Home

Français • Table of Contents

Next

A GLOSSARY

OF

PARLIAMENTARY PROCEDURE

(Third Edition)

HOUSE OF COMMONS
CANADA

A GLOSSARY
OF
PARLIAMENTARY PROCEDURE

(Third Edition - January 2001)

Published under the authority
of the Clerk of the House of Commons

First Edition September 1992
Second Edition June 1997
Third Edition - January 2001

N° de cat. X9-18/2001
ISBN 0-662-65377-7

A guide for the Members
of the House of Commons

TABLE OF CONTENTS

- Introduction
- Notes on the Use of the Glossary
- Glossary
  - A - L
  - M - Z
- English-French Glossary

INTRODUCTION

Since the time of Confederation, procedure in the House of Commons has developed, adapting itself to the circumstances and needs of Canadians and, as with any specialized field, there has grown up a body of technical terms by which the intricacies of procedure are expressed. Because of the technical nature of these terms and the fact that there is no single work in which explanations of them are collected, it was judged desirable in 1992 to prepare a glossary which would provide basic definitions in a readily accessible form, directly related to the context of the Canadian House of Commons. Although much of the terminology employed in this country is based on that used in Westminster, and is similar to that used in other Commonwealth countries, the development of Canadian procedure has resulted in variations in meaning even where the same term is shared with other jurisdictions.

Eight years have passed since the first edition of *A Glossary of Parliamentary Procedure* was published. A second edition was published in 1997 and was made available on the Parliamentary Internet Site (www.parl.gc.ca). In this third edition most of the definitions have remained the same; some, modified by usage, have been updated or have disappeared; new ones, reflecting an ever evolving practice, have been added. Furthermore, the publication in February 2000 of the *House of*

Commons Procedure and Practice provided us with an important source of information which allowed us to improve the terminology. This, we hope, will make the present work even more useful both to those directly involved in the proceedings of Parliament and to all Canadians who are concerned with the workings of the House of Commons.

NOTES ON THE USE OF THE GLOSSARY

The definitions in this glossary are presented for information purposes only. They do not constitute a procedural authority.

Italics: Title of documents and expressions in foreign languages are written in italics.

CROSS REFERENCES:

See: Used to refer to a main entry which is accompanied by a definition.

- E.g. **authority.** *See*: **procedural authority.**

Compare: Used to refer to a related term which provides additional or complementary information about the concept defined.

- E.g.: **abstention**. Compare: **pairing.**

Distinguish: Used to refer to a related term where a risk of confusion exists.

- E.g.: **recess**. Distinguish: **adjournment; suspension.**

Synonym: Used to identify a synonym listed under a main entry term.

- E.g.: **allotted day.** Synonyms: **opposition day; supply day.**

Next

GLOSSARY

A B C D E F G H I J L

M N O P Q R S T U V W

English-French Glossary

Select the first letter of the word from the list above to jump to appropriate section of the glossary.

- *A* -

abstention. Refusal to vote either for or against a motion. Members are not obliged to vote and the records of the House take no official notice of such a refusal; a list of paired Members is appended if necessary to every division list in the *Journals* and *Debates*.
Compare: **pairing**.

abstract motion. A motion which merely recommends an expenditure, imposition or action. As it expresses only an opinion or desire, such a motion does not bind the House or the Government to any course of action.

acclamation. In Canada, a Member is said to be elected or returned by acclamation when no other candidate has come forward at an election and no vote is held.

Act of Parliament. A bill which has been passed by both the House of Commons and the Senate, has received Royal Assent and has been proclaimed. Unless a provision of the Act specifies otherwise, the Act comes into force on the date of Royal Assent.

Acting Speaker. A Member, other than the Deputy Speaker, who is called upon to take the Chair during the unavoidable absence of the Speaker. Usually, the Deputy or Assistant Deputy Chairman of Committees of the Whole is chosen, but any Member may act in this capacity.

address. A formal message to the Crown which may either express a wish or an opinion of the House or make a request. Addresses are used to express congratulations, etc., to the Royal family and also to request the production of documents in the Crown's possession. In certain cases, addresses may be jointly adopted by both Houses.

Address in Reply to the Speech from the Throne. An address expressing the Commons' thanks to the Sovereign for the Throne Speech, adopted after a debate dealing with various aspects of the Government's programme.
adjournment debate. See: **adjournment proceedings**.

adjournment of debate. Often a dilatory tactic which may be employed to delay progress on a question. If a motion to adjourn a debate is adopted, the item is not dropped from the *Order Paper* but may be taken up again on a later day.
Compare: ***sine die* adjournment motion**.
Distinguish: **adjournment proceedings**.

adjournment of the House. The termination by the House of a sitting (either by motion or pursuant to a Standing or Special Order) within a session. An adjourment covers the period between the end of one sitting and the beginning of the next. The House may adjourn for a few minutes or for several months.
Distinguish: **recess**; **suspension of a sitting**.

adjournment proceedings. A thirty-minute period prior to the daily adjournment, during which Members may raise matters they believe have not satisfactorily been dealt with during Oral Question Period or in the case of written questions have not been answered after forty-five days. Questions are followed by a Government reply.
Synonyms: **adjournment debate; proceedings on adjournment; "late show".**

Administrator of the Government of Canada. The Chief Justice of Canada who assumes the powers of the Governor General in the event of the latter's death, incapacity, removal or absence from the country. The Administrator may, as necessary, read the Throne Speech and signify Royal Assent to bills.
Compare: **Deputy of the Governor General**.

admonition. A stern warning by the Speaker to an offender.
Compare: **reprimand.**

affirmative resolution. In an Act, this expression, when used in relation to a regulation, means that the regulation shall be laid before the House of Commons within the prescribed period of time and shall not come into force unless and until it is affirmed by a resolution of the House of Commons introduced and passed in accordance with the rules of that House.
Compare: **negative resolution.**

agenda. A list of the items of business to be dealt with during a sitting of the House or of one of its committees.
Compare: ***Order Paper; Projected Order of Business.***

aids. Originally, sums granted to the Crown to cover exceptional expenses. The term is now used only in the expression "aids and supplies", which designates all of the funds appropriated by Parliament to meet Government requirements.
Compare: **business of supply**.

allotted day. A day reserved for the discussion of the business of supply, the actual topic of debate being chosen by a Member in opposition except for the last allotted day for the period ending June

23. Some are put to a vote and proceedings on the remainder are deemed to have expired at the ordinary hour of daily adjournment.
Compare: **supply period.**
Synonyms: **opposition day; supply day**.

amending Act. An Act of Parliament whose sole purpose is to modify another Act or Acts which have already been adopted. Restrictions exist on the type of amendments which may be proposed to the bills leading to amending Acts.

amendment. An alteration proposed to a motion, a stage or clause of a bill, or to a committee report. It may attempt to present an improved formulation of the proposition under consideration or to provide an alternative to it.

ancillary motion. A subsidiary motion, such as a motion for the second reading of a bill or for concurrence in a committee report, dependent on an order already made by the House.

appeal a decision. To request the reconsideration of a decision made by a committee chairman. In standing, special and legislative committees, the appeal is made to the committee itself; decisions made by the Chairman of a Committee of the Whole can be appealed to the Speaker. Decisions made by the Speaker may not be appealed.

appointment. See: **Order in Council appointment**.

appropriation. A sum of money allocated by Parliament for a specific purpose outlined in the Government's spending estimates.
Compare: **vote** (2).

appropriation bill. A bill to authorize government expenditures, introduced in the House following concurrence in the Main or Supplementary Estimates or interim supply. An appropriation bill can only be introduced by a minister.
Synonym: **supply bill**.

Assent. See: **Royal Assent**.

Assistant Deputy Chairman of Committees of the Whole. A Member chosen to serve as a replacement for the Chairman of Committees of the Whole during the latter's absence, including taking on the role of Acting Speaker when required.

Associate Member. A Member whose name has been placed on a list from which members of subcommittees and substitute members of committees may be chosen. The list of Associate Members is established by the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

Auditor General. An officer of Parliament responsible for the independent examination of the Government's accounts. Reports of this examination are tabled in the House every year.

authority. See: **procedural authority**.

▲

- B -

backbencher. A Member who is not a minister of the Crown, a Parliamentary Secretary, a House Leader, a Whip nor an Opposition critic.
Distinguish: **private Member**.

ballot. A paper on which a voter indicates his/her choice (e.g. of a candidate in an election or of an option in a referendum). In the House of Commons ballots are used only for the election of the Speaker and, on occasion, for the election of committee chairmen.

bar (of the House). A brass barrier inside the south entrance of the Chamber beyond which uninvited representatives of the Crown and other non-Members may not be admitted. It is here that witnesses must appear when formally summoned.

Beauchesne's Rules and Forms of the House of Commons of Canada. A work dealing with the procedure of the Canadian House of Commons, originally written by Arthur Beauchesne, Clerk of the House from 1925 to 1949 and subsequently revised and updated. It is commonly referred to simply as *Beauchesne*.
Compare: **procedural authority**.

bell. An electronic bell used to summon Members at the beginning of a sitting, for the taking of a vote or because the House lacks a quorum. When used with respect to a vote, it is called a *division bell*.

bicameralism. A legislative body comprised of two chambers or houses. The House of Commons and the Senate are the two Houses of Canada's Parliament.

bill. A proposed law submitted to Parliament for its approval. It may originate either with the Government, with a private Member or from a Committee and may relate either to public or private interests. Bills may be first introduced in either the House or the Senate, but bills for appropriation of public revenue or for taxation must be introduced in the House by a minister.
Blue Book. See: **Main Estimates**

"blues". The unedited *in extenso* transcript of proceedings in the House or in one of its committees, so called because they were formerly produced on blue paper.
Compare: ***Debates***.

BNA Act. See: ***Constitution Act***.

Board of Internal Economy. The governing body of the House of Commons. Presided over by the Speaker, the Board is responsible for all matters of financial and administrative policy affecting the House of Commons. The Board is constituted and empowered by statute and not by order of the House. The Clerk of the House is its Secretary.
Compare: **Procedure and House Affairs Committee**

borrowing authority. Power required by the Government to make up any shortfall between revenues and expenditures, and obtained by way of a borrowing authority bill.

Bourinot. See: ***Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada***.

breach of privilege. An infringement of one of the specific privileges of the House or its Members which prevents them from carrying out their functions. The House is asked to deal with an alleged breach only when it appears to the Speaker to be evident (*prima facie*).
Distinguish: **contempt of Parliament**.

bring down the budget. See: **budget speech**.

British North America Act. See: ***Constitution Act***.

budget. The Government's statement of its fiscal, economic and social policies. It is usually presented once a year, although there is no requirement for an annual presentation.
Distinguish: **budget speech**.

budget debate. A debate on a motion approving the Government's budgetary policy. The motion is moved by the Minister of Finance following the presentation of the budget speech.
Compare: **budget speech**.

budget speech. A presentation made in the House by the Minister of Finance introducing the Government's plans concerning fiscal, economic and social policy (the budget). Often referred to as "bringing down the budget".
Compare: **budget debate**.
Distinguish: **budget**.
Synonym: **budget presentation**.

business of supply. The process by which the Government submits its projected annual expenditures for parliamentary approval. It includes consideration of the Main and Supplementary Estimates, interim supply, motions to restore or reinstate items in the Estimates, appropriation bills, and motions debated on allotted days.
Compare: **aids**.

business of the House. Any question, motion or bill which is placed before the House, whether introduced by a minister or by a private Member.

business of ways and means. The process by which the Government obtains the necessary resources to meet its expenses. It has two essential elements: the presentation of the budget and the motions which lead to the introduction of tax bills.

by-election. An election held to fill a vacancy arising during the course of a Parliament. The date of the by-election is fixed by the Governor in Council.
Compare: **general election**.

by leave. See: **leave**.

▲

- C -

Cabinet. The executive of the Government, consisting of those Members and Senators appointed by the Governor General on the advice of the Prime Minister. Formally a committee of the Privy Council, it is responsible for the administration of the Government and the establishment of its policy.
Synonym: **Ministry**.

Cabinet minister. A member of the executive, appointed by the Governor General on the advice of the Prime Minister. Usually chosen from among existing Members and Senators, ministers are responsible to Parliament for their official actions and those of their departments. Cabinet ministers are given the title "Honourable" and membership on the Privy Council for life.
Synonym: **Cabinet member**.

Cabinet solidarity. The principle that decisions of the Cabinet must be supported by all of its members; by convention, those not supporting a decision must resign from the Cabinet.
Compare: **ministerial responsibility; responsible government**.

Canada Gazette. A periodical publication of the Government of Canada in three parts: Part I containing orders-in-council and proclamations; Part II containing regulations and other statutory instruments; and Part III containing Acts of Parliament.

Canadian Charter of Rights and Freedoms. A legal charter, formally a part of the *Constitution Act, 1982*, which entrenches in the Canadian constitution certain fundamental rights and freedoms.

casting vote. The deciding vote accorded to the Speaker (or, in committee, to the chairman) in the event of a tie. The Speaker or chairman may vote only in order to avoid a deadlock, and traditionally votes so as to maintain the *status quo*.

caucus. A group composed of all Members and Senators of a given party.

censure motion. A motion condemning the Government, a minister or a private Member for some position which they hold or for some action or lack of action for which they are responsible.

certificate of nomination. A certificate which provides for an appointment to a non-judicial post (e.g. CRTC, CBC) made by a Minister. Copies of such nominations must be tabled in the House where they may be subject to review but not revoked by a committee.
Compare: **Order in Council appointment**.

Chair. The presiding officer at a meeting of the House, whether the Speaker, the Deputy Speaker, the Acting Speaker or, in a committee, the chairman.

chairman. The Member selected as the presiding officer of a committee. Joint committees have co-chairmen, one from each Chamber.

Compare: **Panel of Chairmen**.

Chairman of Committees of the Whole. The Member elected by the House at the beginning of each Parliament, charged with presiding over all Committees of the Whole. The Chairman of Committees of the Whole also serves as Deputy Speaker.

Chamber. The hall in which the House of Commons or the Senate meets to conduct its business.

Chief Electoral Officer. An officer of Parliament, appointed by resolution of the House of Commons, responsible for the administration of federal elections, including the monitoring of compliance with statutory provisions respecting election expenses.

Chief Whip. See: **whip**.

citation. A numbered paragraph in a procedural authority, usually referred to in the course of debate on a question of privilege or a point of order.

clause. A division of a bill consisting of an individual sentence or statement. Once a bill becomes law, its clauses are referred to as *sections*.

clause-by-clause study. The final phase of a committee's consideration of a bill, involving detailed study of its provisions. Each clause of the bill is considered individually.

Clerk of Petitions. The procedural clerk responsible for examining the form and content of public petitions prior to their presentation in the House. Only petitions certified by the Clerk of Petitions to be in conformity with the requirements of the Standing Orders may be presented.
Distinguish: **Examiner of Petitions**.

Clerk of the House. The chief procedural and administrative adviser to the Speaker and to Members of the House of Commons and Secretary to the Board of Internal Economy. Appointed by the Governor in Council, the Clerk, as the senior permanent official of the House, is responsible for a wide range of administrative and procedural duties relating to the work of the House and its committees.

Clerk of the Parliaments. The title accorded the Clerk of the Senate who is responsible for the reading out of bill titles at Royal Assent and announcing the Royal Assent of supply bills. He or she also has custody of all original Acts of Parliament and may issue certified copies of them as required.

Clerk of the Senate. The chief procedural adviser to the Speaker of the Senate and to Senators. The Clerk is appointed by the Governor in Council and is responsible for a wide range of procedural and administrative duties relating to the role of the Senate and its committees.
Compare: **Clerk of the Parliaments.**

Clerks-at-the-Table. See: **Table Officers**.

closure. A procedure forbidding further adjournment of debate on any motion or on any stage of a bill and requiring that the motion come to a vote at the end of the sitting in which it is invoked.
Distinguish: **guillotine; previous question; time allocation**.

coming-into-force clause. The clause of a bill stating the date upon which an Act will be enforced. Such a clause may indicate only that an Act or some part of it will come into force on a date fixed by order of the Governor in Council.

commissioner. An official named by the Governor in Council for the purpose of carrying out some official act. The Clerk and the Deputy Clerk are commissioners for the purpose of administering the oath of allegiance to Members as required by the *Constitution Act, 1867*.

Commissioner of Official Languages. An officer of Parliament, charged with ensuring compliance with federal language policy as set out in the *Official Languages Act*.

committee. A body of Members, or Members and Senators, selected to consider such matters, including bills, as the House may refer to it or empower it to examine. There are several types of committees: standing, legislative, special and joint committees as well as Committees of the Whole.

committee clerk. The procedural clerk acting as administrative officer and adviser on parliamentary procedure to a committee. The committee clerk takes the minutes of proceedings at all committee meetings and may draft rulings on procedural questions for the committee chairman.
Compare: **procedural clerk**.

committee hearing. The receiving of oral evidence by a committee either publicly or *in camera*. Hearings may be held on a specific topic or concerning a particular legislative proposal.

committee issue. See: ***Minutes of Proceedings***.

Committee of Supply. Formerly, a Committee of the Whole responsible for approving the Government's expenditure plans. Abolished in 1968, its functions have been assumed by the various standing committees of the House.

Committee of the Whole (House). All of the Members of the House sitting in the Chamber as a committee. Presided over by a chairman rather than by the Speaker, it studies appropriation bills and any other matters referred to it by the House.

committee stage (of a bill). Detailed study of the clauses of a bill by a committee. This stage, which may include the hearing of witnesses, is the first at which amendments may be proposed to specific provisions of the bill.

complicated question. A motion which addresses distinct matters which do not lend themselves to being considered together, nor which allow Members to vote separately on the different elements. If requested, the Speaker may divide a complicated question for debate and/or voting purposes.
Compare: **omnibus bill**

concurrence (in a report). Agreement with a committee report, including the conclusions or recommendations it contains. Concurrence is arrived at in the House either by the adoption of a motion or automatically in accordance with various provisions of the Standing Orders.

conflict of interest. A conflict arising from any interest, pecuniary or other, which interferes with a Member's ability to perform his or her functions. Such a conflict may prevent a Member from voting on a given issue.

consent. See: **unanimous consent**.

consequential amendment. Following the adoption of an amendment to the text of a motion or bill, subsequent amendment(s) to that text made necessary simply for coherence.

Consolidated Revenue Fund. The government account which is drawn upon whenever an appropriation is approved by Parliament and replenished through the collection of taxes, tariffs and excises.

constituency. See: **electoral district**.

Constitution Act. Actually a series of Acts, the first adopted in 1867, which contain much of the written part of the Canadian constitution. The *Constitution Act, 1982*, contains the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The *Constitution Act, 1867*, was formerly entitled the *British North America Act*.

contempt of Parliament. Any offence against the authority or dignity of Parliament, including disobedience to its commands or libel against it or its Members. Punishment for such an offence may take a variety of forms, up to and including imprisonment.
Distinguish: **breach of privilege**.

***corrigendum* (plural *corrigenda*).** Term used in the *Journals*, *Debates*, Committee Minutes of Proceeding and Committee Evidence to indicate that a correction has been made to a previous issue.
Distinguish: ***erratum*** (plural ***errata***)

count out. An adjournment of the House due to the absence of quorum. The Speaker determines that quorum is no longer present by counting the number of Members actually in attendance; their names are then recorded in the *Journals*.
Compare: **quorum call**.

cross the floor. To change political allegiance, signified in the House of Commons by taking a seat as an independent or among the Members of one's new party, usually located across the Chamber from one's former party.

Crown. (1) Her Majesty the Queen in her role as head of state, represented in Canada by the Governor General. (2) The executive branch of government, the Queen acting through Her agents (the members of the Cabinet).

- *D* -

Daily Proceedings of the House. A generic designation for prayers, statements by members and oral questions, which occur daily in the House but are not part of routine proceedings.
Compare: **routine proceedings**.

debatable motion. A motion which, because of its substantive nature or procedural importance, is subject to debate before being put to a vote. The Standing Orders give a complete enumeration of the various types of motions which are debatable.

Debates. The *in extenso* report - transcribed, edited, and corrected - of what is said in the House and in a Committee of the Whole. The *Debates* are published in both official languages after each sitting. The *Debates* are often identified as "Hansard" which is the name of the British family originally responsible for arranging the official reporting of debates in the British House of Commons.
Compare: **"blues"**.
Synonyms: ***Official Report of Debates*; *Hansard***.

decision. (1) (of the Speaker) A ruling on the procedural ac eptability of some matter before the House, which, unless otherwise specified, serves as a precedent to govern future proceedings. Such rulings are final; they may not be debated or appealed. (2) (of a chairman) A ruling on the procedural acceptability of some matter before a committee which may serve as a precedent in future committee proceedings. The rulings may be appealed to the committee or, if delivered in Committee of the Whole, to the Speaker.
Synonym: **ruling**.

declare null and void. Decision of the House or ruling by the Speaker invalidating any business which the House or one of its committees is or has been considering.

deferred division. A recorded division which is not held at the close of a debate, but at a later time pursuant to various provisions in the Standing Orders.

delegated legislation. Regulations made by departments, boards or agencies by virtue of the power conferred on them by some Act of Parliament. Delegated legislation may be reviewed by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations and revoked by the House.
Synonym: **subordinate legislation**.
Compare: **legislation**.

Deputy Chairman of Committees of the Whole. A Member chosen to serve as a replacement for the Chairman of Committees of the Whole during the latter's absence, including taking on the role of Acting Speaker when required.

Deputy Clerk. The senior official appointed by the Governor in Council to act as deputy to the Clerk of the House for procedural and administrative purposes.

deputy minister. The public servant, reporting directly to the minister, who is the permanent administrative head of a Government department and is responsible for its day-to-day management. Appointment to such a position is by Order in Council.
Synonym: **deputy head**.

Deputy of the Governor General. A person, usually one of the justices of the Supreme Court, selected to represent the Governor General on certain occasions such as the granting of Royal Assent or prorogation.
Compare: **Administrator of the Government of Canada**.

Deputy Speaker. Title given to the Member elected as Chairman of Committees of the Whole at the beginning of every Parliament. The Deputy Speaker replaces the Speaker when the latter is unavoidably absent.

die on the *Order Paper*. To remain on the *Order Paper* at the end of a session without a final decision having been taken. Motions and bills which "die" are lost and are not proceeded with further, unless they are re-introduced in the next session.
Compare: **reinstate a bill**.

dilatory motion. A superseding motion designed to dispose of the original question before the House, either for the time being or permanently. Motions to adjourn the debate and motions to adjourn the House are examples of dilatory motions.

discharge an order. To cancel an order previously made by the House, often with a view to presenting some alternative. The order for second reading of a bill must be discharged before the subject matter of the bill can be referred to a committee.
Compare: **rescind a resolution**.

discussion paper. See: **green paper**.

dissenting opinion. A brief appendix to a standing committee report, provided for by the Standing Orders, containing dissenting or supplementary opinions or recommendations proposed by members of the committee. (It is not a synonym for minority report which does not exist in House of Commons practice).

dissolution. The bringing to an end of a Parliament, either at the conclusion of its five-year term or by proclamation of the Governor General. It is followed by a general election.
Compare: **prorogation**.

divide a bill. To split a bill into more than one bill. If the House desires the division of a bill, it may adopt an order of instruction to the committee studying the bill, giving it the power to make such a division.

division. A vote; the dividing of the members into two groups (the yeas and nays) in order to reach a decision.

division bell. See: **bell**.

division (on). Members who wish to show that a motion was not decided unanimously, but do not want a recorded vote, may respond to the call for voices by saying: "On division".
See: **voice vote**.

division list. A list giving the results of a recorded division, printed in the *Journals* and the *Debates*. Members, identified by name, are listed under Yeas or Nays or on the list of paired Members as appropriate.
Compare: **recorded division**.

dollar item. An item in the Supplementary Estimates for a token amount of one dollar. Dollar items

are included for a number of purposes which do not entail additional expenditures such as the transfer of funds between votes.

draw. See: **random draw**.

dropped orders. An item which is under debate in the House when a motion is adopted to read the Orders of the Day or to proceed to another Order, is dropped from the *Order Paper*. Likewise, in Committee of the Whole, if a motion is adopted requesting that the Chairman leave the Chair, the item under debate is dropped from the *Order Paper*. Quorum count outs, and the adoption of motions to adjourn the House or the debate do not result in dropped orders with the exception of non-votable items of Private Members' Business.

duty roster. A list indicating which Members of a given party must be in attendance in the House at a given time. It is prepared by the party's whip who is also charged with seeing that it is respected.

- *E* -

election. See: **by-election; general election; *in absentia* election.**

Electoral Boundaries Commission. A commission of members appointed in each of the provinces to establish the boundaries of the electoral districts in the area for which it is responsible. This is done following each decennial census.

electoral district. Any place or territorial area entitled to return a Member to represent it in the House of Commons. During debate, Members are identified not by their own names but by the name of their electoral district.
Synonyms: **constituency; riding**.

electoral quota. The average number of electors per electoral district in a given province or territory, as established by the Chief Electoral Officer.

embargo. A restriction on the distribution or publication of a document or the information it contains, until some time stipulated for its release. An embargo is often placed on documents given a limited distribution prior to their tabling in the House and on notices of motion prior to the release of the *Notice Paper* in which they appear.
Compare: **lock-up**.

emergency debate. A debate held on a motion to adjourn, devoted to the discussion of a specific and important matter requiring urgent consideration. When a Member requests an emergency debate, the Speaker decides whether or not the request will be granted; one factor is whether the matter can be dealt with by the House in another way.

enabling clause. The part of a bill giving the appropriate authorities the power to bring the provisions of the bill into force.

enabling legislation. Legislation which confers the power to do something; many Government proposals, such as international trade agreements, require such measures before they can be acted upon.

enacting clause. A short paragraph preceding the sections of an Act, which indicates the authority by which it is made. In Canada, legislation is enacted on the authority of Her Majesty the Queen.

engrossed Address. Once an address is adopted by the House or by the House and Senate, it is sent to be copied by a calligrapher and the completed copy is signed by the Speaker or Speakers.

***erratum* (plural *errata*).** Term used in committee records to indicate that a correction (of a minor character) has been made to a previous transcript.

Erskine May's Parliamentary Practice. A procedural authority providing a complete description of the rules, practices and precedents in the United Kingdom's House of Commons at Westminster. The original edition was prepared in 1844 by Sir Thomas Erskine May, Clerk of the British House. Commonly referred to as *Erskine May* or simply *May*.

Estimates. The departmental expenditure plans, consisting of Main Estimates, tabled annually, and Supplementary Estimates, tabled as required. Consideration of the Estimates is a major component of the business of supply.

evidence. The *in extenso* transcript of what is said during a committee meeting.

***ex officio* member**. Generally taken to be a person who, by virtue of an office or position held or because of an expertise, is unofficially attached to a committee in a capacity separate from the research staff or a consultant. In House of Commons practice they may be allowed to question witnesses and participate in the drafting of a report, but they are not allowed to vote or be counted in the quorum.

Examiner of Petitions. An official charged with verifying that petitions for private bills have complied with the notice requirements of the Standing Orders.
Distinguish: **Clerk of Petitions**.

Examiner of Private Bills. An official charged with examining and revising private bills before they are printed, ensuring that they conform to the requirements of the Standing Orders.

expanded negative. An amendment which, although it is not expressed in the same terms, would have the same effect as an amendment proposing the negative of the motion under consideration. Such an amendment is not in order.

expel a Member. The action of the House in ridding itself of one of its Members who is, in its opinion, unfit for membership in the House of Commons.
Compare: **naming a Member; suspend a Member**.

- F -

filibuster. An obstructive tactic consisting of the use of excessively long speeches to delay the business of the House or of a committee. The use of this tactic is now severely limited by the rules of the House relating to the length of speeches.

first among equals. See: **Prime Minister**

first Commoner. See: **Speaker**.

first-past-the-post system. An electoral system in which the candidate receiving more votes than any other candidate is declared elected, whether or not the winner has received an absolute majority of the votes. The first-past-the-post system is used to elect Members to the House of Commons.
Synonym: **single member plurality system**.

first reading. A purely formal stage in the passage of a bill, taken together with the order for printing. The motion for first reading and printing immediately follows the granting of leave to introduce the bill in the House (except for public bills originating in the Senate which require no introduction) and is deemed carried without question put.

fiscal year. The twelve month period, from April 1 to March 31, used by the Government for budgetary and accounting purposes.

floor of the House. That part of the Chamber of the House of Commons reserved for the Members and the officials of the House.

free conference. A meeting of representatives (called *managers*) of the House and Senate, in case of protracted disagreement over amendments made to a bill by one of the two Chambers, at which they attempt to resolve their differences through negotiation.

free vote. Non-procedural term, meaning a vote during which party discipline is not imposed on individual Members. Votes on private Members' business are usually conducted as free votes.
Compare: **party vote**.
Synonym: **unwhipped vote**.

friendship group. A group, whose Canadian component is composed of both Members and Senators, established to increase mutual understanding between Canada and another country through bilateral exchanges.
Compare: **parliamentary association**.

front benches. The first few rows of seats in the House which, on the Government side, are occupied by the Prime Minister and the Cabinet and, on the Opposition side, by the leaders of the recognized opposition parties and their principal spokesmen.

- G -

galleries. Areas in the House set aside for the public, the press and distinguished visitors who wish to attend a sitting.

general election. An election following dissolution at which Members are selected for every electoral district. Members are elected by a simple plurality of the votes, which are cast by secret ballot.
Compare: **by-election**.

Gentleman Usher of the Black Rod. See: **Usher of the Black Rod.**

Government. (1) The sovereign political authority of a State, in which are vested the executive, legislative and judicial powers. In Canada, this authority is Her Majesty the Queen's. (2) Often used to refer to the executive branch of the Government. See: **Crown (2).**

government bill. Any bill introduced by a Minister. Numbered in the House from C-1 to C-200, they are the only bills which may contain financial provisions and are all concerned with public policy.

government business. Any bill or motion introduced in the House by a Minister or Parliamentary Secretary. The business of supply, including opposition motions on allotted days which are designated by the Government, is a part of government business.
Compare: **Government Orders**.

Government House Leader. The Government Member responsible for managing the Government's business in the House, including the negotiation of scheduling with the House Leaders of the opposition parties.

Government Member. A Member belonging to the Government party.
Distinguish: **backbencher**; **private Member**.

government of the day. See: **Government (2).**

Government Orders. (1) Items of business initiated by the Government and placed on the agenda of the House (the *Order Paper*) under the rubric "Government Orders". (2) A period set aside each day for dealing with Government orders.

Governor General. The representative of the sovereign in Canada, exercising virtually all of the Crown's powers, appointed on the advice of the Prime Minister normally for a five-year term.

Governor General's special warrant. A warrant, prepared by order of the Governor in Council during dissolution which, when signed by the Governor General, authorizes the payment of funds to meet an urgent need.

Governor in Council. The Governor General acting by and with the advice and consent of those members of the Privy Council who make up the Cabinet.

grandfather clause. A clause protecting a prerogative of an individual or a collectivity from being affected by the new legislation.
Great Seal of Canada. A seal affixed to formal documents, such as proclamations and commissions, indicating that they are issued under Crown authority.

green paper. A document containing Government policy proposals, issued for discussion purposes. Such a document does not represent a Government commitment to introduce legislation or to adopt a particular position.
Distinguish: **white paper**.
Synonym: **discussion paper**.

grievance. A complaint concerning some situation, action or inaction for which the Crown is responsible. The House has traditionally claimed the right to have its grievances heard before granting supply.

guillotine. A provision in the Standing Orders which requires that the House reach a decision on a given matter by a particular date or at the end of a specified period of time. Some guillotines are applied automatically; others are invoked at the request of the Government.
Compare: **closure**; **previous question**; **time allocation**.

▲

- *H* -

Hansard. See: ***Debates***

high crime and misdemeanour. In parliamentary law, the characterization applied to the offence of the offering to bribe or the accepting of a bribe by a Member of Parliament, or to the spending of unappropriated funds.

hoist. See: **six months' hoist**.

House copy (of a bill). The copy of a bill in the care of the Clerk of the House which is used as a working copy by the House of Commons.

House Leader. The Member of a party responsible for its management in the House. The Government House Leader arrives at a schedule of House business through consultation with the House Leaders of the other recognized parties.

House of Commons. The elected part of the Parliament of Canada. Made up of 301 Members, the House alone is constitutionally authorized to introduce legislation concerned with the raising or spending of funds.
Synonym: **Lower House.**

House of Commons Procedure and Practice. A procedural authority providing a complete

description of the rules, practices and precedents in the House of Commons. Published for the first time in 2000, this book is sometimes referred to as *Marleau and Montpetit*.

householder. An information bulletin sent by a Member to the electors of his or her electoral district.

housekeeping motion. A motion of a routine nature dealing with administrative or purely formal matters necessary to expedite House business.
Compare: **routine motion**.

hybrid bill. In British practice, a public bill affecting private interests. This term is not employed in Canada.

▲

- *I* -

impute motives. Impute bad motives or motives different from those acknowledged to a Member.

***in absentia* election**. The election of a presiding officer in the House or in committee when the candidate is not present.

***in camera* meeting**. A meeting from which the public is excluded. Committees routinely meet in this way to deal with administrative matters and to consider draft reports; the House begins each sitting *in camera* for the saying of prayers and may also deal with housekeeping or other matters before the doors are opened.
Compare: **secret session.**

independent Member. A Member who is not a member of a recognized political party. A Member may be elected as an independent or may leave or be expelled from a party during a Parliament and sit as an independent.

inquiry. A study undertaken by a standing or special committee of the House. It may be initiated as a result of a standing or special order or, in the case of a standing committee, it may be initiated by the committee itself.

instruction. A direction by the House to a committee which has already received an order of reference, further defining its course of action or empowering it to do something. There are two types of instructions: permissive and mandatory.
Distinguish: **order of reference**.

interim supply. Funds approved by Parliament to cover Government expenditures for the period from April 1 to June 23 of each fiscal year, pending approval of the Main Estimates in June. Amounts in the motion for interim supply are expressed in twelfths (ordinarily, three-twelfths) of the amounts in the Main Estimates.

interparliamentary delegation. An officially recognized group of Members, or of Members and Senators, representing the House or the House and the Senate, or a parliamentary association at an interparliamentary activity in Canada or abroad.

interpretation clause. A clause of a bill which contains the definitions of certain terms used in the bill.

introduction of a bill. The first presentation of a bill to the House for its consideration. Leave to introduce a bill is granted automatically, without debate, amendment or question put. Senate public bills require no introduction.

invitation to appear. An invitation to a private individual or the representative of a group to appear before a committee for the purpose of providing information about some matter to the committee. Distinguish: **summoning a witness**

item (of the Estimates). See: **vote (2).**

- *J* -

joint address. See: **address**

joint committee. A committee made up of a proportionate number of members of both the House of Commons and the Senate. It may be either a standing or a special committee.

Journals. The official record in both official languages of the decisions and other transactions of the House, drawn from the scroll kept by the Table Officers. The House produces unrevised daily *Journals* and revised weekly *Journals*. At the end of a session, a compilation of revised *Journals* is produced.

- *L* -

"late show" See: **adjournment proceedings**.

lay on the Table. See: **table**.

Law Clerk and Parliamentary Counsel. The Law Clerk and Parliamentary Counsel offers comprehensive legal and legislative services to the Speaker, the Board of Internal Economy, Members of the House of Commons and House managers at every level. As Legislative Counsel, he

assists Members in the preparation of Private Member's Bills and amendments to Government Bills and related legislative matters.

leader (of a party). The person chosen by a political party to provide leadership in Parliament and during election campaigns. Those so chosen are either already Members of Parliament or are expected to seek a seat in the House of Commons as soon as possible.
Distinguish: **House Leader**.

Leaders' Day. The first day of resumed debate on the Address in Reply to the Speech from the Throne. Traditionally, the first speaker is the Leader of the Official Opposition, who may conclude by proposing an amendment to add words to the original motion.

leave (of the House). See: **unanimous consent**.

leave to introduce. See: **introduction of a bill**.

legislation. The laws enacted by or on the authority of Parliament. These include orders, regulations and other statutory instruments adopted as a result of power delegated by Parliament to a variety of Government departments, boards and commissions.
Compare: **delegated legislation**.

legislative agenda. The Government's legislative plans for the session, usually set out in the Throne Speech. The Government is free to modify its legislative plans without notice during the course of the session.

legislative committee. A committee created under the Standing Orders on an *ad hoc* basis to study a bill in detail either before or after second reading.

letters patent. A statutory instrument issued by the Governor in Council to give some power to act or to confer some right. Such a document is used for the appointment of the Clerk of the House of Commons.

liaison committee. A committee composed of the chairmen of each standing committee and of a member of each standing joint committee who is its chairman or vice-chairman, responsible, among other matters, for apportioning funds to committees from the amount authorized by the Board of Internal Economy.

Library of Parliament. The library established to provide the House of Commons and the Senate with information, reference and research services. The Library of Parliament has the status of a Government department.

list of 100 Members (supporting an item). An item of private Members' business supported by 100 Members — including at least 10 Members each from a majority of the recognized parties in the House — is eligible to be added to the order of precedence if the sponsoring Member does not already have another such item on the order of precedence.

lobby (1) Rooms adjacent to the government and opposition sides of the Chamber. There is one

lobby for Government Members and another for opposition Members. (2) A group organized for the purpose of influencing the opinions and decisions of legislators with respect to some specific area of interest.

lobbyist. A person or group who actively engages in attempting to influence legislators with respect to some specific area of interest.
Distinguish: **parliamentary agent**.

lock-up. A closed-door information session arranged prior to the presentation of a major initiative such as a budget. Journalists are not permitted to leave the briefing room until the official presentation of the initiative has begun although Parliamentarians may.
Compare: **embargo**.

long title. The title of a bill which sets out in general terms the purposes of the bill. It must encompass all aspects of the bill and if the bill is amended it may be necessary to amend the long title to reflect those changes.
Compare: **short title.**

Lower House. See: **House of Commons**.

- M -

Mace. A large, heavy and richly-ornamented staff which is the symbol of authority of the House of Commons. When the Speaker takes the Chair, the Sergeant-at-Arms places the Mace on the Table to signify the House is in session.

maiden speech. The first speech made in the House by a new Member. By tradition, the Speaker recognizes a Member rising to make such a speech in preference to others, and the Member may read from notes on this occasion.

Main Estimates. A series of Government documents providing a breakdown of the planned spending for the coming fiscal year. Because of the blue covers in which they are issued, the Main Estimates are commonly known as the Blue Book.
Synonym: **Blue Book.**

main motion. The principal question before the House or a committee. A proposed modification to it, or an attempt to supersede it, is considered a subsidiary or secondary motion.
Compare: **subsidiary motion**.

majority government. A government formed by the party or the coalition of parties holding the majority of seats in the House of Commons.
Compare: **minority government**.

manager. The designation of a Member or a Senator who is chosen to participate in a free conference concerning disputed amendments to a bill.

mandatory instruction. An instruction which directs the work of a committee in an express and precise manner. The committee is obliged to follow a mandatory instruction from the House.
Compare: **permissive instruction**.

marginal note. A short explanatory note inscribed in the margin of a bill to serve as a title for each paragraph. Marginal notes are not officially part of a bill and cannot be amended by motion, though they may be changed by the Legislative Counsel if amendments to the clause require it.

Marleau and Montpetit. See: ***House of Commons Procedure and Practice.***

May. See: ***Erskine May's Parliamentary Practice***.

Member of Parliament. (1) Generally, a person either elected to the House of Commons or appointed to the Senate. (2) A person elected to a seat in the House of Commons as a representative of one of the 301 electoral districts into which Canada is divided. In debate, Members are identified not by their own names but by the names of their electoral districts.

Members' Statements. See: **Statements by Members.**

message. A formal communication between the House and the Senate which accompanies bills or conveys a request. The Governor General may also communicate with the House by message.

minister. See: **Cabinet minister**.

Ministers' Statements. See: **Statements by Ministers.**

ministerial responsibility. The principle that ministers are responsible to the House of Commons for their actions and those of their departmental officials.
Compare: **Cabinet solidarity**; **responsible government**.

Ministry. See: **Cabinet**.

minority government. A government formed by a party, or a coalition of parties, which does not hold a majority of the seats in the House of Commons. While a minority government does not hold a majority of seats, it usually does hold more than any other party or coalition and must maintain the confidence of the House to continue in power.
Compare: **majority government**.

minority report. See: **dissenting opinion.**

Minutes of Proceedings. The formal printed or electronic record of business occurring during a legislative, standing, special or joint committee meeting.
Synonym: **committee issue**.
Compare: **committee evidence**

model bill. A form provided by the Clerk of the House to those wishing to present certain types of

private bills, such as a bill for an Act of incorporation.

motion. A proposal moved by a Member, for the House to do something, or order something done or express an opinion with regard to some matter. In order to be placed before the House for consideration, a motion must be duly moved and seconded. No seconder is required in committee. *Once adopted, a motion becomes an order or a resolution.*
Compare: **procedural motion**

motion for papers. See: **Notice of Motion for the Production of Papers; Notice of Motion (Papers).**

mover. A Member presenting a motion in the House of Commons or in one of its committees. When debate is permitted, the Member speaks immediately following the proposing of the question to the House.

- *N* -

naming a Member. A disciplinary procedure used by the Speaker to maintain order in the House. The Speaker names a Member for persistently disregarding the authority of the Chair. He or she uses the personal name of the Member, rather than the name of the Member's electoral district, and the Member is then usually suspended from the service of the House for the rest of the sitting.

National Anthem. At the opening of the Wednesday sitting, immediately following Daily Prayers and before the doors are opened, a designated Member sings *O Canada*.

negative resolution. In an Act, this expression, when used in relation to any regulation, means that the regulation shall be laid before the House of Commons within the prescribed period of time and may be annulled by a resolution of the House of Commons introduced and passed in accordance with the rules of that House.
Compare: **affirmative resolution.**

nomination. See: **certificate of nomination**.

non-confidence motion. A motion which, if adopted, indicates that the Government has lost the confidence of the House. The Government then either resigns or requests the Governor General to dissolve Parliament and issue election writs.

notice of motion. An announcement, either oral or written, of an intention to bring a substantive proposal before the House. Depending on the type of motion and who is moving it, the notice period varies.

Notice of Motion (Papers). A notice under Private Members' Business concerning a motion for papers for which a debate is desired either by the Member giving notice or by a minister of the Crown.

Notice of Motion for the Production of Papers. A notice placed on the *Order Paper* by a private Member requesting the tabling of some document. Such a notice may be called only on Wednesday, when the motion is decided without debate. If the Member or a Minister desires a debate, a request is made that the notice be transferred to Notices of Motions (Papers).

notice of objection. See: **notice of opposition**.

notice of opposition. A notice opposing an item of the Estimates which necessitates the holding of a separate vote on that item prior to the vote on the main concurrence motion.
Compare: **opposed item**.

notice of ways and means motion. A notice indicating the Government's intention to introduce a ways and means motion on a later day. The notice gives the terms of the motion and is the first step in the process of authorizing a new tax measure.
Compare: **ways and means motion**.

Notice Paper. A document published daily when the House is sitting which presents all items (bills, motions and questions) for which notice has been given. The *Notice Paper* appears at the back of the *Order Paper*.

- *O* -

oath of allegiance. An oath of loyalty to the Sovereign, in accordance with the requirements of the *Constitution Act, 1867*, sworn by a Member before taking a seat in the House of Commons.

oath of office. An oath sworn by employees of the House of Commons to carry out faithfully the duties entrusted to them.

officer of Parliament. An officer responsible to one or both Houses of Parliament for the carrying out of duties assigned by statute. Among those included in the designation are the Chief Electoral Officer, the Auditor General, the Commissioner of Official Languages, the Information Commissioner and the Privacy Commissioner.

official of the House. An officer responsible to the House for the carrying out of duties assigned by statute or by standing or special order. Among those included in the designation are the Clerk and the Sergeant-at-Arms.

Official Opposition. The party or coalition of parties holding the second largest number of seats in the House of Commons. It is accorded certain financial and procedural advantages over other parties in opposition.

Official Report of Debates. See: ***Debates***.

officially recognized party. See: **recognized party**.

omnibus bill. A bill consisting of a number of related but separate parts which seek to amend and/or repeal one or several existing Acts and/or to enact one or several new Acts.

opening of Parliament. The ceremony in the Senate Chamber opening the first session of a new Parliament at which the Commons' Speaker claims the rights and privileges of the House of Commons. It is followed by the Governor General's Throne Speech, giving the reasons for summoning Parliament.

opposed item. An item of the Main or Supplementary Estimates to which a notice of opposition has been filed. In consequence of such a notice, a separate decision must be taken on the opposed item.
Compare: **notice of opposition**.

opposition critic. A Member of a party in opposition, responsible for presenting that party's policies in a given area and commenting on those of the Government.

opposition day. See: **allotted day**.

opposition party. A political party which is neither the Government party nor part of the coalition of parties forming the Government.

oral question period. A daily 45-minute period in the House during which oral questions may be addressed to Ministers and committee chairmen. Ministers may be questioned only about the current responsibilities of their portfolio; committee chairmen may be questioned only about the business of their committees.

oral vote. See: **voice vote**.

order. A decision of the House giving a direction to its committees, Members or officers, or regulating its proceedings. Orders may be divided into standing, sessional and special orders according to their period of application.
Compare: **resolution**.

order for return. An order of the House to the Government to table a document. An order for return is not abolished by prorogation and does not need to be renewed in the following session.

Order in Council. An order issued by the Governor in Council, either on the basis of authority delegated by legislation or by virtue of the prerogative powers of the Crown. It may deal, among other matters, with the administration of the government, appointments to office or the disallowance or reservation of legislation.

Order in Council appointment. An appointment to a non-judicial post made by the Governor in Council. Copies of such appointments must be tabled in the House of Commons and the appointments may be reviewed (but not revoked) by a committee of the House.
Compare: **certificate of nomination**.

Order of Business. A heading on the *Order Paper* under which are listed all items of business to be dealt with that day: Routine Proceedings, Orders of the Day, Statements by Members, Oral Questions

and Private Members' Business.

order of precedence. A list of the items of Private Members' Business (motions and bills) which have been selected for debate. The items, selected by random draw, are debated in turn and are then either dropped, voted upon or returned to the bottom of the list in accordance with the Standing Orders.
Compare: **votable items.**

order of reference. An order of the House to a committee instructing it to consider some matter or defining the scope of its deliberations. It may form a part of the Standing Orders or be specially adopted to deal with an issue as it arises.
Distinguish: **instruction**.

Orders of the Day. Items of business placed on the agenda of the House (the *Order Paper*).

Order Paper. The official agenda of the House of Commons, published with the *Notice Paper* for each sitting day, listing all items that may be brought forward on that particular day.
Compare: **agenda**.

organization meeting. The first meeting of a committee at which it deals with matters of routine business, including, where appropriate, the election of a chairman and vice-chairman, the appointment of a steering committee and the printing of the committee's *Minutes of Proceedings*.

out of order. Contrary to the rules of parliamentary procedure. The expression may be applied to motions, bills or to any intervention which offends against the rules of the House.

▲

- *P* -

page. A university student employed by the House of Commons to carry messages, and to deliver House documents and other reading material to Members in the Chamber during sittings of the House.

pairing. An arrangement whereby two Members on opposite sides of the House agree not to vote for a specific period of time. The arrangement which permits Members to be absent on other business is worked out either by the respective Whips or by the Members themselves.
Compare: **abstention**; **Register of Paired Members**.

Panel of Chairmen. A group composed of the Deputy Speaker and Chairman of Committees of the Whole, the Deputy Chairman of Committees of the Whole, the Assistant Deputy Chairman of Committees of the Whole and other Members appointed by the Speaker, from which the chairmen of legislative committees are chosen.
Compare: **chairman**.

parent act. In relation to a bill, the parent act is the statutory law(s) which the bill is amending.

Parliament (1) The legislative branch of Government, composed of the Sovereign (represented by the Governor General), the Senate and the House of Commons. Some legislation may be initiated by the Senate or by private Members, but financial legislation may be introduced only by Ministers of the Crown in the House of Commons. (2) A period of time during which the institution of Parliament exercises its powers. A House of Commons has a constitutionally-determined maximum lifespan of five years.

Parliament of Canada Act. The statute which makes formal claim to the privileges of Parliament and lays out the administrative framework for both Houses, including, among many other provisions, for the House of Commons, the role of the Board of Internal Economy.

parliamentary agent. A person employed in promoting or opposing a private bill. Such persons must have the authorization of the Speaker and must abide by the rules, orders and practices of Parliament.
Distinguish: **lobbyist**.

parliamentary association. An international association, whose Canadian component is composed of both Members and Senators, which provides a forum for the exchange of ideas and information and for the sharing of knowledge and experience through person-to-person contact. The main activities of these associations include exchanges, conferences and seminars on various subjects.
Compare: **friendship group**.

parliamentary calendar. A calendar which presents a fixed timetable of sittings and adjournments for a given year in accordance with the provisions of the Standing Orders.

parliamentary cooperation. A program of the Parliament of Canada to assist foreign parliaments in the training of their officials in administration and parliamentary procedure.

parliamentary exchanges. A program involving the making of official visits to Canada by foreign parliamentarians under the auspices of the Speaker of either House and visits abroad by Canadian parliamentarians at the invitation of a legislature of another country.

parliamentary fees. Fees payable to the House of Commons or Senate by persons seeking to have a private bill adopted. The fees must be paid before the bill is considered at the committee stage.

parliamentary intern. One of a group of ten university graduates selected each year to work as researchers and assistants in the offices of Members. The internship program is sponsored by the Canadian Political Science Association.

parliamentary precinct. See: **precinct of Parliament.**

parliamentary privilege. See: **privilege**.

parliamentary procedure. The rules by which the House conducts its business, based on statutes, the Standing Orders, authoritative procedural works, precedents, and tradition. Decisions by the Speaker are based on these rules.

Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada. A work concerning procedure

in the House of Commons, written by Sir John Bourinot, Clerk of the House from 1880 to 1902. The fourth edition appeared in 1916. Commonly referred to simply as *Bourinot*.
Compare: **procedural authority**.

parliamentary return. A document for which an order or address of the House has been made. A parliamentary return may either be laid on the Table or filed with the Clerk.

Parliamentary Secretary. A Member of the Government party named for a period of one year to assist a Minister as the Minister directs. A Parliamentary Secretary may table documents or answer questions on the Minister's behalf, but may not present Government bills.

party. See: **political party**.

party discipline. The control exercised by a party over the positions held by its members and over the way in which they vote. The enforcement of party discipline is one of the whip's duties.

party vote. A division on a question during which Members follow the instructions of their respective whips so as to reflect the official positions of their parties. The votes are taken party by party, in order of their strength in the House.
Compare: **free vote**; **row-by-row vote**.
Synonym: **whipped vote**.

passage (of a bill). The process by which a bill obtains Parliamentary approval and becomes law. The principal steps in the passage of a public bill by the House of Commons are: introduction; first reading; second reading; committee stage; report stage; and third reading. After completing similar stages in the Senate, the bill goes forward for Royal Assent.

permissive instruction. An instruction which gives a committee the power to do something it would not otherwise be able to do, but does not compel the committee to use that power.
Compare: **mandatory instruction**.

personal privilege. The rights and immunities enjoyed by a Member, necessary for the carrying out of Parliamentary duties. They include: freedom of speech in the House and its committees; freedom from arrest in civil cases; exemption from jury duty and appearance as a witness; and, in general, freedom from obstruction and intimidation.
Compare: **privilege**.

petition. A formal request made to Parliament by Canadian residents for redress of a grievance. Such a request can only be presented to the House by a Member. Petitions may be presented during Routine Proceedings at every sitting or may be filed with the Clerk.

petition for a private bill. A petition signed by the promoters of a private bill which must be filed with the Clerk by the Member sponsoring the bill.

plebiscite. An official consultation conducted by a government on a specific issue by way of a ballot. The results of a plebiscite are not binding.
Compare: **referendum**.

plurality system. See: **first-past-the-post system**.

point of order. A question raised with respect to any departure from the Standing Orders or customary procedures, either in debate or in the conduct of House or committee business. Points of order are decided by the Speaker, whose decision is final, or, in committee, by the chairman, whose decision may be appealed to the committee.

political party. A group of people sharing a particular ideology and set of goals which puts forward candidates for election to Parliament.
Compare: **recognized party; third parties**.

portfolio. The responsibilities of a Cabinet minister, especially the subject matter or government department with which he or she is charged. Portfolios are assigned by the Governor General on the advice of the Prime Minister.

posting of private bills. The posting in the lobbies of a list of private bills. The list indicates the committee to which each bill has been referred and the date on which the committee may begin its study.

postponement of a clause. Under certain conditions, a committee may postpone consideration of a clause for a time.
Synonym: **stand a clause**.

prayer (of a petition). That part of a petition in which the petitioners present their request for action in response to an alleged grievance. The prayer must be concise, clear and respectful; and the action requested must be within the jurisdiction of Parliament.

prayers. At every sitting of the House, the Speaker reads prayers before any business is entered upon. No one is admitted to the galleries until the reading of prayers is completed.

preamble (of a bill). The part of a bill preceding the main text which states the reasons for its introduction and the ends which it seeks to attain. Preambles are required in all private bills.

pre-budgetary consultations. Commencing on the first sitting day in September of each year, the Standing Committee on Finance is authorized to consider and make reports upon proposals regarding the budgetary policy of the government.

precedent. A Speaker's ruling or a practice of the House taken as a rule for subsequent cases of a similar nature. Not all decisions and practices constitute precedents.

precinct of Parliament. Buildings accommodating Members, the Chamber, and the rooms reserved for committee meetings. As "privilege" recognizes the right of each House to regulate its own affairs, the parliamentary precinct is outside the jurisdiction of local or provincial regulatory control.

preliminary study (of a bill). Provision in Senate rules allowing a committee to study the subject matter of a bill introduced in the House so as to expedite passage in the Senate.
Synonym: **pre-study (of a bill).**

Premier. The title often given to the leader of a provincial government.
Compare: **Prime Minister.**

presiding officer. See: **Chair.**

press gallery. (1) A gallery in the House of Commons reserved for accredited members of the media. (2) Members of the media accredited to cover the proceedings of Parliament and so granted access to the gallery reserved for them.

pre-study (of a bill). See: **preliminary study (of a bill).**

previous question. A debatable motion preventing any further amendment to the motion or bill before the House. If the previous question is passed, the main motion is immediately put to a vote; if negatived, the main motion is superseded.
Distinguish: **closure**.

***prima facie* breach of privilege**. See: **breach of privilege.**

Prime Minister. The Leader of the Government, who is ordinarily the leader of the party having the greatest number of seats in the House of Commons. Appointed by the Governor General, the Prime Minister selects the other members of the Cabinet and, along with them, is responsible to the House for the administration of public affairs.

principle (of a bill). The object or related objects which a bill seeks to achieve. The principle of a bill is adopted at second reading.
Compare: **scope (of a bill)**.

private bill. A bill designed to exempt an individual or group from the application of the law, such as a bill to incorporate a private company. A private bill can only be introduced by a Member who is not part of the Cabinet.
Distinguish: **private Member's bill**.

private Member. Strictly, a Member who is not a Minister. Sometimes, House Leaders, Whips, Opposition critics and Parliamentary Secretaries are excluded from this designation.
Distinguish: **backbencher**.

private Member's bill. A bill sponsored by a Member who is not part of the Cabinet. The term usually refers to public bills.
Distinguish: **private bill**.

private Members' business. Bills and motions sponsored by private Members including both items on the order of precedence and those which have not yet been successful in the draw. A period is devoted to this business each sitting day.

Private Members' Business Office. Part of the Journals Branch, the office responsible for the scheduling of debate during the periods reserved for Private Members' Business and the adjournment proceedings. It also deals with the certification and processing of Members' petitions and the administrative arrangements concerning private bills.

privilege. Those rights and immunities enjoyed by the House as a collectivity and by each Member individually, without which Members could not carry out their duties and the House could not fulfil

its functions.
Compare: **contempt of Parliament; personal privilege.**

privileged motion. A motion arising from and dependent on the subject under debate; it may be moved without notice and takes precedence over the motion then before the House. Privileged motions are of two kinds: amendments and superseding motions.

Privy Council. A formal advisory body to the Crown appointed by the Governor General on the advice of the Prime Minister. All Cabinet members must be sworn to the Privy Council, to which they are named for life.

procedural authority. A work dealing with the procedure and practices of the House which may be referred to for guidance in resolving points of order and questions of privilege. The most frequently cited works are those of *Marleau and Montpetit*, *Beauchesne*, *Bourinot* and, for British procedure, *Erskine May*.

procedural clerk. A member of the professional procedural cadre who performs various administrative and procedural duties in the Procedural Services of the House of Commons.
Compare: **committee clerk**.

procedural motion. A motion which deals with a purely routine matter, such as the first reading of a bill or its reprinting following amendment in committee.

Procedure and House Affairs Committee. The standing committee of the House charged with ongoing review of procedure and practice as well as House administration and services. The Committee also establishes the lists of Associate Members from which subcommittee and substitute committee members are eligible to be chosen, acts as a striking committee for other committees, designates votable items on the order of precedence for Private Members' Business and carries out a variety of other functions concerning private bills and House procedures.
Compare: **Board of Internal Economy**.

proceedings. The actions taken by the House of Commons or, in committee, by the committee. The most important parts of the proceedings are the decisions which are taken.

proclamation. An official notice or order issued by the Crown. A Parliament is begun and ended by proclamation.

***pro forma* bill**. A bill introduced at the beginning of a session for the sole purpose of asserting the Commons' right to determine the order of its deliberations, independently of the reasons for summons set out in the Throne Speech. The bill, numbered C-1, is given first reading but is not further proceeded with.

Projected Order of Business. A tentative working agenda, published each sitting day, listing items of business expected to be taken up on that day.

promoter (of a private bill). The person or group of persons seeking to have a private bill adopted. They must be directly affected by the bill and be signatories to the petition for its introduction.
Distinguish: **mover; parliamentary agent; sponsor (of a bill)**.

promulgation. The act whereby the Governor General announces passage of a bill by Parliament and proclaims it in force.

propose the question. The formal reading of a motion from the Chair which places it before the House. Until the question is proposed it cannot be debated, amended or voted upon.
Distinguish: **put the question**.

prorogation. The ending of a session which terminates all unfinished business. Prorogation also refers to the period of time a Parliament stands prorogued.

Compare: **dissolution**.

prove (the preamble of a private bill). The requirement for the committee responsible for studying a private bill to verify the allegations of fact set down in the preamble of the bill. The remainder of the bill is based upon these allegations.

provisional standing order. A standing order adopted by the House for a certain period of time. This type of order is often used for the purpose of trying out some new or modified procedure.
Compare: **sessional order**; **special order**.

Public Accounts. A report on the financial transactions of the Government prepared by the Receiver General for Canada. The Auditor General presents an annual audit of this document to the Speaker which is tabled in the House and automatically referred to the Standing Committee on Public Accounts.

public bill. A bill concerned with matters of public policy; it may be sponsored either by a Minister (Government bill) or by a private Member (private,Member's bill).

Public petition: See: **petition**.

put the question. To put the motion before the House to a vote. At this stage no further debate or amendment is possible. The question is put to the House by the Speaker, meaning that the Speaker reads the main motion, followed by any proposed amendment or subamendment in order.
Distinguish: **propose the question**.

- *Q* -

question. The matter before the House or a committee, about which it is called upon to make a decision. When the House appears ready to come to a decision, the Speaker asks if the House is "ready for the question".

question of privilege. See: **breach of privilege**.

question period. See: **oral question period**.

questions and comments period. A period of time at the conclusion of certain speeches during which other Members may ask questions or make comments. During this period, the Chair will usually recognize Members of parties other than that of the original speaker.

Questions on the *Order Paper*. A heading under Routine Proceedings during which the Government may respond to written questions printed on the *Order Paper*. Answers may be given either orally or in writing, or the question may be withdrawn or made an order for return.
Synonym: **written question.**

quorum. The number of Members, including the Speaker, necessary to constitute a meeting of the House for the exercise of its powers. In the House, it is set by the Constitution at 20; in a committee, it is a majority of the committee members.
Compare: **reduced quorum.**

quorum call. To draw the attention of the Speaker (or the chairman, in a committee) to the absence of a quorum; the business under consideration in the House is interrupted and if a quorum is not established, the House adjourns.
Compare: **count out**.

- *R* -

random draw. The method of choosing the names of private Members whose bills or motions will be included in the order of precedence for debate in the House. The names are chosen at random from a ballot box in which all those eligible have been placed.

reading of a bill. One of the stages of the passage of a bill. The reading stages (first, second and third) each have their own individual function.

reasoned amendment. An amendment expressing specific reasons for opposing the second or third reading of a bill. A reasoned amendment is intended to prevent further progress on the bill.
Compare: **dilatory motion**.

recall of the House. Pursuant to the Standing Orders, the Speaker may recall the House, when it stands adjourned during a session, to meet prior to the date that it is scheduled to reconvene.

recess. The period between the ending of one session (prorogation) and the beginning of the next. Also used in reference to a long adjournment.
Distinguish: **adjournment of the House**; **suspension of a sitting**.

recognizing visitors. The action taken by the Speaker in formally drawing the attention of the House to a distinguished visitor in the Speaker's gallery in the Chamber.

recommittal (of a bill). The referral of a bill back to committee for further amendment in a specific area or for the reconsideration of a certain clause or clauses. The recommittal is moved as an amendment to the motion for third reading of the bill.

recorded vote. A vote where the names of those voting for and against a motion are registered in the official record of the House or of one of its committees. In the House, a recorded division may be requested by five Members rising. Members vote by rising in their places and bowing to the Speaker as their names are called.
Compare: **division list; voice vote**.
Distinguish: **row by row voting**.
Synonym: **recorded division; standing vote.**

reduced quorum. The number of members of a committee authorized by the committee to meet for the sole purpose of hearing witnesses. At a meeting with a reduced quorum no motion may be proposed and no vote may be taken.
Compare: **quorum**.

referendum. An official consultation conducted by a government on a specific issue by way of a ballot. The results of a referendum are binding.
Compare: **plebiscite**.

referral (to a committee). The sending of a bill (before or after second reading), a resolution or a question to a committee for study and report. Depending on the objectives of the referral, it may be made to a standing, legislative or special committee or to a Committee of the Whole.

Register of Paired Members. A register kept at the Table in which are entered the names of paired Members. By registering, Members indicate that they will not take part in any recorded division held on the date for which they are registered.
Compare: **pairing**.

reinstate a bill. To return a bill to the *Order Paper* at the stage it had attained prior to prorogation. Bills may be reinstated either by unanimous consent or by Government motion.
Compare: **die on the *Order Paper***.

report progress. To report to the House from a Committee of the Whole, indicating that the Committee has not concluded its deliberations. Such a report is necessary because a Committee of the Whole has no power to adjourn its own sitting or to adjourn consideration of a matter to a future sitting.

report stage. The stage at which the House considers a bill as reported by a committee, with amendments, if any. At this stage, all Members may propose amendments to the text of the bill.

report to the House. An oral or written statement by a committee to the House, giving the results of an inquiry or requesting additional powers. For a committee studying a bill, the bill itself, and any amendments made thereto, constitutes its report.

reprimand. Pursuant to an order of the House of Commons, a formal reproof addressed by the Speaker to an offender adjudged guilty of a breach of privilege or of a contempt of the House.
Compare: **admonition**.

reprint (of a bill). If a bill is amended substantially at committee stage, the committee may order a reprint when it reports the bill to the House. If a bill is amended at report stage, the House may order a further reprint of the bill for use during third-reading debate. Finally, when a bill receives third reading, it is again reprinted.

rescind a resolution. To cancel the effect of a resolution previously adopted by the House. The motion proposed concerns the rescinding of the resolution and hence does not deal a second time with a question already decided during the session.
Compare: **discharge an order**.
synonym : **revoke a resolution**.

resolution. A motion adopted by the House in order to make a declaration of opinion or purpose. A resolution does not have the effect of requiring that any action be taken.
Compare: **order**.

responsible government. The principle that ministers are collectively responsible to the House for the actions of the Government. The legislative branch of government thus exercises control over the executive.
Compare: **Cabinet solidarity**; **ministerial responsibility**.

return. See: **parliamentary return**.

revoke a resolution: See: **rescind a resolution**.

riding. See: **electoral district**.

right of reply. The right of the mover of a substantive motion or a motion for second reading of a bill to speak a second time in debate. As this second speech closes the debate, the Speaker will so inform the House when recognizing the Member.

routine motion. A motion required for the observance of the proprieties of the House, the maintenance of its authority, the management of its business, the arrangement of its proceedings, the establishing of the powers of its committees, the correctness of its records or the fixing of its sitting days or the times of its meeting or adjournment.
Compare: **housekeeping motion**.

routine proceedings. Business of a basic nature for which a daily period is set aside in the House. It includes such items as tabling documents, presenting petitions, introduction and first reading of bills and statements by ministers.
Compare: **Daily Proceedings of the House**.

row-by-row vote. Recorded vote in which Members rise row by row, starting on the Speaker's right, rather than by party. This method is used in the House for votes on private Members' business (where the sponsoring Member votes first as a courtesy), for free votes and in Committee of the Whole, where votes are not recorded.
Compare: **recorded vote**.
Distinguish: **party vote**; **voice vote**.

Royal Assent. The approval, by a representative of the Crown, of a bill passed by the House and the Senate, making it into an Act of Parliament. Royal Assent is accorded in the Senate Chamber, usually by a deputy of the Governor General in the presence of Members of the House and Senate.

Royal Consent. Consent signified by a minister on behalf of the Crown to a bill affecting the prerogative, hereditary revenues, personal property or interest of the Sovereign. Bills which require Royal Consent must be withdrawn if they do not receive it.

Royal Prerogative. The rights, powers and privileges exercised by the Crown.

Royal Recommendation. A message from the Governor General, required for any vote, resolution, address or bill for the appropriation of public revenue. Only the Government can obtain such a recommendation.

ruling. See: **decision**.

- *S* -

schedule. An appendix to a bill which contains matters of detail not suitable for inclusion in a clause, or the text of an agreement which the bill brings into effect. Schedules form part of a bill and are subject to amendment with the exception of treaties and agreements which fall within the prerogative of the Crown.

scope (of a bill). The field of applicability of a bill as indicated by its text. Motions to amend a bill may not attempt either to alter or extend its scope.
Compare: **principle (of a bill)**.

scroll. The handwritten record of proceedings in the House of Commons kept by a Table Officer and used to prepare the *Journals*.

seat. (1) The desk in the House assigned to a Member. Members are accorded seats in the House not as individuals but in their capacity as representatives of their electoral districts. (2) The electoral district which a Member represents.

second reading. The stage at which the principle and object of a bill is either accepted or rejected. Detailed consideration is not given to the clauses of the bill at this stage.

seconder. A Member who formally supports a motion or amendment in the House of Commons. The Member does not actually need to speak in order to support a motion but may simply indicate his or her consent. Motions in committee do not require seconders.

secret session. A sitting of the House of Commons, or a part of a sitting, which only Members and certain officers of the House may attend. The public and all other House personnel, including the Hansard reporters, are refused admittance or are ordered to withdraw.

Compare: ***in camera* meeting**.

secret vote. A vote by secret ballot. This method of voting is used only for the election of the Speaker and, on occasion, for the election of a committee chairman.

secretary of State. Sworn to the Privy Council and member of the Ministry, but not member of the Cabinet, a secretary of State is assigned to assist a Cabinet Minister in specific areas within his (her) portfolio.

section of an Act. Each separate division of an Act, numbered with an Arabic numeral. The clauses of a bill become sections once the bill is assented to.

Senate. The Upper House of the Canadian Parliament consisting ordinarily of 105 Senators appointed by the Governor General on the advice of the Prime Minister. The Senate possesses all of the powers of the House of Commons except that of initiating financial legislation.

Senate bill. A bill, either public or private, which is first introduced in the Senate. Such bills, prefixed with the letter "S" rather than "C", are introduced in the House only after they have been passed by the Senate.

Sergeant-at-Arms. A senior official of the House, appointed by Governor in Council, the Sergeant-at Arms assists the Clerk as head of parliamentary precinct services, performing certain ceremonial functions and being responsible for security and building services.

session. One of the fundamental time periods into which a Parliament is divided, usually consisting of a number of separate sittings. Sessions are begun by a Speech from the Throne and are ended by prorogation or dissolution of the Parliament.
Distinguish: **sitting**.

sessional allowance. An annual allowance paid to Members of the House of Commons in accordance with the *Parliament of Canada Act*.

sessional order. An order governing the conduct of the business of the House or of its committees which has effect only for the remainder of the session in which it is adopted.
Compare: **special order**; **standing order**.

sessional paper. Any document tabled in the House or filed with the Clerk during a given session. All such documents are open to public scrutiny.

shadow cabinet. The group of Members in each opposition party, especially the Official Opposition, chosen to act as party critics for each of the ministerial portfolios.

short title. The title of a proposed Act, used for purposes of citation. Short titles need not cover all of the provisions of a bill.
Compare: **long title**.

***sine die* adjournment motion**. In committee, a motion which has the effect of adjourning the consideration of a matter without assigning a day for further consideration; the net effect is to end consideration of the matter.

sitting. A meeting of the House of Commons within a session. A sitting may last for only a matter of minutes or may extend over several calendar days.
Compare: **session**.

six (three) months' hoist. An amendment at second or third reading which has for effect the rejection of a bill. It proposes that the bill not now receive second (or third) reading, "... but that it be read a second (or third) time this day six (three) months hence."

solemn affirmation. A solemn affirmation sworn by a Member before taking a seat in the House of Commons is an alternative to the Oath of Allegiance and has the same effect.
See: **oath of allegiance**.
Speaker. The Member elected by the House to preside over its proceedings. In particular, he or she is responsible for maintaining order and decorum. As Chairman of the Board of Internal Economy, the Speaker oversees the administration of the House. In addition, the Speaker is the spokesperson and representative of the House of Commons in its relations with the Senate, the Crown and other bodies outside the House of Commons.
Synonym: **first Commoner**.

Speaker's Chair. The chair at the north end of the Commons Chamber occupied by the Speaker or another presiding officer when the House is in session. When the House is in Committee of the Whole, the Speaker's Chair is vacated and the Chairman of the Committee occupies the Clerk's place at the Table.

Speaker's Parade. A parade consisting of the Speaker, the Sergeant-at-Arms with the Mace, the Clerk of the House and other House officials which departs from the Speaker's Office for the House several minutes prior to the opening of the sitting.

special committee. A group of Members, or of Members and Senators, appointed to study a particular matter. Once it has made its final report, the committee ceases to exist.

special order. An order of the House adopted to regulate its affairs for a limited period of time or to deal with a particular matter.
Compare: **provisional standing order; sessional order**; **standing order**.

special session. Brief session held for a specific purpose at a time of the year when the House does not usually sit. From a procedural standpoint, a special session is like any other session

Speech from the Throne. A speech normally delivered by the Governor General at the opening of a session of Parliament (although it may be read by the reigning monarch), which outlines the Government's legislative plans for the session. The speech is delivered in the Senate Chamber in the presence of the members of both Houses.
Synonym: **Throne Speech**.

sponsor (of a bill). The Member or Minister who presents a bill in the House of Commons. Members are forbidden from accepting money to sponsor private bills or from acting as parliamentary agents for them.
Distinguish: **parliamentary agent; promoter (of a private bill)**.

stand a clause. See: **postponement of a clause.**

standing committee. A permanent committee established in the Standing Orders of the House. It may study matters referred to it by standing or special order or, within its area of responsibility, undertake studies on its own initiative.

standing order. An order adopted by the House to regulate its proceedings which remains in effect permanently. Standing orders may be altered or repealed only by a subsequent decision of the House. Compare: **provisional standing order; sessional order**; **special order**.

Standing Orders. The collection of the permanent written rules adopted by the House to govern its proceedings.

standing vote. See**: recorded vote.**

starred question. A question on the *Order Paper* for which an oral response is requested. In current practice, the question is superscribed with the numeral "1" rather than with an asterisk as indicated in the Standing Orders.

Statements by Members. A daily 15-minute period, preceding the oral question period, when Members who are not Cabinet ministers may make statements on matters of national, regional or local importance. Statements are limited in length to one minute and opportunity to speak is given equally to all private Members.

Statements by Ministers. A heading under routine proceedings during which a Minister may, if he or she desires, make a short factual announcement or statement of government policy. Spokesmen of recognized opposition parties are given an opportunity to comment and the day's schedule is adjusted to compensate for the time taken.

Status of House Business. A publication of the House which provides cumulative information on the status of all bills, motions and written questions brought forward during the session.

statutory debate. A statutory debate occurs when a statute has included provisions for a debate on the floor of the House with regard to an order, regulation, declaration, guideline or other instrument of delegated legislation.

statutory expenditures. Expenditures authorized by Parliament outside the annual supply process. Acts authorizing statutory expenditures give the government the authority to withdraw funds from the Consolidated Revenue Fund for one or more years without the annual approval of Parliament. The amounts to be spent are included in the Estimates for information only, and are not dealt with in the Appropriation Bills since the amounts have already been appropriated.

statutory instrument. A regulation, order, commission or other instrument issued by virtue of power conferred by an Act of Parliament or by the Governor in Council. Statutory instruments are subject to review by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations.

statutory item. An item, included in the Estimates for information purposes only, for which legislative approval already exists.

steering committee. See: **subcommittee on agenda and procedure.**

stranger. Anyone who is not a Member of the House of Commons or an official of the House. This includes Senators, diplomats, departmental officials and journalists, as well as members of the public. Strangers are admitted to the galleries but may be expelled if there is a disturbance or if the House so orders.

striking committee. A committee charged with preparing lists of Members to serve on the standing and legislative committees of the House. The Standing Committee on Procedure and House Affairs has among its responsibilities that of acting as striking committee.

***sub judice* convention**. A convention whereby Members refrain from making reference to certain matters, particularly criminal cases, which are before the courts. It does not apply to bills.

subamendment. An amendment to an amendment. A subamendment must be relevant to the amendment it seeks to modify, rather than to the original question.

subcommittee. A committee of a committee, to which the latter may delegate its powers, except the power to report to the House. Not all committees are granted the power to establish subcommittees.

subcommittee on agenda and procedure. A subcommittee normally established at the organization meeting of a standing, legislative or special committee to plan the committee's work.
Synonym: **steering committee**.

subordinate legislation. See: **delegated legislation**.

subsidiary motion. A motion which is procedural in nature, dependent on an order already made by the House, and used to move forward a question then before the House. Motions for the second and third readings of bills are subsidiary motions.
Synonym: **ancillary motion**.
Compare: **substantive motion.**

substantive motion. An independent proposal which is complete in itself. Normally such motions require written notice before they can be moved in the House.
Compare: **subsidiary motion**.

substitute member (of a committee). A Member designated to replace a permanent member of a committee at one or several of its meetings. When such a substitution has been made, the substitute enjoys all of the regular member's rights and privileges in committee.

summoning a witness. Ordering a witness to appear at the Bar of the House or before one of its committees. Witnesses are summoned before committees only after they have declined an invitation to appear.
Distinguish: **invitation to appear**

summons of Parliament. The convocation of a Parliament following a general election. Parliament is summoned by a proclamation issued by the Governor General on the advice of the Prime Minister.

superseding motion. A motion moved for the purpose of superseding or replacing the question

before the House. It may be either a dilatory motion or a motion for the previous question.

Supplementary Estimates. An expenditure plan introduced to provide funds to the Government to meet new or increased costs. The Government may introduce as many sets of Supplementary Estimates in a given fiscal year as it deems necessary.

supplementary question. A question seeking clarification or further information following a Minister's response to a question during the oral question period. The Speaker has wide discretion in permitting the posing of supplementary questions.

supply. See: **business of supply**.

supply bill. See: **appropriation bill**.

supply day. See: **allotted day**.

supply motion. Any motion, including an opposition motion on an allotted day, moved under the continuing order of the day for the consideration of the business of supply. Supply motions for concurrence in the Estimates give rise to appropriation bills.

supply period. One of three periods into which the year is divided for the purpose of the consideration of the business of supply. Opposition or allotted days are divided among the supply periods, which end, respectively, on December 10, March 26 and June 23.

suspend a Member. The action of dismissing a Member from the services of the House and its committees for one or more days as a result of disorder. This action may be exercised by the Speaker alone, or as an order of the House.

Compare: **expel a Member; naming a Member**.

suspension of a sitting. A pause during the course of a sitting of the House of Commons. When the sitting is suspended, the Speaker leaves the Chair but the Mace remains on the Table.

Distinguish: **adjournment**; **recess**.

▲

- *T* -

Table. The Table in front of the Speaker's Chair at which the Clerk and the other Table Officers sit. Copies of frequently consulted procedural authorities are kept on the Table for the convenience of Members and the Mace is placed on it when the House is sitting.

table. To place a document before the House or a committee for consideration or consultation.

Synonym: **lay on the table**.

table by the back door. To table a document, which is required by statute, by order of the House or by Standing Orders, by filing it with the Clerk. A record of such tabling is printed in the *Journals*.

table by the front door. To table a document in the House of Commons. A Minister or a Parliamentary Secretary may do this during the period set aside for it during routine proceedings or, with the permission of the House, at any other time during the sitting.

Table Officers. The clerks who provide procedural advice during sittings of the House, take the votes and keep the minutes of proceedings.
Synonym: **Clerks-at-the-Table**.

tabling of documents. The first item called by the Speaker under routine proceedings. At this time, Ministers and Parliamentary Secretaries have the opportunity to table returns, reports, responses to petitions or to committee reports and other documents.

take note debate. Debate on a motion which includes the words that the House "takes note" of an issue to allow Members to express their views.

talk out a bill. To rise to debate and continue to provide Members to debate a bill until the time allotted for debate in that sitting has expired.
Compare: **filibuster.**

taxation bill. Bill introduced by a Minister proposing to introduce a new tax, to increase an existing tax, to continue an expiring tax or to extend the application of a tax, or a bill introduced by a Member proposing to reduce an existing tax.

test roll. A register signed by Members in witness to their having taken the oath of allegiance or made the solemn affirmation required by the *Constitution Act, 1867*. Once they have taken the oath and signed the roll, Members may take their seats in the House.

third parties. Generally, political parties represented in the House which are smaller in size than the Official Opposition party.

third reading. The last stage of consideration of a bill in the House, at the conclusion of which the bill as a whole is either finally approved or rejected.

Throne Speech. See: **Speech from the Throne**.

Thursday statement. See: **weekly statement**.

time allocation. The allocation of a specific period of time for the consideration of one or more stages of a public bill.
Distinguish: **closure**.
Compare: **guillotine**.

- *U* -

unanimous consent. The consent of all Members present, required when the House wishes to set aside its rules or usual practices without notice. Actions taken by unanimous consent do not constitute precedents.
Synonym: **leave of the House**.

unicameralism. A parliamentary system in which the legislative power is vested in one chamber.

unparliamentary language. Words or expressions contrary to the proprieties of the House. A Member who refuses to withdraw unparliamentary language may be named by the Speaker.

unwhipped vote. See: **free vote**.

Upper House. See: **Senate**.

Usher of the Black Rod. An officer of the Senate whose responsibilities include delivering messages to the Commons when its Members' attendance is required in the Senate Chamber by the Governor General or a Deputy of the Governor General.

▲

- *V* -

vice-chairman. The person elected as deputy to the chairman of a standing or special committee.

visitors. Distinguished persons who are invited to the Speaker's gallery in the Chamber and recognized by the Speaker, or foreign heads of State or of government who address parliamentarians from the floor of the House.
Compare: **recognizing visitors.**

voice vote. An oral vote held without recording individual Members' votes or the number of yeas and nays.
Compare: **recorded division**.
Distinguish: **row by row voting**.

votable items. Items of private Members' business in the order of precedence which have been selected by the Standing Committee on Procedure and House Affairs to come to a vote.
Compare: **order of precedence**.

vote. (1) The formal expression of opinion for the purpose of reaching a decision. In the House, votes are given either orally or by the Members standing in their places. See: **division**. (2) An individual item of the Estimates indicating the amount of money required by the Government for a particular programme or function.
Compare: **appropriation**.

vote by show of hands. In committee, a vote by show of hands is recorded in the minutes by indicating the number, but not the names, of the members who voted for or against a motion.

▲

- *W* -

ways and means. See: **business of ways and means**.

ways and means motion. A motion proposing to introduce a new tax, to increase an existing tax, to continue an expiring tax or to extend the application of a tax. If adopted, it becomes an order that a bill or bills based on its provisions be brought in.
Compare: **notice of ways and means motion**.

weekly business statement. A statement normally made at the end of oral question period on Thursday, outlining the Government business to be considered in the following week. It is made by the Government House Leader, usually in response to a question from the Opposition House Leader.
Synonym: **Thursday Statement**.

whip. A Member charged with keeping other Members of the same party informed concerning House business and ensuring their attendance in the House, especially when a vote is anticipated. Each party normally has a chief whip and one or more deputy whips.

whipped vote. See: **party vote**.

white paper. A document tabled in the House presenting Government policy in a given area. It may contain legislative or administrative proposals on which the Government intends to act.
Distinguish: **green paper**.

witness. A person invited to appear before a committee to present an opinion on a particular topic or to provide technical advice with respect to a bill. While testifying, witnesses enjoy the same privilege of freedom of speech as Members.
Compare: **invitation to appear; summoning a witness**.

writ of election. A writ issued by the Chief Electoral Officer in order to institute an election in a specific electoral district.

written question. See: **Questions on the *Order Paper*.**

Home

Français • Table of Contents

Previous

ENGLISH-FRENCH GLOSSARY

This glossary contains a complete alphabetical list of the main entries and synonyms from the preceding procedural glossary, together with their French equivalents.

abstention	abstention
abstract motion	motion abstraite
acclamation	acclamation
Act of Parliament	loi du Parlement
Acting Speaker	Président suppléant
address	adresse
Address in Reply to the Speech from the Throne	Adresse en réponse au discours du Trône
adjournment debate	débat sur la motion d'ajournement; délibérations sur la motion d'ajournement
adjournment of debate	ajournement du débat
adjournment of the House	ajournement de la Chambre
adjournment proceedings	débat sur la motion d'ajournement
Administrator of the Government of Canada	Administrateur du gouvernement du Canada
admonition	admonestation
affirmative resolution	résolution de ratification
agenda	ordre du jour
aids	subsides
alloted day; supply day; opposition day	jour désigné; jour des subsides; journée de l'opposition
amending Act	loi modificative
amendment	amendement

ancillary motion	motion auxiliaire
appeal a decision	en appeler d'une décision
appropriation	crédit
appropriation bill	projet de loi de crédits
Assistant Deputy Chairman of Committees of the Whole	Vice-président adjoint des Comités pléniers
Associate Member	Membre associé
Auditor General	Vérificateur général
backbencher	député de l'arrière-ban; député de l'arrière-plan
ballot	bulletin de vote
bar (of the House)	barre (de la Chambre)
Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms	*Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*
bell	sonnerie d'appel
bicameralism	bicaméralisme
bill	projet de loi
"blues"	«bleus»
Blue Book	Livre bleu
Board of Internal Economy	Bureau de régie interne
borrowing authority	pouvoir d'emprunt
breach of privilege	atteinte au privilège
budget	budget
budget debate	débat sur le budget
budget speech	exposé budgétaire
business of supply	travaux des subsides
business of the House	travaux de la Chambre
business of ways and means	travaux des voies et moyens
by-election	élection complémentaire; élection partielle
Cabinet	Cabinet
Cabinet minister	ministre
Cabinet solidarity	solidarité ministérielle
Canada Gazette	*Gazette du Canada*
Canadian Charter of Rights and Freedoms	*Charte canadienne des droits et libertés*

casting vote	vote prépondérant
caucus	caucus; groupe parlementaire
censure motion	motion de blâme
certificate of nomination	certificat proposant une nomination
Chair	fauteuil présidentiel (1)
Chairman	président
Chairman of Committees of the Whole	président des Comités pléniers
Chamber	Chambre
Chief Electoral Officer	Directeur général des élections
citation	commentaire
clause (of a bill); section (of an act)	article
clause-by-clause study	étude article par article
Clerk of Petitions	greffier des pétitions
Clerk of the House	Greffier de la Chambre
Clerk of the Parliaments	Greffier des Parlements
Clerk of the Senate	Greffier du Sénat
closure	clôture
coming-into-force clause	disposition de mise en vigueur
commissioner	commissaire
Commissioner of Official Languages	Commissaire aux langues officielles
committee	comité
committee clerk	greffier de comité
committee hearing	audience de comité
committee issue	fascicule de comité
Committee of Supply	comité des subsides
Committee of the Whole (House)	Comité plénier
committee stage (of a bill)	étape de l'étude en comité (d'un projet de loi)
complicated question	question complexe
concurrence in a report	adoption d'un rapport
conflict of interest	conflit d'intérêts
consequential amendment	amendement corrélatif
Consolidated Revenue Fund	Trésor

Constitution Act	*Loi constitutionnelle*
contempt of Parliament	outrage au Parlement
corrigendum	*corrigendum*
count out	ajournement faute de quorum
cross the floor	changer de parti
Crown	Couronne
Daily Proceedings of the House	activités quotidiennes de la Chambre
debatable motion	motion pouvant faire l'objet d'un débat
Debates of the House of Commons	*Débats de la Chambre des communes*
decision	décision
declare null and void	déclarer nul et non avenu
deferred division	vote différé
delegated legislation	décrets-lois
Deputy Chairman of Committees of the Whole	Vice-président des Comités pléniers
Deputy Clerk	Sous-greffier
deputy minister	sous-ministre
Deputy of the Governor General	suppélant du Gouverneur général
Deputy Speaker	Vice-président (de la Chambre)
die on the *Order Paper*	expirer au *Feuilleton;* mourir au *Feuilleton*
dilatory motion	motion dilatoire
discharge an order	annuler un ordre du jour
discussion paper	document de travail
dissenting opinion	opinion dissidente
dissolution	dissolution
divide a bill	scinder un projet de loi
division (on)	dissidence (avec)
division list	liste de scrutin
dollar item	crédit d'un dollar
dropped orders	question supprimée
duty roster	liste d'assiduité; liste de présence
election	élection
Electoral Boundaries Commission	Commission de délimitation des circonscriptions électorales

electoral district	circonscription électorale
electoral quota	quotient électoral
embargo	embargo
emergency debate	débat d'urgence
enabling clause	article habilitant
enabling legislation	mesure habilitante
enacting clause	formule d'édiction
engrossed Address	Adresse grossoyée
erratum	*errratum*
Erskine May's Parliamentary Practice	*Erskine May's Parliamentary Practice*
Estimates	Prévisions budgétaires
evidence	témoignages
ex officio member	membre d'office
Examiner of Petitions	examinateur des pétitions
Examiner of Private Bills	examinateur des projets de loi privés
expanded negative	rejet amplifié
expel a Member	expulser un député
filibuster	obstruction systématique
first among equals	premier parmi ses égaux (*primus inter pare*)
first-past-the-post system	système uninominal majoritaire à un tour
first reading	première lecture
fiscal year	exercice
floor of the House	parquet de la Chambre
free conference	conférence libre
free vote; unwhipped vote	vote libre
friendship group	groupe d'amitié
front benches	banquettes ministérielles
galleries	tribunes
general elections	élections générales
Government	gouvernement; Couronne
government bill	projet de loi émanant du gouvernement
government business	affaires émanant du gouvernement
Government House Leader	leader du gouvernement à la Chambre

Government Member	député du parti ministériel; membre du parti ministériel
Government Orders	ordres émanant du gouvernement
Governor General	Gouverneur général
Governor General's special warrant	mandat spécial du Gouverneur général
Governor in Council	gouverneur en conseil
grandfather clause	clause de droits acquis
Great seal of Canada	grand sceau du Canada
green paper	livre vert
grievance	grief
guillotine	guillotine; bâillon
Hansard	*hansard*
high crime and misdemeanor	*high crime and misdemeanor*
House copy (of a bill)	copie de la Chambre (d'un projet de loi)
House Leader	leader à la Chambre; leader parlementaire
House of Commons Procedure and Practice	*procédure et les usages de la Chambre des communes (La)*
House of Commons	Chambre des communes
householder	Bulletin parlementaire
housekeeping motion	motion d'ordre administratif
hybrid bill	projet de loi hybride
impute motives	prêter des intentions
in abstentia election	élection *in abstentia*
in camera meeting	réunion à huis clos
independent Member	député indépendant
inquiry of a committee	enquête d'un comité
instruction	instruction à un comité
interim supply	crédits provisoires
interparliamentary delegation	délégation interparlementaire
interpretation clause	article d'interprétation
introduction of a bill	présentation d'un projet de loi
invitation to appear	invitation à comparaître
item	poste
joint address	adresse conjointe

joint committee	comité mixte
Journals	*Journaux*
Law Clerk and Parliamentary Counsel	Légiste et conseiller parlementaire
leader of a party	chef d'un parti
Leaders' day	journée des chefs
leave of the House	permission de la Chambre
legislation	législation
legislative agenda	programme législatif
legislative committee	comité législatif
letters patent	lettres patentes
liaison committee	comté de liaison
Library of Parliament	Bibliothèque du Parlement
list of 100 Members	liste de 100 députés
lobby	antichambres; lobby
lobbyist	lobbyiste
lock-up	séance d'information à huis clos
long title (of a bill)	titre intégral (d'un projet de loi)
Mace	Masse
maiden speech	premier discours; baptême d'orateur
Main Estimates	Budget principal des dépenses
main motion	motion principale
majority government	gouvernement majoritaire
manager (of a free conference)	délégué (d'une conférence libre)
mandatory instruction	instruction impérative
marginal note	note marginale
Member of Parliament	député
message	message
minister	ministre
ministerial responsibility	responsabilité ministérielle individuelle
minority government	gouvernement minoritaire
minority report	rapport minoritaire
Minutes of Proceedings	*Procès-verbaux*
model bill	projet de loi-type

money bill	mesure financière
motion	motion
mover	motionnaire
naming a Member	désigner un député par son nom
National Anthem	Hymne national
negative resolution	résolution de rejet
non-confidence motion	motion de censure
notice of motion	avis de motion
Notice of Motion (Papers)	avis de motion (documents)
notice of motion for the production of papers	avis de motion portant production de documents
notice of opposition	avis d'opposition
notice of ways and means motion	avis de motion de voies et moyens
Notice Paper	*Feuilleton des Avis*
oath of allegiance	serment d'allégeance
oath of office	serment d'office
officer of Parliament	haut fonctionnaire du Parlement
official of the House	haut fonctionnaire de la Chambre
Official Opposition	Opposition officielle
omnibus bill	projet de loi omnibus
opening of Parliament	ouverture d'une législature; rentrée parlementaire
opposed item	poste faisant l'objet d'une opposition
opposition critic	porte-parole de l'opposition
opposition party	parti de l'opposition
oral question period	période des questions orales
order	ordre
order for return	ordre de dépôt de documents
Order in Council	décret
Order in Council appointment	nomination par décret
Order of Business	ordre des travaux
order of precedence	ordre de priorité
order of reference	ordre de renvoi
Order Paper	*Feuilleton*

Orders of the Day	Ordre du jour
organization meeting	réunion d'organisation
out of order	antiréglementaire; enfreindre le Règlement; irrecevable; irrégulier
page	page
pairing	pairage
Panel of Chairmen	Comité des présidents
parent act	loi visée
Parliament	législature; Parlement
Parliament of Canada Act	*Loi sur le Parlement du Canada*
parliamentary agent	agent parlementaire
parliamentary association	association parlementaire
parliamentary calendar	calendrier parlementaire
parliamentary cooperation	coopération parlementaire
parliamentary exchanges	échanges parlementaires
parliamentary fees	droits parlementaires; taxes parlementaires
parliamentary intern	stagiaire parlementaire
parliamentary precincts	édifices du Parlement
parliamentary privilege	privilège parlementaire
parliamentary procedure	procédure parlementaire
Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada	*Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada*
parliamentary return	état parlementaire
Parliamentary Secretary	secrétaire parlementaire
party	parti
party discipline	discipline de parti
party vote	vote de parti
passage of a bill	adoption d'un projet de loi
permissive instruction	instruction facultative
personal privilege	privilège parlementaire
petition	pétition
petition for a private bill	pétition introductive d'un projet de loi privé
plebiscite	plébiscite
point of order	rappel au Règlement

political party	parti politique
portfolio	portefeuille
posting of private bills	affichage des projets de loi privés
postponement of a clause	report de l'étude d'un article
prayer of a petition	requête (d'une pétition)
prayers	prière
preamble	préambule
pre-budgetary consultations	consultations pré-budgétaires
precedent	précédent
precincts of Parliament	cité parlementaire
preliminary study (of a bill)	étude préliminaire (d'un projet de loi)
Premier	*Premier* (pas d'équivalent en français)
press gallery	tribune des journalistes
pre-study (of a bill)	étude préalable (d'un projet de loi)
previous question	question préalable
Prime minister	Premier ministre
principle of a bill	motif d'un projet de loi; principe d'un projet de loi
private bill	projet de loi d'intérêt privé
private Member	simple député
private Member's bill	projet de loi émanant d'un député
private Members' business	affaires émanant des députés; mesures d'initiative parlementaire
Private Members' Business Office	Bureau des affaires émanant des députés
privilege	immunité parlementaire
privileged motion	motion privilégiée
Privy Council	Conseil privé
procedural authority	autorité en matière de procédure
procedural clerk	greffier à la procédure
procedural motion	motion de forme
Procedure and House Affairs Committee	Comité de la procédure et des affaires de la Chambre
proceedings	délibérations
proclamation	proclamation

pro forma bill	projet de loi fictif; projet de loi *pro forma*
Projected Order of Business	*Ordre projeté des travaux*
promoter of a private bill	promoteur d'un projet de loi d'intérêt privé
promulgation	promulgation
propose the question	proposer la question
prorogation	prorogation
prove (the preamble of a private bill)	motiver (un projet de loi)
provisional Standing Order	article provisoire du Règlement
Public Accounts	*Comptes publics*
public bill	projet de loi d'intérêt public
put the question	mettre la question aux voix
question	question
questions and comments period	période de questions et d'observations
Questions on the *Order Paper*	Questions inscrites au *Feuilleton*
quorum	quorum
quorum call	signaler l'absence de quorum
random draw	tirage au sort
reading of a bill	lecture d'un projet de loi
reasoned amendment	amendement motivé
recall of the House	rappel de la Chambre
recess	intersession
recognizing visitors	reconnaissance des visiteurs de marque
recommittal of a bill	nouveau renvoi
recorded division	vote par appel nominal
recorded vote	vote inscrit
reduced quorum	quorum réduit
referendum	référendum
referral	renvoi
Register of Paired Members	registre des députés «pairés»
reinstate a bill	rétablir un projet de loi
report progress	faire rapport de l'état de la question
report stage	étape du raport
report to the House	rapport à la Chambre

reprimand	réprimande
reprint (of a Bill)	réimpression (d'un projet de loi)
rescind a resolution	abroger une résolution
resolution	résolution
responsible government	responsabilité ministérielle collective
revoke a resolution	révoquer un résolution
riding	comté
right of reply	droit de réplique
routine motion	motion pour affaire courante
routine proceedings	affaires courantes ordinaires
row-by-row voting	vote par rangée
Royal Assent	sanction royale
Royal Consent	consentement royal
Royal Prerogative	Prérogative royale
Royal Recommendation	recommandation royale
schedule	annexe
scope of a bill	portée d'un projet de loi
scroll	plumitif
seat	siège
second reading	deuxième lecture
seconder	appuyeur
secret session	séance à huis clos
secret vote	scrutin secret
secretary of State	secrétaire d'État
section of an Act	article
Senate	Sénat
Senate bill	projet de loi émanant du Sénat
Sergeant-at-Arms	Sergent d'armes
session	session
sessional allowance	indemnité de session
sessional order	ordre sessionnel
sessional paper	document parlementaire
shadow cabinet	cabinet fantôme

short title (of a bill)	titre abrégé (d'un projet de loi)
sine die adjournment motion	motion d'ajournement *sine die*
sitting	séance
six months' hoist	renvoi à six mois
solemn affirmation	affirmation solennelle
Speaker	Président
Speaker's Chair	fauteuil présidentiel (2)
Speaker's Parade	Cortège du Président
special committee	comité spécial
special order	ordre spécial
special session	session spéciale
Speech from the Throne	discours du Trône
sponsor of a bill	parrain
stand a clause	report de l'étude d'un article; réserver un article
standing committee	comité permanent
standing order	ordre permanent
Standing Orders	Règlement
standing vote	vote par assis et debout
starred question	question marquée d'un astérisque
Statements by Members	Déclarations de députés
Statements by Ministers	Déclarations de ministres
Status of House Business	*État des travaux de la Chambre*
statutory debate	débat prescrit
statutory expenditures	dépenses statutaires
statutory instruments	textes réglementaires
statutory item	poste législatif
steering committee	comité directeur
stranger	étranger
striking committee	comité de sélection
sub judice convention	convention relative aux affaires en instance *sub judice* (ou judiciaire)
subamendment	sous-amendement

subcommittee	sous-comité
subcommittee on agenda and procedure	sous-comité du programme et de la procédure
subsidiary motion	motion subsidiaire
substantive motion	motion de fond
substitute member (of a committee)	membre substitut (d'un comité)
summoning a witness	assignation d'un témoin
summons of Parliament	convocation du Parlement
superseding motion	motion de remplacement
Supplementary Estimates	Budget supplémentaire des dépenses
supplementary question	question supplémentaire
supply motion	motion de crédits; motion de subsides
supply period	période des subsides
suspend a Member	suspendre un député
suspension of a sitting	suspension d'une séance
Table	Bureau
table	déposer
table by the back door	déposer auprès du Greffier
table by the front door	déposer à la Chambre
Table Officers	greffiers au Bureau
Tabling of Documents	Dépôt de documents
take note debate	débat exploratoire
talk out a bill	étouffer un projet de loi
taxation bill	projet de loi d'imposition et de taxation
test roll	registre d'assermentation
third parties	tiers partis
third reading	troisième lecture
time allocation	attribution de temps
unanimous consent	consentement unanime
unicameralism	unicaméralisme
unparliamentary language	expressions non parlementaires; propos non parlementaires
Usher of the Black Rod	Huissier du bâton noir
vice-chairman	vice-président (d'un comité)

visitors	visiteurs
voice vote	vote par oui ou non
votable items	affaires qui font l'objet d'un vote
vote	vote
vote by show of hands	vote à main levée
ways and means motion	motion de voies et moyens
weekly statement	déclaration hebdomadaire
whip	whip
whipped vote	mise aux voix avec la participation du whip
white paper	livre blanc
witness	témoin
writ of election	bref d'élection

Accueil

English • Table des matières

Prochaine

VOCABULAIRE

DE

PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

(Troisième édition)

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

VOCABULAIRE
DE
PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

Troisième édition - janvier 2001

Publié sous l'autorité
du Greffier de la Chambre des communes

Première édition : septembre 1992

Deuxième édition □ juin 1997
Troisième édition - janvier 2001

N° de cat. X9-18/2001
ISBN 0-662-65377-7

Guide à l'intention des députés de la Chambre des communes

TABLE DES MATIÈRES

- Introduction
- Guide d'utilisation
- Vocabulaire
  - A - L
  - M - Z
- Lexique français-anglais

INTRODUCTION

Depuis le début de la Confédération, la procédure à la Chambre des communes a subi une évolution, ayant dû s'ajuster aux événements qui ont marqué la vie parlementaire et répondre aux besoins de la population canadienne. Comme il en est pour tout domaine spécialisé, elle a donné lieu à l'apparition de nombreux termes techniques qui expriment toute sa complexité. En raison de la nature de ces termes et du fait qu'il n'existe aucun ouvrage destiné à en faciliter la compréhension, il a été jugé utile en 1992 de préparer un lexique qui contiendrait des définitions claires et simples, directement reliées à la procédure utilisée à la Chambre des communes canadienne. Bien que la terminologie que nous employons au Canada se fonde en grande partie sur celle utilisée en Grande-Bretagne, comme c'est le cas d'ailleurs pour les autres pays du Commonwealth, la signification de certains termes propres à la procédure canadienne ne correspond pas toujours à celle qu'en donnent d'autres instances parlementaires.

Huit années se sont écoulées depuis la parution de la première édition du *Vocabulaire de*

procédure parlementaire. Une deuxième édition fut publiée en 1997 et rendue disponible sur le site Internet parlementaire (www.parl.gc.ca). Dans cette troisième édition la majorité des définitions sont demeurées les mêmes; certaines, que l'usage a modifiées, ont été mises à jour ou sont disparues; de nouvelles, reflétant une pratique toujours en évolution, ont été ajoutées. De plus, la parution en février 2000 de *La Procédure et les usages de la Chambre des communes* nous a fourni une somme importante d'informations nous permettant de perfectionner notre terminologie. Ceci nous l'espérons, rendra cet ouvrage encore plus utile à tous ceux qui sont directement impliqués dans les délibérations du Parlement ainsi qu'à tous les Canadiens vouant un intérêt particulier aux travaux de la Chambre des communes.

GUIDE D'UTILISATION

Ce vocabulaire n'est pas un ouvrage faisant autorité en matière de procédure. Les définitions qui y figurent sont publiées à titre d'information seulement.

Italique. Les titres de documents ainsi que les mots et les expressions d'origine étrangère sont en italique.

RENVOIS :

Comparer : La mention **Comparer** renvoie à un terme analogue qui ajoute des renseignements supplémentaires à la notion désignée par le terme.
Par exemple : **association parlementaire.** Comparer : **groupe d'amitié**.

Distinguer : La mention **Distinguer** renvoie à un terme analogue mais qui comporte une nuance.
Par exemple : **ajournement de la Chambre**. Distinguer : **intersession**.

Synonyme : La mention **Synonyme** identifie un terme qui est employé couramment comme synonyme du terme en vedette.
Par exemple : **circonscription électorale**. Synonyme : **comté**.

Voir : La mention **Voir** renvoie à une entrée principale comportant une définition.
Par exemple : **année financière**. Voir : **exercice**.

▶ Prochaine

Accueil

English • Table des matières

Précédente ◀ ▶ Prochaine

VOCABULAIRE

A B C D E F G H I J L

M N O P Q R S T U V W

Glossaire français-anglais

Sélectionner la première lettre du mot de la liste ci-dessus pour vous rendre directement à la section appropriée du vocabulaire.

- *A* -

abroger une résolution. Déclarer nulle une résolution que la Chambre a déjà adoptée. La motion proposée traite de l'abrogation de la résolution et n'implique pas une deuxième prise en considération d'une question sur laquelle la Chambre a rendu une décision au cours de la session.
Comparer : **annuler un ordre du jour**.
Synonyme : **révoquer une résolution**

abstention. Refus de se prononcer en faveur ou contre une motion. Les députés n'étant pas obligés de voter, les abstentions ne sont pas consignées aux *Journaux* de la Chambre; par contre, les noms des députés pairés figurent dans les *Journaux* et les *Débats* à la suite de l'inscription des votes.
Comparer : **pairage**.

acclamation. Au Canada, un député est élu par acclamation lorsqu'il n'y a pas d'autre candidat qui se présente à une élection et qu'en conséquence, il n'y a pas de mise aux voix.

activités quotidiennes de la Chambre. Expression générique désignant la prière, les déclarations de députés et les questions orales qui ont lieu tous les jours à la Chambre mais qui ne font pas partie des affaires courantes ordinaires.
Comparer : **affaires courantes ordinaires**.

Administrateur du gouvernement du Canada. Juge en chef du Canada qui assume les pouvoirs du Gouverneur général en cas de décès, d'incapacité, de renvoi ou d'absence hors du Canada de ce dernier. L'Administrateur peut, au besoin, lire le discours du Trône ou donner la sanction royale aux projets de loi.
Distinguer : **suppléant du Gouverneur général**.

admonestation. Avertissement sévère du Président à l'endroit d'une personne ayant commis une offense.
Comparer : **réprimande**.

adoption (1) **d'un rapport**. Approbation d'un rapport de comité, y compris ses conclusions et ses recommandations. À la Chambre, un rapport est adopté par voie de motion ou d'office conformément aux dispositions du Règlement. (2) **d'un projet de loi**. Processus par lequel un projet de loi est adopté par le Parlement et devient une loi. Les principales étapes que doit franchir un projet de loi d'intérêt public à la Chambre sont : la présentation, la première lecture, la deuxième lecture, l'étape de l'étude en comité, l'étape du rapport et la troisième lecture. Après avoir franchi au Sénat essentiellement les mêmes étapes qu'à la Chambre des communes, le projet de loi reçoit la sanction royale.

adresse. Message officiel adressé à la Couronne en vue d'exprimer une opinion ou un souhait de la Chambre ou de présenter une demande. Les félicitations adressées à la famille royale et les demandes de production de documents qui tombent sous l'égide de la Couronne sont présentées au moyen d'une adresse. Dans certains cas, les adresses peuvent être adoptées conjointement par les deux Chambres.

adresse conjointe. Voir : **adresse.**

Adresse en réponse au discours du Trône. Message dans lequel les Communes expriment leurs remerciements à la Souveraine pour le discours du Trône. Il est adopté au terme d'un débat au cours duquel divers aspects de la politique gouvernementale sont abordés.

Adresse grossoyée. Adresse qui, une fois adoptée par la Chambre ou par le Sénat et la Chambre, est envoyée à un calligraphe qui se charge de la copier. Lorsque le document est prêt, le ou les Présidents y apposent leur signature.

affaires courantes ordinaires. Affaires usuelles pour lesquelles la Chambre réserve une période quotidienne. Elles comprennent notamment le dépôt des documents, la présentation des pétitions, le dépôt et la première lecture des projets de loi et les déclarations de ministres.
Comparer : **activités quotidiennes de la Chambre**.

affaires émanant des députés. Projets de loi et motions parrainés par des simples députés. En font partie les affaires inscrites à l'ordre de priorité ainsi que celles qui n'ont pas encore été choisies au cours d'un tirage. Une période de temps est consacrée chaque jour aux affaires émanant des députés.
Synonyme : **mesures d'initiative parlementaire**.

affaires émanant du gouvernement. Projets de loi et motions présentés à la Chambre par un ministre ou un secrétaire parlementaire. Les travaux des subsides, y compris les motions de l'opposition proposées les jours désignés par le gouvernement, font partie des affaires émanant du gouvernement.

affaires qui font l'objet d'un vote. Affaires émanant des députés qui figurent à l'ordre de priorité et qui sont choisies par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour faire l'objet d'un vote.
Comparer : **ordre de priorité.**

affichage des projets de loi privés. Affichage dans les antichambres d'une liste de projets de loi

d'intérêt privé indiquant à quel comité chaque projet de loi a été déféré et la date à laquelle le comité peut en commencer l'étude.

affirmation solennelle. L'affirmation solennelle peut remplacer le serment d'allégeance que doit prêter un député avant de prendre son siège à la Chambre des communes. Elle a le même effet.
Voir : **serment d'allégeance**.

agent parlementaire. Personne qui s'emploie à promouvoir un projet de loi d'intérêt privé ou à s'y opposer. Les agents doivent obtenir l'autorisation du Président et doivent respecter les règles, les ordres et les usages du Parlement.
Distinguer : **lobbyiste**.

ajournement de la Chambre. Suspension d'une séance de la Chambre au cours d'une session (faisant suite à une motion ou conformément au Règlement ou à un ordre spécial). Un ajournement couvre la période entre la fin d'une séance et le début de la suivante. La Chambre peut être ajournée pour une période de quelques minutes ou de plusieurs mois.
Distinguer : **intersession**; **suspension**.

ajournement du débat. Tactique dilatoire souvent utilisée pour retarder la prise en considération d'une question. Si une motion d'ajournement du débat est adoptée, la question n'est pas rayée du *Feuilleton*, mais peut être réinscrite à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.
Distinguer : **débat sur la motion d'ajournement**.
Comparer: **motion d'ajournement indéfini**.

ajournement faute de quorum. Ajournement résultant de l'absence de quorum. Le Président constate qu'il n'y a pas quorum en faisant le compte des députés présents à la Chambre; les noms de ces derniers sont alors consignés aux *Journaux*.
Comparer : **signaler l'absence de quorum**.

amendement. Modification proposée à une motion, à un projet de loi, ou à un rapport de comité afin d'en améliorer le texte ou de fournir une solution de rechange. Dans le cas d'une loi déjà existante, on utilise plutôt le terme *modification*.

amendement corrélatif. À la suite de l'adoption d'un amendement au libellé d'une motion ou au texte d'un projet de loi, amendement subséquent proposé au libellé ou au texte dans le seul but d'en assurer la cohérence.

amendement motivé. Amendement qui présente les raisons particulières pour lesquelles on s'oppose à la deuxième ou troisième lecture d'un projet de loi. Un amendement motivé vise à empêcher tout progrès subséquent du projet de loi.
Comparer : **motion dilatoire**.

année financière. Voir : **exercice**.

annexe. Texte rattaché à un projet de loi comprenant des détails ne pouvant être insérés dans un de ses articles ou le libellé d'un accord mis en vigueur par le projet de loi. Les annexes font partie intégrante d'un projet de loi et peuvent être modifiées, à moins qu'elles ne renferment le libellé d'un accord qui relève des prérogatives de la Couronne.

annuler un ordre du jour. Révoquer un ordre que la Chambre a déjà adopté, souvent en vue de présenter une autre proposition. L'ordre portant deuxième lecture d'un projet de loi doit être annulé avant que la teneur du projet de loi puisse être déférée à un comité.
Distinguer : **abroger une résolution**.

antichambres. Salles adjacentes aux deux côtés de la Chambre: une pour les députés du gouvernement et une autre pour les députés de l'opposition.
Distinguer : **lobby**.

antiparlementaire. Voir : **expressions non parlementaires.**
Synonyme : **non parlementaire**.

antiréglementaire. Voir : **irrecevable**.

approvisionnement. Voir : **subsides**.

appuyeur. Député qui donne son appui officiel à une motion ou à un amendement. Le député peut indiquer son consentement sans prendre la parole. Les motions présentées en comité n'ont pas besoin d'être appuyées.

article. Partie d'un projet de loi ou d'une loi comprenant une seule phrase ou un seul énoncé. Chaque article est numéroté en chiffres arabes.

article d'interprétation. Article d'un projet de loi qui renferme les définitions des termes employés dans le projet de loi.

article habilitant. Partie d'un projet de loi qui confère aux autorités compétentes le pouvoir de mettre en vigueur les dispositions dudit projet de loi.

article provisoire du Règlement. Article du Règlement adopté par la Chambre pour une période de temps déterminée. Ce genre d'article est souvent adopté afin de mettre à l'essai une règle nouvelle ou modifiée.
Comparer : **ordre sessionnel; ordre spécial**.

assignation d'un témoin. Action par laquelle on exige qu'un témoin comparaisse à la barre de la Chambre ou devant un de ses comités. Les témoins qui ont refusé une invitation à comparaître devant un comité peuvent être assignés.
Distinguer : **invitation à comparaître**.

association parlementaire. Association internationale dont la section canadienne est composée de députés et de sénateurs. Les réunions, les conférences et les échanges bilatéraux des associations fournissent à ces derniers l'occasion de partager leurs connaissances, leurs expériences et leurs idées avec d'autres parlementaires.
Comparer : **groupe d'amitié**.

atteinte au privilège. Acte ou omission qui entrave les travaux de la Chambre ou qui empêche les députés de s'acquitter de leurs fonctions. La Chambre est saisie d'une présumée atteinte au privilège lorsque la présidence juge que le cas est évident (*prima facie*).
Distinguer : **outrage au Parlement**.

attribution de temps. Désignation d'une période de temps déterminée pour les délibérations sur une ou plusieurs étapes d'un projet de loi d'intérêt public.
Distinguer : **clôture**.
Comparer : **guillotine**.

audience de comité. Audition de témoins par un comité, en séance publique ou à huis clos. Les audiences peuvent concerner un sujet précis ou un projet de loi en particulier.

auteur (d'un projet de loi). Voir : **parrain.**
autorité en matière de procédure. Ouvrage traitant de la procédure et des usages de la Chambre des communes qui peut servir de référence pour régler les difficultés soulevées par les questions de privilège et les rappels au Règlement. On cite le plus souvent les ouvrages de *Marleau et Montpetit*, de *Beauchesne*, de *Bourinot* et, concernant les pratiques britanniques, d'*Erskine May*.

avis d'opposition. Avis portant opposition à un poste du budget qui entraîne la tenue d'une mise aux voix à part sur ce poste avant que la Chambre ne procède au vote sur la motion générale d'adoption.
Comparer : **poste faisant l'objet d'une opposition**.

avis de motion. Notification, orale ou écrite, de l'intention de présenter à la Chambre une proposition substantielle. Selon le type de motion et l'origine, la période d'avis varie.

avis de motion (documents). Avis inscrit sous la rubrique des affaires émanant des députés et qui concerne une motion portant production de documents pour laquelle le député qui la présente ou un ministre de la Couronne désire un débat.

avis de motion de voies et moyens. Avis signalant l'intention du gouvernement de présenter une motion de voies et moyens à une séance subséquente. L'avis donne les dispositions de la motion et constitue la première étape de l'approbation d'une nouvelle mesure fiscale.
Comparer : **motion de voies et moyens**.

avis de motion portant production de documents. Avis inscrit au *Feuilleton* à la demande d'un simple député qui sollicite le dépôt d'un document. Le mercredi, seul jour où ce genre d'avis peut être soulevé, la Chambre en décide sur-le-champ. Si le député ou un ministre désire que la motion fasse l'objet d'un débat, elle est reportée à la rubrique des Avis de motions (Documents).

▲

- *B* -

bâillon. Voir : **guillotine.**

banquettes ministérielles. Premières rangées des sièges à la Chambre qui, du côté du gouvernement, sont occupées par le Premier ministre et les membres du Cabinet et, du côté de l'opposition, par les leaders des partis de l'opposition et les porte-parole principaux de ces partis.

baptême d'orateur. Voir : **premier discours**.

barre (de la Chambre). Barre de laiton située à l'intérieur de l'entrée Sud de la Chambre au-delà de laquelle les représentants de la Couronne et autres étrangers non-invités ne peuvent être admis. C'est à cet endroit que les témoins sommés à comparaître doivent se présenter.

Beauchesne. Voir : ***Jurisprudence parlementaire de Beauchesne.***

Bibliothèque du Parlement. Bibliothèque fournissant des services de renseignements, de référence et de recherche à la Chambre et au Sénat. La Bibliothèque a le statut de ministère.

bicaméralisme. Système parlementaire comprenant deux chambres législatives. La Chambre des communes et le Sénat sont les deux chambres du Parlement du Canada.

blâme. Voir : **motion de blâme**.

«bleus». Transcription intégrale non révisée des délibérations de la Chambre et des comités, appelée ainsi parce qu'autrefois imprimée sur du papier bleu.
Comparer : ***Débats***.

Bourinot. Voir : ***Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada***.

bref d'élection. Bref émis par le Directeur général des élections afin de déclencher une élection dans une circonscription donnée.
budget. Énoncé budgétaire des politiques financières, économiques et sociales du gouvernement. Habituellement, le budget est présenté une fois l'an, bien qu'il n'existe aucune obligation à cet effet.
Distinguer : **exposé budgétaire**.

Budget des dépenses. Plans de dépenses des ministères qui comportent le Budget principal des dépenses, déposé chaque année, et les Budgets supplémentaires, déposés au besoin. L'étude du Budget des dépenses est un élément important des travaux des subsides.

Budget principal des dépenses. Ensemble de documents comportant une ventilation des dépenses prévues du gouvernement pour le prochain exercice. Étant donné que ces volumes ont une couverture bleue, le Budget principal des dépenses est connu sous le nom de «Livre bleu».
Synonyme : **Livre bleu**.

Budget supplémentaire des dépenses. Plan de dépenses visant à obtenir des crédits supplémentaires pour faire face à des imprévus ou à une augmentation des dépenses du gouvernement. Au cours d'une année financière, le gouvernement peut présenter autant de Budgets supplémentaires des dépenses qu'il juge nécessaire.

bulletin de vote. Papier sur lequel une personne appelée à voter indique son choix (par exemple, d'un candidat lors d'une élection ou d'une option lors d'un référendum). À la Chambre des communes, les bulletins de vote ne sont utilisés qu'à l'élection du Président ou, à l'occasion, à l'élection d'un président de comité.

Bulletin parlementaire. Bulletin de renseignements qu'un député envoie à ses électeurs.

Bureau. Table qui se trouve devant le fauteuil du Président et où s'assoient le Greffier et les autres

greffiers. Les exemplaires des ouvrages faisant autorité en matière de procédure y sont gardés aux fins de consultation par les députés et la Masse est déposée sur le Bureau lorsque la Chambre siège.

Bureau de régie interne. Organisme de direction de la Chambre des communes responsable des questions financières et administratives qui concernent la Chambre. Le Président de la Chambre en assume la présidence. Le Bureau est constitué en vertu d'une loi du Parlement qui lui confère ses pouvoirs et non conformément à un ordre de la Chambre. Le Greffier de la Chambre en est le secrétaire.
Comparer : **Comité de la procédure et des affaires de la Chambre**.

Bureau des affaires émanant des députés. Section de la Direction des Journaux chargée d'organiser l'horaire des débats qui ont lieu à l'heure réservée aux affaires émanant des députés et lors des délibérations sur la motion d'ajournement. Il est responsable aussi de la certification des pétitions et des questions administratives concernant les projets de loi d'intérêt privé.

▲

- C -

Cabinet. Ensemble des ministres du gouvernement. Il est composé des députés et sénateurs nommés par le Gouverneur général sur la recommandation du Premier ministre. Étant officiellement un comité du Conseil privé, il est chargé de veiller à l'administration du gouvernement et d'établir les politiques.

cabinet fantôme. Groupe de députés de chaque parti de l'opposition, particulièrement de l'Opposition officielle, choisis comme porte-parole de leurs partis respectifs pour chaque portefeuille ministériel.

calendrier parlementaire. Calendrier qui indique, conformément aux dispositions du Règlement, les périodes précises de séances et d'ajournements pour une année donnée.

caucus. Groupe composé de tous les députés et sénateurs d'un même parti.
Synonyme : **groupe parlementaire**.

certificat proposant une nomination. Certificat émis par un ministre qui propose la nomination d'une personne à un poste non judiciaire. Copie du certificat doit être déposée à la Chambre et déférée à un comité qui est habilité à examiner la nomination mais ne peut la révoquer.
Comparer : **nomination par décret**.

Chambre. Salle dans laquelle se déroulent les travaux du Sénat ou de la Chambre des communes.

Chambre des communes. Chambre basse élue qui, avec le Sénat et la Couronne, forme le Parlement canadien. Composée de 301 députés, seule la Chambre est autorisée par la Constitution à présenter des projets de loi pour la levée ou la dépense de fonds publics.

Chambre haute. Voir : **Sénat.**

changer de parti. Changer d'allégeance politique. À la Chambre des communes, un tel geste se traduit en traversant le parquet de la Chambre pour siéger comme député indépendant ou pour joindre les rangs d'un autre parti.

chapitre du budget. Voir : **crédit**.

Charte canadienne des droits et libertés. Texte de loi faisant partie de la *Loi Constitutionnelle de 1982* et qui enchâsse dans la Constitution canadienne les droits et libertés.

chef du gouvernement. Voir : **Premier ministre**.

chef d'un parti. Personne que les membres d'un parti politique choisissent comme chef de file pour diriger le parti sur la scène parlementaire et en périodes électorales. La coutume veut qu'un chef de parti ne détenant pas de siège à la Chambre des communes essaiera de se faire élire le plus tôt possible.
Distinguer : **leader à la Chambre**.
circonscription électorale. Toute collectivité territoriale où la population a le droit d'élire un député pour être représentée à la Chambre des communes. Au cours des délibérations à la Chambre, un député est identifié par le nom de sa circonscription plutôt que par son nom.
Synonyme : **comté.**

citation. Voir : **commentaire**.

cité parlementaire. Immeubles abritant les bureaux des députés, la Chambre et les salles réservées aux réunions des comités. Étant donné qu'en vertu du «privilège parlementaire» les Chambres régissent chacune leurs propres affaires, les administrations municipales ou provinciales n'ont aucun droit de regard sur les édifices du Parlement.

clause de droits acquis. Clause faisant en sorte qu'une prérogative d'un individu ou d'une collectivité ne puisse être touchée par la nouvelle loi.

clôture. Procédure qui a pour effet d'empêcher qu'un débat soit de nouveau ajourné et de provoquer un vote à la fin de la séance en cours. La clôture peut être appliquée à toute question à l'étude et à n'importe quelle étape d'un projet de loi.
Distinguer : **attribution d'une période de temps; guillotine; question préalable**.

comité. Organisme composé de députés ou de députés et de sénateurs choisis pour étudier toute question déférée par la Chambre, y compris les projets de loi. Il existe différents types de comités : permanents, législatifs, spéciaux, mixtes et pléniers.

comité de direction. Voir : **sous-comité du programme et de la procédure.**

Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Comité permanent dont le mandat comprend l'étude, sur une base continue, de la procédure et des pratiques de la Chambre ainsi que de l'administration et des services. Il lui incombe aussi de dresser la liste générale des membres associés qui peuvent être choisis membres des sous-comités et membres substituts et d'agir comme comité de sélection pour les autres comités. Il lui revient également de choisir les affaires qui feront l'objet d'un vote à partir de l'ordre de priorité des affaires émanant des députés et d'accomplir d'autres tâches connexes à l'examen des projets de loi d'intérêt privé et des travaux de la Chambre.

Comparer : **Bureau de régie interne.**

comité de liaison. Comité composé du président de chaque comité permanent et d'un député membre de chaque comité mixte permanent qui est président ou vice-président dudit comité mixte. Il est notamment chargé d'affecter les fonds autorisés par le Bureau de régie interne pour les activités des comités.

comité de sélection. Comité chargé d'établir les listes des noms de députés qui feront partie des comités permanents et législatifs de la Chambre. Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a, entre autres fonctions, la responsabilité d'agir en tant que comité de sélection.

Comité des présidents. Un groupe de députés composé du Vice-président et président des Comités pléniers, du vice-président des Comités pléniers, du vice-président adjoint des Comités pléniers et de députés choisis par le Président de la Chambre pour présider les comités législatifs.
Comparer : **président**.

Comité des subsides. Aboli en 1968, comité plénier autrefois responsable de l'approbation des dépenses prévues du gouvernement. Les fonctions qui lui incombaient sont maintenant assumées par les comités permanents de la Chambre.

comité directeur. Voir : **sous-comité du programme et de la procédure.**

comité législatif. Comité établi selon les besoins, conformément aux dispositions du Règlement, afin d'étudier en détail un projet de loi avant ou après sa deuxième lecture.
comité mixte. Comité composé de députés et de sénateurs, proportionnellement à leur nombre à la Chambre et au Sénat. Celui-ci peut être un comité permanent ou spécial.

comité permanent. Comité créé en vertu du Règlement de la Chambre. Les comités permanents sont autorisés à étudier les questions qui leur sont renvoyées par ordre spécial ou permanent; ils peuvent aussi initier leurs propres études.

Comité plénier. Comité formé de tous les députés des Communes qui se réunissent à la Chambre pour l'étude des projets de loi de crédits ou toute autre question renvoyée par la Chambre. La présidence est assumée par un président désigné à cet effet et non par le Président de la Chambre.

comité spécial. Groupe de députés, ou de députés et de sénateurs, constitué pour étudier une question précise. Une fois le rapport final présenté, le comité est dissous.

commentaire. Paragraphe numéroté que l'on retrouve dans les ouvrages faisant autorité en matière de procédure parlementaire et qui sert de référence dans les débats sur les questions de privilège et les rappels au Règlement.

commissaire. Personne nommée par le gouverneur en conseil pour accomplir certaines fonctions officielles. Le Greffier et le Sous-greffier sont commissaires afin de recevoir le serment d'allégeance des députés, tel que l'exige la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Commissaire aux langues officielles. Haut fonctionnaire du Parlement chargé de veiller à ce que les dispositions de la *Loi sur les langues officielles* soient respectées.

Commission de délimitation des circonscriptions électorales. Commission dont les membres sont nommés, mise sur pied dans chaque province afin d'établir les limites des circonscriptions électorales dans la région qui lui est confiée. Cela est fait après chaque recensement décennal.

comotionnaire. Voir : **appuyeur**.

compte rendu manuscrit. Voir : **plumitif.**

compte rendu officiel des débats. Voir : ***Débats***.

Comptes publics. Préparé par le Receveur général du Canada, rapport détaillé des transactions financières du gouvernement. Le Vérificateur général soumet au Président de la Chambre un rapport annuel des vérifications effectuées par son service. Déposé à la Chambre, ce rapport est automatiquement déféré au Comité permanent des comptes publics.

comté. Voir : **circonscription électorale**.

conférence libre. Réunion des représentants de la Chambre et du Sénat (appelés «*délégués*») dans les cas de désaccord prolongé résultant de l'adoption, par l'une des deux Chambres, d'amendements à un projet de loi. La réunion a pour but de régler les différends par voie de négociation.

conflit d'intérêts. Conflit créé par tout intérêt, de nature pécuniaire ou autre, qui limite les activités d'un député. Par exemple, un député peut ne pas avoir droit de vote sur une question en raison de son intérêt dans une affaire donnée.

congé. Voir : **ajournement; intersession**.

Conseil privé. Institution regroupant les conseillers de la Couronne, nommés par le Gouverneur général sur la recommandation du Premier ministre. Tous les membres du Cabinet doivent être assermentés au Conseil privé avant de détenir un portefeuille. Ils en deviennent membres à vie.

consentement de la Chambre. Voir : **permission de la Chambre.**

consentement royal. Présenté par un ministre, consentement de la Couronne à un projet de loi qui touche les prérogatives, les revenus héréditaires, la propriété personnelle ou les intérêts de la Souveraine. Un projet de loi nécessitant un consentement est retiré si celui-ci n'est pas accordé.

consentement unanime. Consentement de tous les députés présents, exigé lorsque la Chambre veut déroger sans avis à son Règlement ou à ses pratiques traditionnelles. Les décisions prises du consentement unanime ne constituent pas des précédents.
Synonyme : **permission de la Chambre**.

consultations pré-budgétaires. À compter du premier jour de séance en septembre, chaque année, le Comité permanent des finances est autorisé à examiner les propositions concernant les politiques budgétaires du gouvernement et à faire rapport à ce sujet.

convention relative aux affaires en instance *sub judice* (ou judiciaire). Convention selon laquelle les députés évitent d'évoquer certains sujets en instance devant les tribunaux, en particulier les sujets liés aux affaires pénales. Cette convention ne s'applique pas aux projets de loi.

convocation du Parlement. Ouverture d'une nouvelle législature à la suite des élections générales. Le Parlement est convoqué en vertu d'une proclamation émise par le Gouverneur général sur la recommandation du Premier ministre.

coopération parlementaire. Programme d'aide du Parlement canadien destiné aux parlements étrangers pour la formation de leurs fonctionnaires dans les domaines de l'administration et de la procédure parlementaires.

copie de la Chambre (d'un projet de loi). Copie d'un projet de loi, sous la garde du Greffier de la Chambre, qui sert de document de travail à la Chambre des communes.
***corrigendum* (pluriel *corrigenda*).** Terme utilisé dans les *Journaux*, les *Débats*, et les délibérations et les témoignages des comités pour indiquer qu'une correction a été apportée à un numéro précédent. Distinguer: ***erratum* (pluriel *errata*)**

Cortège du Président. Cortège composé du Président, du Sergent d'armes portant la Masse, du Greffier de la Chambre, et de certains autres fonctionnaires qui quitte la Présidence quelques minutes avant l'heure d'ouverture de la séance pour se rendre à la Chambre.

coulissier. Voir : **lobbyiste**.

couloir. Voir : **lobby.**

Couronne. (1) Sa Majesté la Reine, en tant que chef d'État, représentée au Canada par le Gouverneur général. (2) L'organe exécutif du gouvernement; la Reine agissant par l'intermédiaire de ses agents (les membres du Cabinet).

crédit. Somme d'argent que le Parlement approuve pour une dépense précise figurant dans les prévisions budgétaires du gouvernement.
Comparer : **poste**.

crédit d'un dollar. Poste d'un Budget des dépenses supplémentaire qui équivaut à la somme de *un* dollar. Les «crédits d'un dollar» sont inclus pour divers services ou programmes qui ne requièrent pas de crédits supplémentaires, mais uniquement l'autorisation d'affecter différemment des crédits déjà prévus.

crédits. Voir : **travaux des subsides**.

crédits provisoires. Crédits que le Parlement accorde chaque année au gouvernement pour la période du 1er avril au 23 juin afin de couvrir ses dépenses au cours des mois précédant l'adoption du Budget des dépenses principal. La motion concernant les crédits provisoires fait mention de sommes qui sont exprimées en douzièmes (elles correspondant habituellement à trois douzièmes) du montant global du Budget des dépenses principal.

▲

- D -

débat d'urgence. Débat sur une motion d'ajournement consacré à la discussion d'une affaire déterminée et importante et dont l'étude s'impose d'urgence. Quand un député demande un débat d'urgence, le Président décide s'il accepte ou non la demande; un facteur pris en compte est si la Chambre peut régler l'affaire d'une autre manière.

débat exploratoire. Débat sur une motion qui établit que la Chambre prend note d'une question pour permettre aux députés d'exprimer leurs points de vue.

débat prescrit. Débat prescrit par une disposition législative qui demande un débat à la Chambre sur un décret, un règlement, une déclaration, une instruction ou tout autre instrument de décrets-lois.

débat sur la motion d'ajournement. Période de trente minutes avant l'ajournement quotidien, au cours de laquelle les députés peuvent soulever les questions auxquelles, à leur avis, on n'a pas répondu d'une façon satisfaisante durant la période des questions orales ou, pour les questions écrites, auxquelles on n'a pas répondu dans le délai de quarante-cinq jours. Les questions sont suivies d'une réponse du gouvernement.
Synonyme : **délibérations sur la motion d'ajournement.**

débat sur le budget. Débat sur une motion portant approbation de la politique budgétaire du gouvernement. La motion est proposée par le ministre des Finances, à la suite de son exposé budgétaire.
Comparer: **exposé budgétaire**

Débats (de la Chambre des communes). Rapport intégral — transcrit, révisé et corrigé — de ce qui est dit à la Chambre ou dans un comité plénier. Les *Débats* sont publiés dans les deux langues officielles après chaque jour de séance. Les *Débats* sont souvent identifiés sous le nom de «hansard», nom de la famille britannique qui, à l'origine, a été chargée de préparer le rapport officiel des débats de la Chambre des communes britannique.
Comparer : «**bleus**».
Synonyme : ***hansard.***

décision. **(1) (du Président)** Jugement rendu sur la recevabilité d'une question de procédure dont la Chambre est saisie et qui, sauf avis contraire, constitue un précédent pour régir les futurs travaux de la Chambre. Aucun débat n'est permis sur ce genre de décision qui ne peut faire l'objet d'aucun appel. **(2) (d'un président de comité)**. Jugement rendu sur la recevabilité d'une question de procédure dont un comité est saisi et qui peut constituer un précédent pour les futurs travaux du comité. Ce genre de décision peut faire l'objet d'un appel en comité ou si une décision est rendue en Comité plénier, elle peut être portée devant le Président de la Chambre.

déclaration du jeudi. Voir : **déclaration hebdomadaire.**

déclaration hebdomadaire. Déclaration au cours de laquelle le leader du gouvernement à la Chambre, habituellement en réponse à une question posée par le leader de l'opposition à la Chambre, donne un aperçu des travaux qui seront abordés la semaine suivante. Cette déclaration a lieu à la fin de la période des questions orales du jeudi.

déclaration ministérielle. Voir : **déclarations de ministres.**

Déclarations de députés. Période quotidienne de 15 minutes qui précède la période des questions orales, au cours de laquelle les députés qui ne sont pas membres du Cabinet peuvent faire des déclarations sur des questions d'intérêt national, régional ou local. Chaque déclaration est limitée à une minute, et l'occasion de prendre la parole est accordée à tous les simples députés de façon équitable.

Déclarations de ministres. Rubrique sous les Affaires courantes ordinaires qui désigne la période pendant laquelle un ministre peut prononcer un court exposé de faits ou de politique gouvernementale. Un porte-parole de chaque parti de l'opposition officiellement reconnu peut ensuite commenter brièvement l'exposé. L'horaire de la séance est par la suite ajusté de façon à préserver la totalité du temps réservé aux autres affaires.

déclarer nul et non avenu. Décision de la Chambre ou du Président invalidant toute affaire dont est ou a été saisie la Chambre ou un de ses comités.

décret. Décision émise par le gouverneur en conseil en vertu de l'autorité que lui confèrent les lois et les prérogatives de la Couronne. Un décret peut traiter, entre autres affaires, de questions administratives concernant le gouvernement, de nominations et de désaveu.

décret de convocation des électeurs. Voir : **bref d'élection.**

décrets-lois. Règlements adoptés par des ministères, agences, commissions ou autres autorités en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par une loi du Parlement. Les décrets-lois peuvent être examinés par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation et faire l'objet d'une recommandation à la Chambre aux fins d'abrogation.
Comparer : **législation**.

défenseur d'un projet de loi. Voir : **parrain**.

délégation interparlementaire. Groupe de députés, ou de députés et de sénateurs, qui représente la Chambre, ou la Chambre et le Sénat, ou une association parlementaire au Canada ou à l'étranger, dans le cadre d'activités interparlementaires.

délégué. Désignation d'un député ou d'un sénateur pour participer à une conférence libre lorsqu'il y a désaccord entre les deux Chambres au sujet des amendements proposés à un projet de loi.

délibérations. Travaux de la Chambre des communes ou de ses comités. Les décisions prises par la Chambre ou par les comités constituent la partie la plus importante des délibérations.

délibérations sur la motion d'ajournement. Voir : **débat sur la motion d'ajournement**.

demande de documents. Voir : **avis de motion portant production de documents.**

dépenses statutaires. Dépenses autorisées par le Parlement en dehors du processus annuel d'affectation des crédits. Les lois qui autorisent les dépenses statutaires confèrent au gouvernement le pouvoir de puiser des fonds dans le Trésor, pendant un an ou plus, sans l'autorisation annuelle du Parlement. Les montants qu'il peut dépenser sont prévus dans le Budget des dépenses à titre d'information uniquement et il n'est pas nécessaire qu'ils figurent dans les projets de loi portant affectation de crédits puisque les sommes en question ont déjà été affectées.

déposer. Présenter un document à la Chambre ou à l'un de ses comités aux fins de consultation ou d'étude.

déposer à la Chambre. Présenter un document à la Chambre des communes. Le dépôt d'un document par un ministre ou un secrétaire parlementaire se fait au moment prévu à cette fin pendant les Affaires courantes ordinaires ou, avec la permission de la Chambre, en tout autre temps au cours de la séance.

déposer auprès du Greffier. Présenter un document, conformément à une loi, à un ordre de la Chambre ou au Règlement, en le remettant au Greffier. Lorsqu'un document est déposé de cette façon, il en est fait mention aux *Journaux*.
Dépôt de documents. Première rubrique annoncée par le Président au chapitre des Affaires courantes ordinaires. Les états, les rapports, les réponses aux rapports de comités ou aux pétitions ainsi que d'autres documents sont présentés par les ministres et les secrétaires parlementaires pendant cette période.

député. Personne élue pour siéger à la Chambre des communes en vue de représenter l'une des 301 circonscriptions électorales du Canada. Au cours des débats, les députés sont identifiés par le nom de leur circonscription plutôt que par leur nom.

député de l'arrière-ban. Député qui n'est ni ministre, ni secrétaire parlementaire, ni porte-parole de l'opposition.
Distinguer : **simple député**.
Synonyme : **député de l'arrière-plan**.

député du parti ministériel. Député membre du parti qui forme le gouvernement.
Distinguer : **député de l'arrière-ban**; **simple député**.

député indépendant. Député qui n'est pas membre d'un parti politique reconnu. Un député peut s'être fait élire comme député indépendant ou, s'il est membre d'un parti politique reconnu, peut quitter ce parti ou en être expulsé pendant une législature et siéger à titre de député indépendant.

désigner un député par son nom. Procédure disciplinaire utilisée par le Président pour maintenir l'ordre à la Chambre. Le Président désigne un député par son nom personnel plutôt que par le nom de sa circonscription pour avoir à plusieurs reprises porté atteinte à l'autorité de la présidence. Un député ainsi désigné est normalement exclu de la Chambre pour le reste de la séance.

deuxième lecture. Étape du processus législatif au cours de laquelle le principe et l'objet d'un projet de loi sont adoptés ou rejetés. Aucune discussion détaillée des articles n'est abordée à cette étape.
Directeur général des élections. Haut fonctionnaire du Parlement nommé en vertu d'une résolution de la Chambre, responsable de l'administration des élections fédérales, y compris la vérification des dépenses électorales suivant les dispositions réglementaires établies.

discipline de parti. Contrôle exercé par un parti politique sur les prises de position de ses membres et la façon dont ils votent. Le maintien de la discipline de parti est l'une des responsabilités du whip.

discours budgétaire. Voir : **exposé budgétaire**.

discours du Trône. Discours habituellement prononcé par le Gouverneur général à l'ouverture d'une session du Parlement (à l'occasion, il peut être lu par la Souveraine). Le discours du Trône donne un aperçu du programme législatif du gouvernement pour la session. Il est prononcé au Sénat devant les membres des deux Chambres.

disposition de mise en vigueur. Article d'un projet de loi qui indique la date à laquelle une loi sera en vigueur. Ce genre de disposition ne sert qu'à stipuler qu'une loi ou une de ses parties n'entrera en vigueur qu'à compter d'une date fixée par décret par le gouverneur en conseil.

dissidence (avec). Lors d'un vote par oui ou non, les députés peuvent répondre à l'appel des voix en disant : «avec dissidence», pour montrer qu'il n'y a pas unanimité sans exiger que l'on procède à un vote par appel nominal.
Voir : **vote par oui ou non**.

dissolution. Action de mettre un terme à une législature, après l'expiration du mandat maximal de cinq ans ou à la suite d'une proclamation du Gouverneur général. La dissolution est suivie des élections générales.
Comparer : **prorogation**.

document de travail. Voir : **livre vert.**

document parlementaire. Tout document déposé à la Chambre ou remis au Greffier au cours d'une session. Les documents parlementaires peuvent être consultés par le public.

droit de réplique. Droit dévolu à l'auteur d'une motion de fond ou d'une motion portant deuxième lecture d'un projet de loi et qui lui permet de prendre la parole une seconde fois au cours d'un débat. En accordant la parole au député, le Président informe la Chambre que le second discours du député clôt le débat.

droits parlementaires. Droits versés à la Chambre des communes ou au Sénat par une personne désirant faire adopter un projet de loi d'intérêt privé. Ces droits doivent être versés avant la prise en considération du projet de loi par un comité.

▲

- *E* -

échanges parlementaires. Programme des visites officielles de parlementaires étrangers au Canada effectuées sous les auspices de l'un ou l'autre des présidents des deux Chambres, et de parlementaires canadiens à l'étranger effectuées à l'invitation d'assemblées d'autres pays.

édifices du Parlement. Voir : **cité parlementaire**.

élection. Voir : **élection complémentaire; élections générales; élection par contumace**.

élection complémentaire. Élection visant à combler une vacance qui survient au cours d'un législature. C'est le gouverneur en conseil qui en fixe la date.

Synonyme : **élection partielle**.

élection *in abstentia*. Élection par la Chambre ou par un comité d'un président de séance en l'absence du candidat au poste.

élections générales. Élections qui ont lieu à la suite de la dissolution d'une législature et qui visent à faire élire un député pour représenter chacune des circonscriptions électorales du pays. Sont déclarés élus les députés qui obtiennent une simple pluralité des suffrages exprimés par scrutin secret.

embargo. Restriction imposée, jusqu'au moment prescrit, sur la diffusion d'un document ou des renseignements qu'il renferme. Un embargo est souvent apposé sur les documents avant leur dépôt à la Chambre et sur les avis de motions avant leur publication dans le *Feuilleton des avis*.
Comparer : **séance d'information à huis clos**.

en appeler d'une décision. Demander que le comité revienne sur une décision du président. Dans les comités permanents, spéciaux et législatifs, la requête est adressée directement au comité; en Comité plénier, elle peut être soumise au Président de la Chambre des communes. Les décisions du Président de la Chambre ne peuvent faire l'objet d'un appel.

enfreindre le Règlement. Ne pas respecter les règles de la procédure parlementaire.

enquête d'un comité. Étude entreprise par un comité permanent ou spécial de la Chambre. L'étude peut découler d'un ordre spécial, d'une disposition du Règlement ou, dans le cas d'un comité permanent, elle peut être instaurée par le comité lui-même.

***erratum* (pluriel *errata*)**. Terme utilisé dans les délibérations et les témoignages des comités pour indiquer qu'une correction (d'ordre mineur) a été apportée à un numéro précédent.

Erskine May's Parliamentary Practice. Ouvrage de procédure parlementaire qui donne une description complète des règles, des pratiques et des précédents de la Chambre des communes du Royaume-Uni. La première édition a été publiée en 1844 sous la plume de Sir Thomas Erskine May qui était alors Greffier de la Chambre britannique. Cet ouvrage est aussi communément appelé *Erskine May* ou, simplement, *May*.

étape de l'étude en comité. Étude détaillée des articles d'un projet de loi. À cette étape au cours de laquelle des témoins peuvent être entendus pour la première fois dans le cadre du processus législatif, des amendements au texte du projet de loi peuvent être proposés.

étape du rapport. Prise en considération d'un projet de loi (et, le cas échéant, de ses amendements) dont un comité a fait rapport à la Chambre. C'est à cette étape que tous les députés peuvent proposer des amendements au texte du projet de loi.

État des travaux de la Chambre. Publication qui rend compte de l'état d'avancement des projets de loi déposés au cours de la session et de l'état de toutes les motions et questions écrites dont la Chambre est saisie.

état parlementaire. Document parlementaire dont le dépôt est fait à la suite de l'adoption d'une adresse ou d'un ordre par la Chambre. Il peut être déposé au Bureau ou auprès du Greffier.

étouffer un projet de loi. Faire en sorte qu'un débat sur un projet de loi se prolonge jusqu'à épuisement du temps alloué pour une séance donnée.
Comparer : **obstruction systématique**.

étranger. Toute personne qui n'est ni un député ni un fonctionnaire de la Chambre, y compris les sénateurs, les diplomates, les fonctionnaires des ministères, les journalistes et le public. Les étrangers sont normalement admis dans les tribunes, mais ils peuvent en être expulsés en cas de désordre ou si la Chambre adopte un ordre à cet effet.

étude article par article. Dernière étape de l'étude d'un projet de loi par un comité. Chaque article du projet de loi est pris en considération séparément.

étude en comité; examen en comité. Voir : **étape de l'étude en comité.**

étude préalable (d'un projet de loi). Voir : **étude préliminaire (d'un projet de loi).**

étude préliminaire (d'un projet de loi). Disposition du règlement du Sénat permettant qu'un comité puisse étudier le contenu d'un projet de loi présenté à la Chambre des communes afin d'en accélérer l'adoption par le Sénat.
Synonyme : **étude préalable (d'un projet de loi).**

examinateur des pétitions. Fonctionnaire de la Chambre qui a la responsabilité de veiller à ce que les pétitions introductives de projets de loi d'intérêt privé sont conformes aux dispositions du Règlement.
Distinguer : **Greffier des pétitions**.

examinateur des projets de loi privés. Fonctionnaire de la Chambre tenu d'examiner et de réviser les projets de loi d'intérêt privé antérieurement à leur impression, en vue de s'assurer qu'ils sont conformes aux dispositions du Règlement.

exercice. Période de douze mois, comprise entre le 1er avril et le 31 mars, choisie par le gouvernement à des fins budgétaires et comptables.

expirer au *Feuilleton*. Affaire qui reste inscrite au *Feuilleton* à la fin d'une session sans qu'une décision n'ait été prise à son sujet. L'étude des motions et des projets de loi qui expirent au *Feuilleton* est interrompue, à moins que ces motions et ces projets de loi ne soient réintroduits au cours de la session suivante.
Synonyme : **mourir au *Feuilleton***.
Comparer : **rétablir un projet de loi**.

explication sur un fait personnel. Voir : **privilège parlementaire.**

exposé budgétaire. Discours prononcé à la Chambre par le ministre de Finances dans lequel il présente les politiques financières, économiques et sociales du gouvernement pour le prochain exercice.
Comparer: **débat sur le budget**

expressions non parlementaires. Expressions contraires aux règles ou aux usages de la Chambre. Un député refusant de retirer des propos jugés non parlementaires peut être désigné par son nom.

expulser un député. Mesure que prend la Chambre des communes pour écarter un député n'ayant pas, à son avis, les compétences voulues pour y siéger.
Comparer : **désigner un député par son nom; suspendre un député.**

- *F* -

faire rapport de l'état de la question. Faire rapport au Président de la Chambre que le Comité plénier n'a pas terminé ses délibérations sur une question dont il a été saisi. Un tel rapport est exigé par le fait qu'un Comité plénier ne peut ajourner ses travaux ou renvoyer à une autre séance l'étude de la question qui lui a été confiée.

fascicule de comité. Voir : **Procès-verbaux**.

fauteuil présidentiel. Fauteuil situé à l'extrémité nord à la Chambre des communes, qui est occupé par le Président ou un autre président de séance lorsque la Chambre siège. Quand la Chambre se réunit en Comité plénier, le fauteuil présidentiel est inoccupé, et le président du Comité plénier s'assoit au Bureau à la place du Greffier.

Feuilleton. Ordre du jour officiel des séances de la Chambre. Il est publié avec le *Feuilleton des Avis Avis* chaque jour de séance et comprend toutes les questions qui peuvent être abordées au cours de la journée.
Comparer : **ordre du jour**.

Feuilleton des Avis. Document publié quotidiennement lorsque la Chambre siège et qui comprend tous les projets de loi, motions et questions pour lesquels un avis a été donné. Il est publié en annexe au *Feuilleton*.

feuillets bleus. Voir : **bleus.**

formule d'édiction. Court paragraphe précédant les articles d'une loi et qui indique sous quelle autorité la loi est édictée. Au Canada, les lois sont édictées sous l'autorité de Sa Majesté la Reine.

- *G* -

Gazette du Canada. Publication périodique du gouvernement qui renferme trois parties : la Partie I, qui comprend les décrets et les proclamations, la Partie II, qui contient les règlements et les autres textes réglementaires, et la Partie III, qui comporte les lois adoptées par le Parlement.

Gentilhomme huissier de la Verge noire. Voir : **Huissier de la Verge noire.**

gérant. Voir : **délégué.**

gouvernement. Voir : **Couronne (2).**

gouvernement de l'époque. Voir : **Cabinet.**

gouvernement majoritaire. Gouvernement constitué par un parti politique ou une coalition de partis détenant la majorité des sièges à la Chambre des communes.

gouvernement minoritaire. Gouvernement constitué par un parti politique ou par une coalition de partis ne détenant pas la majorité des sièges à la Chambre des communes. Bien qu'un gouvernement minoritaire ne détienne pas la majorité des sièges, il détient habituellement plus de sièges qu'une coalition de partis ou que tout autre parti et doit conserver la confiance de la Chambre pour continuer à gouverner.

gouverneur en conseil. Le Gouverneur général agissant sur la recommandation des membres du Conseil privé qui forment le Cabinet et suivant leur consentement.

Gouverneur général. Représentant de la Reine au Canada qui exerce presque tous les pouvoirs de la Couronne. Nommé sur la recommandation du Premier ministre, le Gouverneur général a habituellement un mandat de cinq ans.

grand sceau du Canada. Sceau apposé sur les documents officiels, telles les proclamations et les nominations, et qui atteste qu'ils ont été émis sous l'autorité de la Couronne.

greffier à la procédure. Membre de l'équipe professionnelle des greffiers à la procédure qui assume diverses fonctions reliées à l'administration et à la procédure dans les Services de la procédure de la Chambre des communes.

greffier de comité. Greffier à la procédure qui agit comme agent administratif et conseiller en matière de procédure auprès d'un comité et de son président. Le greffier de comité dresse le procès-verbal de chaque séance de comité et, au besoin, rédige pour le président du comité des ébauches de décisions sur des questions de procédure.

Greffier de la Chambre. Conseiller principal en matière de procédure et d'administration auprès du Président et des députés de la Chambre des communes et secrétaire du Bureau de régie interne. Nommé par le gouverneur en conseil, il assume, à titre de plus haut fonctionnaire permanent de la Chambre, de nombreuses fonctions reliées à la procédure et à l'administration de la Chambre et de ses comités.

Greffier des Parlements. Titre accordé au Greffier du Sénat à qui incombe la lecture des titres de projets de loi au moment de la sanction royale et l'annonce de la sanction royale à des projets de loi de crédits. Il a en outre la garde de l'original de toutes les lois du Parlement; au besoin, il peut en émettre des copies certifiées conformes.
Comparer : **Greffier du Sénat**

greffier des pétitions. Greffier responsable de l'examen des pétitions publiques, quant à la forme et au contenu, avant leur présentation à la Chambre. Seules peuvent être présentées à la Chambre les

pétitions qui ont été certifiées conformes au Règlement par le greffier des pétitions.
Distinguer : **examinateur des pétitions**.

Greffier du Sénat. Conseiller principal en procédure auprès du Président du Sénat et des sénateurs. Nommé par le gouverneur en conseil, il assume de nombreuses fonctions reliées à la procédure et à l'administration du Sénat et de ses comités.
Comparer : **Greffier des Parlements**.

Greffiers au Bureau. Greffiers chargés de fournir des conseils sur les questions de procédure lorsque la Chambre siège, de s'occuper de la tenue des votes et de dresser le procès-verbal.

grief. Plainte formulée à l'endroit de la Couronne que l'on tient responsable d'une situation, d'un acte ou d'une omission. Traditionnellement, la Chambre est restée fidèle à la coutume suivant laquelle la réparation des torts doit être prise en considération avant d'accorder les crédits au gouvernement.

groupe d'amitié. Groupe dont la section canadienne est composée de députés et de sénateurs et qui tend à promouvoir, par le biais d'échanges bilatéraux, les relations entre le Canada et certains pays.

groupe parlementaire. Groupe composé de tous les députés et sénateurs d'un parti politique.
Synonyme : **caucus**.

guillotine. Disposition du Règlement qui oblige la Chambre à prendre une décision sur une question avant une date fixe ou à la fin d'une période déterminée. Dans certains cas, la guillotine s'applique automatiquement; dans d'autres, elle fait suite à une demande du gouvernement.
Synonyme : **bâillon**.
Comparer : **attribution d'une période de temps; clôture; question préalable**.

▲

- *H* -

hansard. Voir : ***Débats de la Chambre des communes.***

haut fonctionnaire de la Chambre. Fonctionnaire responsable envers la Chambre de l'exécution de fonctions attribuées en vertu d'une loi, d'un ordre spécial ou du Règlement de la Chambre. Le Greffier et le Sergent d'armes sont des hauts fonctionnaires de la Chambre.

haut fonctionnaire du Parlement. Fonctionnaire responsable envers une ou les deux chambres du Parlement de l'exécution de fonctions attribuées en vertu d'une loi. Les hauts fonctionnaires du Parlement sont le Directeur général des élections, le Vérificateur général, le Commissaire aux langues officielles, le Commissaire à l'information et le Commissaire à la protection de la vie privée.

high crime and misdemeanor. En droit parlementaire, description de l'infraction qui consiste à offrir de l'argent ou quelque autre avantage à un député, à accepter de l'argent ou quelque autre avantage en contrepartie de son activité au Parlement ou à mettre en jeu des fonds publics fédéraux.

Huissier du bâton noir. Haut fonctionnaire du Sénat dont les responsabilités comprennent la

transmission de messages aux Communes lorsque les députés sont convoqués au Sénat par le Gouverneur général ou son représentant.

Hymne national. À l'ouverture de la séance du mercredi, juste après la prière et avant l'ouverture des portes, un député désigné entonne le *O Canada*.

- I -

immunité parlementaire. Droits et privilèges de la Chambre, collectivement, et des députés, individuellement, faute desquels les députés ne pourraient s'acquitter de leurs tâches et la Chambre ne pourrait remplir ses fonctions.
Distinguer : **outrage au Parlement; privilège parlementaire**.

indemnité de session. Indemnité annuelle allouée à tous les députés en vertu des dispositions de la *Loi sur le Parlement*.

instruction à un comité. Directive émise par la Chambre à un comité qui a déjà reçu un ordre de renvoi. Selon le cas, l'instruction oriente les travaux d'un comité ou lui confère des pouvoirs additionnels. Il existe deux types d'instruction : l'instruction facultative et l'instruction impérative.
Distinguer : **ordre de renvoi**.

instruction facultative. Instruction qui confère un pouvoir à un comité afin qu'il accomplisse quelque chose qu'il ne pourrait accomplir normalement, mais qui le laisse libre d'agir.

instruction impérative. Instruction qui dirige de façon précise les délibérations d'un comité. Le comité est obligé de se conformer à une instruction impérative de la Chambre.

intersession. Période comprise entre la fin d'une session et le début de la suivante. Dans la langue courante, ce terme sert à désigner une longue période d'ajournement.
Distinguer : **ajournement de la Chambre**; **suspension d'une séance**.

introduction d'un projet de loi. Voir : **présentation d'un projet de loi.**

invitation à comparaître. Invitation adressée à un particulier, ou au représentant d'un groupe, afin qu'il accepte de comparaître devant le comité pour lui soumettre tout renseignement qui pourrait lui être utile dans son étude.
Distinguer : **assignation d'un témoin**.

irrecevable. Contraire aux règles établies de la procédure parlementaire. Les motions et les projets de loi, y compris les amendements s'y rapportant, peuvent être jugés irrecevables par le Président.
Synonyme : **antiréglementaire; irrégulier**.

- J -

jour consacré à l'opposition. Voir : **jour désigné**.

jour désigné. Jour réservé à l'examen des subsides, au cours duquel le choix de la question à débattre appartient aux partis de l'opposition sauf pour le dernier désigné de la période se terminant le 23 juin. Dans une année, il y a en tout 20 jours désignés répartis en trois périodes de subsides. Un certain nombre de motions peuvent être mises aux voix, et les délibérations relatives aux autres motions se terminent d'office à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.
Comparer : **période de subsides.**
Synonymes : **jour des subsides; journée de l'opposition.**

jour réservé à l'opposition. Voir : **jour désigné**.

Journaux. Compte rendu officiel, dans les deux langues officielles, des décisions et autres travaux de la Chambre, tiré du plumitif préparé par les greffiers au Bureau. La Chambre publie une version quotidienne non révisée des *Journaux* ainsi qu'une version hebdomadaire révisée. À la fin d'une session, une compilation des *Journaux* révisés est produite.

journée de l'opposition. Voir : **jour désigné**.

journée des chefs. Premier jour de la reprise du débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Traditionnellement, il revient au chef de l'Opposition officielle de prendre la parole en premier; celui-ci termine son discours en proposant un amendement qui vise à ajouter des mots à la motion principale.

Jurisprudence parlementaire de Beauchesne. Ouvrage traitant de la procédure à la Chambre des communes du Canada, à l'origine rédigé par Arthur Beauchesne, Greffier de la Chambre de 1925 à 1949, et subséquemment révisé et mis à jour. Cet ouvrage est généralement désigné par le nom de l'auteur *Beauchesne*.
Comparer : **autorité en matière de procédure**.

- L -

langage parlementaire. Voir : **expressions non parlementaires.**

leader à la Chambre. Député responsable de la gestion des affaires de son parti à la Chambre.
Synonyme : **leader parlementaire**.

leader du gouvernement à la Chambre. Député du parti au pouvoir responsable de la gestion parlementaire des affaires du gouvernement à la Chambre, y compris la négociation d'ententes avec les leaders à la Chambre des partis de l'opposition.

lecture d'un projet de loi. Une des étapes de l'adoption d'un projet de loi. Chaque lecture (première, deuxième et troisième) joue un rôle particulier dans le processus législatif.

législation. Lois adoptées par le Parlement ou qui relèvent de son autorité. Y sont inclus les ordres, les règlements et les autres textes réglementaires adoptés à la suite d'une délégation de pouvoir aux ministères et aux commissions gouvernementales.
Comparer : **décrets-lois**.

législation par délégation; législation subordonnée. Voir : **décrets-lois**.

législature. Période de temps au cours de laquelle un Parlement exerce ses pouvoirs. En vertu de la Constitution, une législature ne peut durer plus de cinq ans.

Légiste et conseiller parlementaire. Le Légiste et conseiller parlementaire fournit des services juridiques et législatifs complets au Président, au Bureau de régie interne, aux députés ainsi qu'aux gestionnaires de la Chambre, à tous les niveaux. À titre de conseiller législatif, il aide les députés à formuler les projets de loi d'initiative parlementaire, les amendements de projets de loi d'initiative ministérielle, et d'autres questions législatives connexes.

lettres patentes. Émis par le gouverneur en conseil, texte qui établit un droit ou qui confère un pouvoir. La nomination du Greffier de la Chambre des communes est attestée par lettres patentes.

liste d'assiduité. Liste indiquant quels députés d'un parti donné doivent être présents à la Chambre à un moment donné. Elle est préparée par le whip de chaque parti qui veille à la présence des députés à la Chambre.
Synonyme : **liste de présence**.

liste de 100 députés (qui appuient une affaire). Une des affaires émanant des députés appuyée par 100 députés — incluant au moins 10 députés de chacun des partis formant une majorité des partis reconnus à la Chambre — peut être ajoutée à l'ordre de priorité si ce dernier ne contient pas déjà une autre affaire du genre parrainée par le même député.

liste de scrutin. Publiée dans les *Journaux* et les *Débats*, liste qui rend compte du résultat des votes par appel nominal. Les noms des députés y sont consignés, selon que ces derniers ont voté «pour» ou «contre» la motion ou qu'ils ont été «pairés».
Comparer : **vote par appel nominal**.

livre blanc. Document que le gouvernement soumet à la Chambre, dans lequel il présente les mesures (administratives ou législatives) qu'il entend prendre dans un certain domaine.

Livre bleu. Voir : **Budget des dépenses principal**.

livre vert. Document qui expose, aux fins de consultation publique, les propositions du gouvernement sur une question particulière. La présentation d'un livre vert sur un sujet donné ne constitue pas un engagement de la part du gouvernement à légiférer ou à adopter une position.
Synonyme : **document de travail**.
Distinguer : **livre blanc**.

lobby. Groupe qui essaie d'influencer les opinions et les décisions des législateurs relativement à un sujet qui les préoccupe.

lobbyiste. Particulier ou groupe qui s'emploie à influencer les législateurs relativement à un domaine particulier.
Distinguer : **agent parlementaire**.

loi adoptée par le Parlement. Voir : **loi du Parlement.**

Loi constitutionnelle. Textes de loi, le premier ayant été adopté en 1867, qui renferment la plupart des règles écrites de la Constitution canadienne. La *Loi constitutionnelle de 1982* contient la *Charte canadienne des droits et libertés*. Autrefois intitulé *Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*.

loi d'autorisation. Voir : **mesure habilitante**.

loi du Parlement. Projet de loi qui a été adopté par la Chambre des communes et le Sénat, qui a reçu la sanction royale et qui a été proclamé. Sauf avis contraire, la loi entre en vigueur au moment de la sanction royale.

loi modificative. Loi qui tend à modifier une ou plusieurs autres lois déjà adoptées. Il existe des restrictions sur les types d'amendements qui peuvent être proposés aux projets de loi portant modification de lois en vigueur.

Loi sur le Parlement du Canada. Loi qui officialise la réclamation des privilèges dévolus au Parlement et qui établit la structure administrative des deux Chambres incluant, entre autres dispositions, le rôle du Bureau de régie interne de la Chambre des communes.

loi visée. Texte législatif que vient modifier un projet de loi.

▲

- *M* -

mandat spécial du Gouverneur général. Mandat établi à la demande du gouverneur en Conseil au cours d'une dissolution et qui, une fois signé par le Gouverneur général, autorise le retrait de fonds du Trésor afin de répondre à un besoin urgent de crédits.

Marleau et Montpetit: Voir: ***La procédure et les usages de la Chambre des communes***.

Masse. Bâton richement orné symbolisant l'autorité de la Chambre. Lorsque le Président prend place au fauteuil, le Sergent d'armes dépose la Masse sur le Bureau pour signifier que la Chambre siège.

May. Voir : ***Erskine May's Parliamentary Practice.***

Membre associé. Député dont le nom figure sur la liste des députés qui peuvent être nommés membres des sous-comités ou membres substituts des comités. La liste générale des membres

associés est établie par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

membre d'office. En général, personne qui, en raison de sa situation ou du poste qu'elle occupe ou de son expertise, est rattachée de façon non officielle à un comité (autre que le personnel de recherche ou les conseillers). Elle est parfois autorisée, en accord avec l'usage à la Chambre des communes, à interroger les témoins et à participer à la rédaction d'un rapport, mais n'a pas droit de vote et n'est pas prise en compte dans le quorum.

membre du Cabinet. Voir : **ministre**.

membre du gouvernement. Voir : **ministre**.

membre du parti ministériel. Voir : **député du parti ministériel**.

membre substitut. Voir : **substitut.**

mépris de l'autorité du Parlement. Voir : **outrage au Parlement.**

message. Communication officielle entre la Chambre des communes et le Sénat qui accompagne les projets de loi ou que l'une ou l'autre Chambre utilise afin de transmettre une requête. Le Gouverneur général peut aussi communiquer avec la Chambre par voie de message.

mesure habilitante. Loi qui rend apte à exercer certains pouvoirs. Les propositions du gouvernement, comme les accords commerciaux avec d'autres pays, requièrent souvent l'adoption de mesures habilitantes avant d'entrer en vigueur.

mesures d'initiative gouvernementale; mesures d'initiative ministérielle. Voir : **affaires émanant du gouvernement.**

mesures d'initiative parlementaire. Voir : **affaires émanant des députés.**

mesures émanant des députés. Voir : **affaires émanant des députés.**

mettre la question aux voix. Soumettre une motion à la Chambre afin que celle-ci puisse se prononcer à son sujet. À cette étape, aucun débat ni aucun amendement n'est permis, et le Président met la question aux voix; c'est-à-dire qu'il lit la question principale, puis dans l'ordre tout amendement ou sous-amendement proposé.
Distinguer : **proposer la question**.

ministre. Membre du Cabinet nommé par le Gouverneur général sur la recommandation du Premier ministre. Habituellement choisis parmi les députés et les sénateurs, les ministres sont responsables envers le Parlement de leurs actions et de celles de leur ministère. Ils portent le titre d'«honorable» et sont membres à vie du Conseil privé.
ministre adjoint. Voir : **sous-ministre**.

mise aux voix avec la participation du whip. Mise aux voix au cours de laquelle les députés suivent les directives de leurs whips respectifs afin que le résultat du vote reflète la politique officielle de leur parti. Les députés votent par parti, dans l'ordre de la représentation des partis à la Chambre.

Comparer: **vote par rangée**

mise aux voix différée. Voir : **vote différé**.

mise aux voix sans la participation du whip.
Voir : **vote libre**.

modification. Voir : **amendement**.

motif d'un projet de loi. Voir : **principe d'un projet de loi.**

motion. Proposition faite par un député, dont la Chambre est saisie et sur laquelle elle peut être appelée à se prononcer ou à ordonner qu'une action soit prise. Afin de pouvoir être prise en considération par la Chambre, une motion doit être proposée et appuyée suivant les règles établies. En comité, une motion n'a pas besoin d'être appuyée. Une fois adoptée, une motion devient un ordre ou une résolution.
Comparer: **motion de forme.**

motion abstraite. Motion portant recommandation d'une dépense, d'une imposition ou d'une action. Puisqu'elle n'exprime qu'une opinion ou qu'un souhait, la Chambre ou le gouvernement ne sont pas liés par l'adoption d'une telle motion.

motion auxiliaire. Motion subsidiaire découlant d'un ordre déjà adopté par la Chambre, telle une motion portant deuxième lecture d'un projet de loi ou visant l'adoption d'un rapport de comité.

motion d'ajournement *sine die*. En comité, motion visant à ajourner l'étude d'une question sans toutefois prévoir une journée pour la reprendre; elle met donc fin à l'étude de la question.
motion d'ordre administratif. Motion traitant de simples questions d'ordre administratif ou motion de pure forme dont le but est de faciliter le déroulement des travaux de la Chambre.

motion de blâme. Motion qui condamne le gouvernement, un ministre ou un simple député pour une prise de position, une omission ou acte jugé inacceptable.

motion de censure. Motion qui, une fois adoptée, indique que le gouvernement a perdu la confiance de la Chambre. Le gouvernement devrait ensuite donner sa démission ou demander au Gouverneur général de mettre un terme à la législature et d'émettre les brefs d'élection.

motion de crédits. Voir : **motion de subsides**.

motion de défiance. Voir : **motion de censure**.

motion de fond. Une proposition indépendante, complète par elle-même. D'habitude, ces motions exigent qu'on en donne avis écrit avant de les présenter à la Chambre.
Comparer: **motion subsidiaire**.

motion de forme. Motion traitant d'une simple formalité de procédure comme, par exemple, la première lecture d'un projet de loi ou la réimpression d'un projet de loi à la suite des modifications apportées à l'étape de l'étude en comité.

motion de remplacement. Motion proposée afin de remplacer la question à l'étude. Les motions dilatoires et la question préalable font partie de cette catégorie.

motion de subsides. Motion proposée en vertu de l'ordre du jour permanent des subsides, y compris les motions de l'opposition présentées les jours désignés. Les motions de subsides visant l'adoption d'un budget des dépenses constituent une étape préalable à la présentation des projets de loi émanant des prévisions budgétaires.

motion de voies et moyens. Motion visant à imposer une nouvelle taxe ou un nouvel impôt, à maintenir une taxe ou un impôt qui expire, à augmenter le taux d'une taxe ou d'un impôt existant ou à élargir à une nouvelle catégorie de contribuables le champ d'application d'une taxe ou d'un impôt. Lorsqu'elle est adoptée, une motion de voies et moyens devient un ordre de la Chambre en vue du dépôt d'un projet ou de projets de loi de voies et moyens fondé sur les dispositions de ladite motion.
Comparer : **avis de motion de voies et moyens**.

motion dilatoire. Motion de remplacement visant à écarter la question originale dont la Chambre est saisie, soit temporairement ou de façon permanente. Les motions visant à ajourner un débat et les motions visant à suspendre les travaux de la Chambre sont des exemples de motions dilatoires.

motion indépendante. Voir : **motion de fond**.

motion pour affaire courante. Motion visant à faire respecter le décorum à la Chambre, à maintenir l'autorité de la Chambre, à régir ses travaux et l'ordre de ses délibérations, à déterminer les pouvoirs des comités, à veiller à l'exactitude des documents officiels de la Chambre, à fixer les jours de séance ainsi que les heures d'ouverture ou d'ajournement de la Chambre.

motion pouvant faire l'objet d'un débat. Motion susceptible de faire l'objet d'un débat avant d'être mise aux voix, en raison de son caractère autonome ou de son importance au point de vue de la procédure. Le Règlement de la Chambre donne une liste complète des motions qui appartiennent à cette catégorie.

motion principale. Question principale dont la Chambre ou un comité est saisi. Une modification proposée à cette question, ou une proposition visant à ce qu'elle soit remplacée, est considérée comme étant une motion subsidiaire.
Comparer : **motion subsidiaire**.

motion privilégiée. Motion qui découle et est dépendante de l'objet d'un débat. Elle peut être présentée sans préavis et a priorité sur la motion principale. Les motions privilégiées sont de deux types : les amendements et les motions de remplacement.

motion réglementaire. Voir : **motion de forme**.

motion subsidiaire. Motion de nature procédurale qui découle d'un ordre précedemment émis par la Chambre, et utilisée pour faire avancer une question déjà à l'étude. Les motions de deuxième et troisième lectures de projets de loi sont des motions subsidiaires.
Comparer : **motion de fond**.

motionnaire. Député qui propose une motion à la Chambre ou à une réunion de comité. Lorsque la motion peut faire l'objet d'un débat, le député qui la propose prend alors la parole.

motiver (un projet de loi privé). Obligation pour le comité chargé de l'examen d'un projet de loi privé de vérifier les allégations de faits inscrites au préambule du projet de loi; le reste du projet de loi étant basé sur ces allégations.

mourir au *Feuilleton*. Voir : **expirer au *Feuilleton***.

▲

- *N* -

nomination par décret. Nomination à un poste non judiciaire faite par le gouverneur en conseil. Une copie certifiée de chaque décret doit être déposée à la Chambre, et la nomination peut faire l'objet d'un examen (mais ne peut être révoquée) par un comité de la Chambre.
Comparer : **certificat proposant une nomination**.

nommer un député. Voir : désigner un député par son nom.

non parlementaire. Voir : **expressions non parlementaires.**

note marginale. Courte explication inscrite dans la marge d'un projet de loi et qui sert de titre pour chaque paragraphe. Les notes marginales ne faisant pas officiellement partie du projet de loi, elles ne peuvent être modifiées par voie de motion, bien qu'elles puissent être changées par le Conseiller législatif si des amendements proposés à un article l'exigent.

nouveau renvoi. Action de renvoyer de nouveau un projet de loi à un comité afin de l'amender ou de revoir certains articles. Le renvoi est proposé sous forme d'amendement à la motion portant troisième lecture du projet de loi.

▲

- *O* -

obstruction systématique. Action de recourir à des discours d'une longueur excessive afin de retarder volontairement les travaux de la Chambre ou d'un comité. De nos jours, l'utilisation de cette tactique est rigoureusement restreinte par le Règlement de la Chambre.

opinion dissidente. Bref énoncé prévu dans le Règlement, des opinions ou recommandations dissidentes ou complémentaires de certains membres d'un comité permanent, joint en annexe au rapport du comité. (Non synonyme de rapport minoritaire qui n'existe pas dans la pratique à la Chambre des communes).

Opposition officielle. Parti ou coalition de partis détenant le deuxième plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes. Elle a droit à certains avantages, financiers et autres qui relèvent du

domaine de la procédure. Ces avantages ne sont pas accordés aux autres partis de l'opposition.

Orateur de la Chambre. Voir : **Président**.

ordre. Décision de la Chambre en vue de régir les activités de ses comités, des députés, de ses fonctionnaires ou la conduite de ses travaux. Suivant la durée de leur application, les ordres peuvent être permanents, sessionnels ou spéciaux.
Comparer : **résolution**.

ordre de dépôt de documents. Ordre de la Chambre adressé au gouvernement en vue du dépôt d'un document. La prorogation n'annule pas les ordres de dépôt de documents; ceux-ci peuvent être déposés au cours de la session suivante, sans renouvellement de l'ordre.

ordre de priorité. Liste des affaires émanant des députés (les motions et les projets de loi) qui ont été choisies pour faire l'objet d'un débat. Les affaires choisies lors d'un tirage au sort sont débattues à tour de rôle et sont ensuite reportées au bas de la liste de priorité, mises aux voix ou rayées du *Feuilleton*, suivant les dispositions du Règlement.
Comparer : **affaires qui font l'objet d'un vote**.

ordre de renvoi. Ordre de la Chambre à l'endroit d'un comité en vue de lui déférer une question aux fins d'étude ou de préciser la portée de ses délibérations. L'ordre de renvoi peut émaner d'une disposition du Règlement ou d'une décision de la Chambre.
Distinguer : **instruction**.

ordre des travaux. Rubrique du *Feuilleton* qui énumère toutes les questions pouvant être abordées au cours de la journée : Affaires courantes, Ordre du jour, Déclarations de députés, Questions orales et Affaires émanant des députés.

Ordre du jour. Questions inscrites à l'ordre du jour de la Chambre (le *Feuilleton*).

ordre du jour. Liste des questions qui seront prises en considération pendant une séance de la Chambre ou d'un des comités.
Comparer : ***Feuilleton***; ***Ordre projeté des travaux***.

ordre permanent. Ordre que la Chambre adopte afin de régir ses travaux. Un tel ordre demeure en vigueur de façon permanente ou jusqu'à ce qu'il soit modifié ou abrogé par une décision de la Chambre.

Ordre projeté des travaux. Paraissant chaque jour que la Chambre siège, ce document établit un ordre du jour provisoire qui énumère toutes les affaires qui devraient être étudiées ce jour-là.

ordre sessionnel. Ordre régissant les travaux de la Chambre ou de ses comités qui n'a force exécutoire que pendant le reste de la session en cours.

ordre spécial. Ordre que la Chambre adopte afin de régir ses travaux pour une période de temps limitée ou afin de régler une question en particulier.

ordres émanant du gouvernement. Mesures d'initiative gouvernementale inscrites à l'ordre du jour de la Chambre (le *Feuilleton*) sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement». À chaque jour

de séance, une période de temps est consacrée aux Ordres émanant du gouvernement.

outrage au Parlement. Tout acte ou toute omission allant à l'encontre de l'autorité ou de la dignité du Parlement, y compris la désobéissance à la volonté de la Chambre ou la diffamation à son endroit ou à l'endroit des députés. Les sanctions contre une telle offense varient; elles peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement.

ouverture d'une législature. Cérémonie qui a lieu au Sénat, à l'ouverture de la première session d'une nouvelle législature, au cours de laquelle le Président de la Chambre réclame les droits et les privilèges des Communes. Elle est suivie du discours du Trône que le Gouverneur général prononce et dans lequel il indique les raisons de la convocation du Parlement.
Synonyme : **rentrée parlementaire**.

- *P* -

page. Étudiant universitaire que la Chambre embauche pour transmettre des messages et livrer des documents parlementaires et d'autres publications aux députés à la Chambre, pendant que celle-ci siège.
Comparer : **abstention; registre des députés «pairés»**.

pairage. Entente entre deux députés de partis opposés qui conviennent de ne pas voter pour une période déterminée. Cela leur permet de s'absenter pour vaquer à d'autres occupations. L'entente est conclue par les whips ou par les députés eux-mêmes.

Parlement. Composé de la Souveraine (représentée par le Gouverneur général), du Sénat et de la Chambre des communes, il est l'organe législatif du gouvernement. Bien que des projets de loi peuvent être présentés au Sénat ou par de simples députés, seuls les ministres de la Couronne sont habilités à déposer, et à la Chambre des communes seulement, des projets de loi d'ordre financier.

Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada. Premier ouvrage consacré à la procédure de la Chambre des communes du Canada, rédigé par Sir John Bourinot, Greffier de la Chambre de 1880 à 1902. La quatrième édition est parue en 1916. Aussi appelé communément *Bourinot*.
Comparer : **autorité en matière de procédure**.

parquet de la Chambre. Partie de la Chambre des communes réservée à l'usage des députés et des fonctionnaires de la Chambre.

parrain (d'un projet de loi). Député ou ministre qui présente un projet de loi à la Chambre des communes. Il est interdit aux députés de toucher des honoraires pour avoir accepté de parrainer des projets de loi d'intérêt privé ou d'agir à titre d'agent parlementaire.

parti. Voir : **parti politique**.

parti de l'opposition. Parti politique autre que le parti au pouvoir ou n'étant pas membre de la

coalition de partis qui forme le gouvernement.

parti politique. Groupe de personnes ayant en commun une idéologie et des objectifs et qui présente des candidats à une élection au Parlement.
Comparer : **tiers parti.**

période de questions et d'observations. Période réservée à la fin de certains discours pour permettre aux députés de poser des questions ou de faire des commentaires. Pendant cette période, la présidence accorde généralement la parole aux députés des partis autres que celui du député ayant prononcé le discours.

période des questions orales. À la Chambre des communes, période quotidienne d'une durée de 45 minutes au cours de laquelle les députés peuvent adresser des questions aux ministres et aux présidents des comités. Les ministres ne peuvent être interrogés que sur des sujets qui relèvent du ministère dont ils sont titulaires au moment où la question leur est posée; les présidents de comité ne peuvent être interrogés que sur les travaux des comités.

période des subsides. Une des trois périodes du calendrier parlementaire réservée à l'examen des subsides. Les jours de l'opposition ou les jours désignés sont répartis entre ces trois périodes qui se terminent respectivement le 10 décembre, le 26 mars et le 23 juin.

permission de la Chambre. Voir : **consentement unanime.**

pétition. Requête officielle afin d'obtenir la réparation d'un tort que des personnes résidant au Canada soumettent au Parlement et qui ne peut être présentée à la Chambre que par un député. Les pétitions peuvent être présentées pendant les affaires courantes ordinaires à chaque séance ou simplement remises au Greffier.
Synonyme: **pétition publique**

pétition introductive d'un projet d'un loi privé. Pétition signée par les promoteurs d'un projet de loi d'intérêt privé qui doit être déposée auprès du Greffier par le parrain du projet de loi (un député).

plébiscite. Consultation officielle sur une question précise menée par un gouvernement au moyen d'un scrutin secret. Les résultats d'un plébiscite n'ont pas force exécutoire.
Comparer : **référendum**.

plumitif. Compte rendu manuscrit des délibérations de la Chambre des communes rédigé par un greffier au Bureau et qui est utilisé pour préparer les *Journaux*.

porte-parole de l'opposition. Député d'un parti de l'opposition responsable de présenter les politiques de son parti sur un sujet donné et de commenter celles du gouvernement.

portée d'un projet de loi. Étendue d'un projet de loi suivant les dispositions que renferme son texte. Les motions d'amendement à un projet de loi ne doivent pas tendre à modifier la portée d'un projet de loi ou à en déborder le cadre.
Comparer : **principe d'un projet de loi**.

portefeuille. Responsabilités qui incombent à un ministre, soit la charge d'un programme ou d'un ministère qui lui est confié. Les portefeuilles sont attribués par le Gouverneur général sur la

recommandation du Premier ministre.

poste. Énoncé inscrit au Budget des dépenses qui correspond à la somme requise par le gouvernement pour un programme ou un service donné.
Comparer : **crédit**.

poste faisant l'objet d'une opposition. Poste du Budget des dépenses principal ou supplémentaire pour lequel un avis d'opposition a été déposé. Conséquemment, le crédit en question fera l'objet d'une décision à part.
Comparer : **avis d'opposition**.

poste législatif. Poste figurant au Budget des dépenses à titre d'information seulement, car les dépenses qui le composent ont été approuvées de façon permanente par des lois.

pouvoir d'emprunt. Approbation que le gouvernement doit obtenir lorsque les recettes n'arrivent pas à couvrir les dépenses. Ce pouvoir s'obtient par l'adoption d'un projet de loi relatif à un pouvoir d'emprunt.

préambule. Partie qui précède un texte de loi pour en exposer les buts et les motifs. Tous les projets de loi d'intérêt privé doivent comprendre un préambule.

précédent. Décision de la présidence ou pratique de la Chambre qui font autorité dans les cas analogues subséquents. Les décisions et les pratiques ne sont pas toutes considérées comme des précédents.

premier discours. Premier discours qu'un nouveau député prononce à la Chambre. Traditionnellement, le Président donne préséance à un député qui se lève pour faire son premier discours; à cette occasion, le député est autorisé à lire le texte de son intervention.
Synonyme : **baptême d'orateur**.

Premier ministre. Chef du gouvernement qui est généralement le chef du parti qui détient le plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes. Nommé par le Gouverneur général, le Premier ministre choisit les membres de son Cabinet et, avec eux, est responsable envers la Chambre de l'administration des affaires publiques.

premier parmi ses égaux (*primus inter pares)* : Voir : **Premier ministre**.

première lecture. Étape de pure formalité dans le processus d'adoption d'un projet de loi. La motion portant première lecture et ordre d'impression est présentée immédiatement après que la Chambre a autorisé le dépôt du projet de loi (sauf dans le cas des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat qui ne requièrent pas de présentation). La motion ne donne lieu à aucun débat ni amendement et est réputée adoptée sans mise aux voix.

Prérogative royale. Ensemble des droits, pouvoirs et privilèges exercés par la Couronne.

présentation d'un projet de loi. Première étape qu'un projet de loi doit franchir à la Chambre en vue de son adoption. La permission de présenter un projet de loi est accordée automatiquement sans débat, ni amendement, ni mise aux voix. Les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat ne requièrent pas de présentation.

présenter le budget. Voir : **exposé budgétaire**.

présidence. Président de séance lorsque la Chambre siège, que ce soit le Président, le Vice-président, le Président suppléant ou, en comité, le président.

Président. Député élu par la Chambre afin d'assumer la présidence des délibérations. Le Président est particulièrement responsable du maintien de l'ordre et du décorum. À titre de président du Bureau de régie interne, il veille à l'administration de la Chambre. En outre, le Président est le porte-parole et le représentant de la Chambre des communes pour ses relations avec le Sénat, la Couronne et d'autres organismes extérieurs à la Chambre des communes.

président. Député choisi pour présider les séances d'un comité. Les comités mixtes ont des coprésidents, un représentant chaque Chambre.
Comparer : **Comité des présidents**.

président des Comités pléniers. Député élu par la Chambre au début de chaque législature pour assumer la présidence de tous les Comités pléniers. Le président des Comités pléniers est aussi Vice-président de la Chambre.

Président suppléant. Député autre que le Vice-président de la Chambre, appelé à prendre le fauteuil dans les cas d'absence inévitable du Président. Habituellement, c'est le vice-président ou le vice-président adjoint des Comités pléniers qui est choisi mais, au besoin, n'importe quel autre député peut occuper le fauteuil.

présomptions suffisantes. Voir : **privilège parlementaire.**

prêter des intentions. Prêter à un de ses collègues des intentions inavouables ou autres que celles qu'il prétend avoir : lui faire un procès d'intention.

prévisions des dépenses. Voir : **Budget des dépenses.**

prière. À chaque séance de la Chambre, le Président donne lecture de la prière, avant le début des travaux. Personne n'est admis dans les tribunes avant la fin de la prière.

principe d'un projet de loi. L'objet ou l'ensemble des buts visés par un projet de loi. Le principe du projet de loi est adopté à l'étape de la deuxième lecture.
Synonyme : **motif d'un projet de loi**.
Comparer : **portée d'un projet de loi**.

privilège parlementaire. Somme des privilèges accordés aux députés pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités parlementaires. Le privilège comprend la liberté de parole à la Chambre des communes et en comité, la protection contre l'arrestation dans les actions civiles, l'exemption du service de juré et de l'obligation de témoigner et, en général, la protection contre l'obstruction et l'intimidation.

procédure et les usages de la Chambre des communes (La). Ouvrage de procédure parlementaire qui donne une description exhaustive des règles, des usages et des précédents de la Chambre des

communes. Publié pour la première fois en 2000, cet ouvrage est parfois appelé le *Marleau et Montpetit*.

procédure parlementaire. Règles en vertu desquelles la Chambre régit ses travaux. Elles reposent sur les lois, le Règlement, les précédents, les ouvrages faisant autorité et la tradition. Les décisions du Président sur les rappels au Règlement et les questions de privilège sont fondées sur ces règles.

Procès-verbaux. Compte rendu officiel (imprimé ou électronique) des travaux d'un comité permanent, législatif, spécial ou mixte.
Synonyme : **fascicule de comité**.
Comparer: **témoignages de comité**.

proclamation. Avis ou ordre officiel émis par la Couronne. Une législature débute et prend fin par proclamation.

programme législatif. Projets de loi que le gouvernement entend présenter au cours d'une session. Habituellement, le programme législatif est annoncé dans le discours du Trône, mais il peut être modifié sans avis pendant la session.

projet de loi. Proposition de loi soumise à l'approbation du Parlement. Présentés par un membre du gouvernement, par un simple député ou par un comité, les projets de loi peuvent être d'intérêt public ou d'intérêt privé. Ils sont déposés à la Chambre ou au Sénat, à l'exception des projets de loi de crédits ou de taxation qui doivent être présentés à la Chambre par un ministre.

projet de loi d'imposition et de taxation. Projet de loi présenté par un ministre et visant à imposer une nouvelle taxe ou un nouvel impôt, à maintenir une taxe ou un impôt qui expire, à augmenter le taux d'une taxe ou d'un impôt existant ou à élargir le champ d'application d'une taxe ou d'un impôt ou tout projet de loi présenté par un député visant à réduire le taux d'une taxe ou d'un impôt existant.

projet de loi d'initiative gouvernementale; projet de loi d'initiative ministérielle. Voir : **projet de loi émanant du gouvernement.**

projet de loi d'initiative parlementaire. Voir : **projet de loi émanant d'un député**.

projet de loi d'intérêt privé. Projet de loi ayant pour objet de soustraire une personne ou un groupe de personnes à l'application d'une loi, par exemple, un projet de loi constituant une société privée en personne morale. Un tel projet de loi ne peut être présenté par un ministre.

projet de loi d'intérêt public. Projet de loi parrainé par un ministre ou par un simple député et dont l'objet relève des affaires publiques.

projet de loi de crédits. Projet de loi présenté à la Chambre à la suite de l'adoption du Budget des dépenses principal ou supplémentaire ou de crédits provisoires. Seul un ministre peut présenter un projet de loi de crédits.

projet de loi du Sénat. Projet de loi d'intérêt public ou d'intérêt privé émanant du Sénat. Les projets de loi du Sénat, dont le numéro est précédé de la lettre «S» plutôt que de la lettre «C», ne sont déposés à la Chambre qu'après leur adoption en troisième lecture au Sénat.

projet de loi émanant d'un député. Projet de loi parrainé par un député qui n'est pas membre du Cabinet. Habituellement, l'emploi du terme est restreint aux projets de loi d'intérêt public.

projet de loi émanant du gouvernement. Tout projet de loi présenté par un ministre. À la Chambre, les projets de loi émanant du gouvernement sont numérotés de C-1 à C-200. Ils sont les seuls pouvant comprendre des dispositions d'ordre financier et ils portent tous sur une question d'intérêt public.

projet de loi émanant du Sénat. Voir : **projet de loi du Sénat.**

projet de loi fictif. Projet de loi présenté au début d'une session à la seule fin d'affirmer le droit qu'a la Chambre de délibérer et de légiférer quels que soient les motifs de convocation énoncés dans le discours du Trône. Le projet de loi, portant le numéro C-1, reçoit la première lecture, mais ne fait pas l'objet d'une deuxième lecture.
Synonyme : **projet de loi *pro forma*.**

projet de loi hybride. En Grande-Bretagne, projet de loi d'intérêt général ayant une incidence sur des intérêts privés. Ce terme n'est pas utilisé au Canada.
Synonyme: **projet de loi mixte**.

projet de loi omnibus. Projet de loi composé de plusieurs parties connexes mais indépendantes qui visent à faire adopter une ou plusieurs lois et/ou à abroger ou modifier une ou plusieurs lois déjà existantes.
Synonymes : **projet de loi d'ensemble, projet de loi composite.**

projet de loi portant affectation de crédits. Voir : **projet de loi de crédits**.

projet de loi privé. Voir : **projet de loi d'intérêt privé.**

projet de loi *pro forma*. Voir : **projet de loi fictif**.

projet de loi public. Voir : **projet de loi d'intérêt public.**

projet de loi-type. Formule que le Greffier fournit aux personnes désireuses de présenter certains types de projets de loi d'intérêt privé comme, par exemple, des projets de loi visant la constitution d'une société en personne morale.

promoteur d'un projet de loi d'intérêt privé. La personne ou le groupe de personnes cherchant à faire adopter un projet de loi d'intérêt privé. Le promoteur doit être personnellement touché par les dispositions du projet de loi et avoir signé la pétition portant introduction dudit projet de loi.
Distinguer : **agent parlementaire**; **motionnaire**; **parrain**.

promulgation. Acte par lequel le Gouverneur général annonce qu'une loi a été adoptée par le Parlement et la met en vigueur.

propos non parlementaires. Voir : **Expressions non parlementaires.**

proposer la question. Lecture officielle d'une motion par la présidence qui la soumet ainsi à la

Chambre. Une motion ne peut être débattue, modifiée ou mise aux voix sans avoir été proposée. Distinguer : **mettre aux voix la question**.

proposeur. Voir : **motionnaire**.

proposition. Voir : **ordre; résolution**.

prorogation (du Parlement). Procédure qui a pour effet de mettre fin à une session, ce qui met un terme à toutes les activités en cours. Le terme fait également référence à la période durant laquelle le Parlement demeure prorogé.
Comparer : **dissolution**.

▲

- Q -

question. Le sujet dont la Chambre (ou l'un de ses comités) est saisie et sur lequel une décision doit être prise. Quand la Chambre semble prête à prendre une décision, le Président demande si «la Chambre est prête à se prononcer».

question complexe. Motion portant sur différentes questions qui ne se prêtent pas à un examen global mais qui ne peuvent être mises aux voix séparément. Le Président peut, sur demande, scinder une question complexe pour faciliter le débat ou le scrutin.
Comparer : **projet de loi omnibus**.

question de privilège. Voir : **privilège parlementaire.**

question marquée d'un astérisque. Question inscrite au *Feuilleton* et pour laquelle une réponse orale est exigée. Dans la pratique courante, elle est précédée du chiffre «1» (en exposant) et non par un astérisque, comme le prévoit le Règlement.

question préalable. Motion pouvant faire l'objet d'un débat qui a pour effet de provoquer un vote sur la question à l'étude et qui empêche la proposition d'amendements additionnels. Si la question préalable est adoptée, la motion initiale est immédiatement mise aux voix; si elle est rejetée, la motion est remplacée.
Distinguer : **clôture**.

question relative au Règlement. Voir : **rappel au Règlement.**

question supplémentaire. Question visant à obtenir des précisions ou des renseignements additionnels à la suite d'une réponse qui a été donnée à une autre question par un ministre au cours de la période des questions orales. L'autorisation de poser une question supplémentaire est accordée à la discrétion du Président.

question supprimée. Retrait du *Feuilleton* d'une question débattue par la Chambre lorsqu'il est décidé de passer à l'ordre du jour ou à une autre question de l'ordre du jour. De même, lorsque le Comité plénier approuve une motion demandant au Président de lever la séance, la question en

discussion est rayée du *Feuilleton*. L'ajournement faute de quorum et l'adoption de motions demandant l'ajournement de la Chambre ou du débat ne donnent pas lieu à la suppression de questions, sauf lorsqu'il s'agit d'affaires émanant des députés qui ne font pas l'objet d'un vote.

Questions inscrites au *Feuilleton*. Rubrique des Affaires courantes ordinaires qui permet au gouvernement de répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. Les réponses peuvent être transmises oralement ou par écrit, ou les questions peuvent être transformées en ordres de dépôt de documents ou être retirées.

questions orales. Voir : **Période des questions orales.**

quorum. Nombre minimum de députés exigé, y compris le Président, afin que la Chambre puisse exercer ses pouvoirs. En vertu de la Constitution, ce nombre est fixé à 20; en comité, une majorité des députés membres du comité suffit.

quorum réduit. Nombre de députés exigé afin qu'un comité puisse tenir des réunions dans le seul but d'entendre des témoins. Aucune motion ne peut alors être proposée ni aucun vote tenu au cours de telles réunions.

quotient électoral. Nombre moyen des électeurs par circonscription électorale dans une province ou un territoire, déterminé par le Directeur général des élections.

▲

- *R* -

rappel au Règlement. Question soulevée à la suite de toute dérogation au Règlement ou à la procédure courante, que ce soit au cours des débats ou des délibérations de la Chambre ou des comités. Les rappels au Règlement font l'objet d'une décision du Président; ces décisions sont sans appel. En comité, il est permis d'en appeler d'une décision d'un président de comité.

rappel de la Chambre. Conformément au Règlement, le Président peut rappeler la Chambre, lorsqu'elle est ajournée en cours de session, avant la date prévue pour son retour.

rapport à la Chambre. Présentation orale ou écrite qu'un comité fait à la Chambre lorsqu'il divulgue les résultats d'une enquête ou soumet une demande de pouvoirs supplémentaires. Dans le cas de l'étude d'un projet de loi, c'est le projet de loi lui-même et les amendements, s'il y a lieu, qui constituent le rapport.

rapport minoritaire. Voir : **opinion dissidente.**

rayer un ordre du jour. Voir : **annuler un ordre du jour.**

recommandation royale. Message du Gouverneur général exigé pour tout crédit, toute résolution, toute adresse ou tout projet de loi portant affectation de deniers publics. La recommandation royale ne peut être obtenue que par le gouvernement.

reconnaissance des visiteurs de marque. Intervention du Président pour signaler officiellement la présence d'un visiteur de marque dans la tribune du Président à la Chambre.

référendum. Consultation officielle sur une question précise menée par un gouvernement au moyen d'un scrutin secret. Les résultats d'un référendum ont force exécutoire.
Comparer : **plébiscite.**

registre d'assermentation. Registre signé par les députés une fois qu'ils ont prêté le serment d'allégeance à la Souveraine ou ont fait une affirmation solennelle d'allégeance, conformément à la *Loi constitutionnelle de 1867*. Une fois que le serment a été prêté et le registre signé, les députés peuvent prendre leur siège à la Chambre.

registre des députés «pairés». Gardé au Bureau de la Chambre, registre dans lequel sont consignés les noms des députés «pairés». Cette inscription indique que les députés dont les noms figurent au registre ne participeront à aucun vote par appel nominal le jour pour lequel ils se sont fait inscrire.
Comparer : **pairage**.

Règlement. Recueil qui contient les règles écrites permanentes que la Chambre a adoptées afin de régir ses travaux.

réimpression (d'un projet de loi). Si un projet de loi a été amendé substantiellement à l'étape de l'étude en comité, le comité peut ordonner une réimpression lorsqu'il fait rapport à la Chambre. Si un projet de loi a été amendé à l'étape du rapport, la Chambre peut ordonner une réimpression en prévision du débat en troisième lecture. Enfin, les projets de loi sont réimprimés de nouveau après la troisième lecture.

rejet amplifié. Amendement qui, si adopté, aurait le même effet que le rejet pur et simple de la motion à l'étude. Un tel amendement n'est pas recevable.

rentrée parlementaire. Voir : **ouverture d'une législature.**

renvoi (1) Le fait de saisir un comité d'un projet de loi (avant ou après la deuxième lecture) d'une résolution ou d'une question, afin qu'il l'étudie et en fasse rapport. Selon le sujet, le renvoi peut être fait à un comité permanent, spécial, législatif ou à un Comité plénier. (2) **d'un débat**. Voir : **ajournement du débat.**

renvoi à six (trois) mois. Amendement proposé à la motion portant deuxième (ou troisième) lecture d'un projet de loi, qui a comme conséquence le rejet du projet de loi. Il est alors proposé que le projet de loi ne soit pas lu une deuxième (ou troisième) fois maintenant, «... mais qu'il soit lu une deuxième (ou troisième) fois dans six (trois) mois à compter de ce jour.»

report de l'étude d'un article. Un comité peut sous certaines conditions reporter l'étude d'un article pour un certain temps.
Synonyme : **réserver un article**

représentant (lors d'une conférence entre les deux Chambres). Voir : **délégué**.

représentant du Gouverneur général. Voir : **suppléant du Gouverneur général**.

réprimande. Conformément à un ordre de la Chambre des communes, reproche formel adressé par le Président à une personne reconnue coupable d'atteinte au privilège ou d'outrage à la Chambre.
Comparer : **admonestation**.

requête (d'une pétition). Partie de la pétition qui expose les revendications des pétitionnaires afin d'obtenir la réparation d'un tort. La requête doit être concise, claire et respectueuse; les mesures qu'elle vise doivent relever de la compétence du Parlement.

réserver un article. Voir : **report de l'étude d'un article.**

résolution. Motion que la Chambre adopte afin de déclarer ses opinions ou les buts qu'elle poursuit. L'adoption d'une résolution n'entraîne pas nécessairement une intervention.
Comparer : **ordre**.

résolution de ratification. Dans une loi, cette expression signifie qu'un règlement est à déposer devant la Chambre des communes dans le délai prescrit et que son entrée en vigueur est subordonnée à sa ratification par résolution de la Chambre présentée et adoptée conformément aux règles de celle-ci.
Comparer : **résolution de rejet.**

résolution de rejet. Dans une loi, cette expression signifie qu'un règlement est à déposer devant la Chambre des communes dans le délai prescrit et que son annulation peut être prononcée par résolution de la Chambre présentée et adoptée conformément aux règles de celle-ci.
Comparer : **résolution de ratification.**

responsabilité ministérielle collective. Principe suivant lequel les ministres sont collectivement responsables des actions du gouvernement envers la Chambre. C'est ainsi que l'organe législatif du gouvernement exerce un contrôle sur l'exécutif.
Distinguer : **solidarité ministérielle**.

responsabilité ministérielle individuelle. Principe suivant lequel les ministres sont individuellement responsables envers la Chambre des communes de leurs actions et de celles des fonctionnaires de leur ministère.

rester en plan. Voir : **expirer au *Feuilleton***.

rétablir un projet de loi. Faire réinscrire au *Feuilleton* un projet de loi à l'étape qu'il avait atteint au moment de la prorogation. Les projets de loi peuvent être rétablis du consentement unanime de la Chambre ou par voie de motion émanant du gouvernement.
Comparer : **expirer au *Feuilleton*.**

réunion à huis clos. Réunion à laquelle le public et les médias ne sont pas admis. Les comités tiennent régulièrement des réunions à huis clos afin de traiter des questions d'ordre administratif et d'étudier des ébauches de rapport. La Chambre siège à huis clos au début de chaque séance pour entendre la prière et elle peut aussi traiter de questions d'ordre administratif avant de laisser entrer le public dans les tribunes.
Distinguer : **séance à huis clos**.

réunion d'organisation. Première réunion d'un comité au cours de laquelle sont considérées les

questions d'affaires courantes incluant, au besoin, l'élection d'un président et d'un vice-président, la constitution d'un sous-comité directeur et l'ordre d'impression des *Procès-verbaux*.

révoquer une résolution. Voir : **abroger une résolution**.

▲

- *S* -

sanction royale. Cérémonie au cours de laquelle un représentant de la Couronne appose sa signature sur la copie officielle d'un projet de loi adopté par la Chambre et le Sénat; le projet de loi devient alors une loi du Parlement. La sanction royale a lieu au Sénat et elle est habituellement accordée par un suppléant du Gouverneur général, en présence des députés et des sénateurs.

sans opposition. Voir : **consentement unanime**.

scinder un projet de loi. Diviser un projet de loi en deux ou plusieurs nouveaux projets de loi. Lorsque la Chambre désire scinder un projet de loi, elle peut adopter une instruction enjoignant le comité chargé de l'étude dudit projet de loi à le diviser.

scrutin secret. Vote au moyen de bulletins tenus secrets. À la Chambre, ce mode de scrutin n'est employé qu'à l'élection du Président et, occasionnellement, en comité à l'élection d'un président de comité.

séance. Réunion de la Chambre des communes durant une session. Une séance peut durer quelques minutes seulement ou peut se prolonger sur une période de plusieurs jours.
Comparer : **session**.

séance à huis clos. Séance de la Chambre, ou partie d'une séance, au cours de laquelle seuls sont admis les députés et certains fonctionnaires de la Chambre. Le public et les autres membres du personnel de la Chambre, y compris les sténographes du hansard, ne sont pas admis à la Chambre et doivent se retirer.
Comparer : **réunion à huis clos**.

séance d'information à huis clos. Séance d'information à huis clos qui a lieu avant la présentation d'un programme ou d'un document important, tel un Budget. Les journalistes ne peuvent sortir de la salle où se tient la séance avant le début de la présentation officielle du programme ou du document à la Chambre, à l'exception des parlementaires.
Distinguer : **embargo**.

second proposeur. Voir : **appuyeur.**

secrétaire d'État. Assermenté au Conseil privé et membre du Conseil des ministres, mais non du Cabinet, un secrétaire d'État est nommé pour assister un ministre à l'égard de certains aspects de son portefeuille.

secrétaire parlementaire. Député nommé pour une période d'un an en vue d'assister un ministre

dans ses activités. Un secrétaire parlementaire peut déposer des documents ou répondre à des questions au nom d'un ministre, mais ne peut présenter des projets de loi émanant du gouvernement.

Sénat. Chambre haute du Parlement canadien qui se compose normalement de 104 sénateurs nommés par le Gouverneur général sur la recommandation du Premier ministre. Le Sénat a les mêmes pouvoirs que la Chambre des communes, sauf celui de présenter des mesures financières.

sergent d'armes. Haut fonctionnaire de la Chambre nommé par le gouverneur en conseil qui assiste le Greffier dans son rôle de chef de la cité parlementaire en remplissant certaines fonctions protocolaires et en étant responsable de la sécurité et de l'entretien des édifices du Parlement.

serment d'allégeance. Serment de fidélité envers la Souveraine que doit prêter un député avant de prendre son siège à la Chambre des communes, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

serment d'office. Serment prêté par les employés de la Chambre des communes en vertu duquel ils s'engagent à accomplir fidèlement les tâches qui leur sont confiées.

services du greffier. Voir : **greffiers au Bureau**.

session. Une des périodes de base qui divise une législature et qui comprend normalement plusieurs séances. Les sessions commencent par un discours du Trône et se terminent par une prorogation ou la dissolution du Parlement.
Comparer : **séance**.

session spéciale. Session de courte durée tenue dans un but précis à un moment de l'année où la Chambre ne siège pas habituellement. Du point de vue de la procédure, une session dite «spéciale» se déroule comme toute autre session.

siège. (1) Pupitre à la Chambre attribué à un député. Les députés se voient accorder un siège à la Chambre en tant que représentant de leur circonscription et non à titre personnel. (2) Par extension, la circonscription que représente un député.

signaler l'absence de quorum. Attirer l'attention du Président (ou du président d'un comité) sur l'absence de quorum. À la Chambre, la question à l'étude est mise de côté et, si le quorum ne peut être atteint, la Chambre ajourne ses travaux.
Comparer : **ajournement faute de quorum.**

simple député. Député qui n'est pas ministre. À l'occasion, cette désignation exclut aussi les secrétaires parlementaires et les porte-parole des partis de l'opposition.
Distinguer : **député de l'arrière-ban**.

solidarité ministérielle. Principe selon lequel les décisions du Cabinet doivent être appuyées par tous les ministres; selon l'usage, les ministres qui ne se conforment pas à cette pratique doivent démissionner du Cabinet.
Distinguer : **responsabilité ministérielle collective; responsabilité ministérielle individuelle**.

sonnerie d'appel. Sonnerie électronique utilisée pour convoquer les députés, soit au début d'une séance, soit pour une mise aux voix ou lorsqu'il n'y a pas quorum.

sous-amendement. Amendement apporté à un amendement. Un sous-amendement doit traiter exclusivement de l'amendement qu'il vise à modifier et non de la motion principale.

sous-comité. Comité secondaire qu'un comité crée parmi ses membres et auquel il délègue certains de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport à la Chambre. Les comités ne sont pas tous habilités à créer des sous-comités.

sous-comité du programme et de la procédure. Sous-comité habituellement créé à la réunion d'organisation d'un comité permanent, spécial ou législatif en vue de s'occuper de la planification des travaux du comité.
Synonyme : **comité directeur**.

Sous-greffier. Haut fonctionnaire de la Chambre nommé par le gouverneur en conseil pour seconder le Greffier de la Chambre dans les domaines de l'administration et de la procédure.

sous-ministre. Haut fonctionnaire qui relève directement du ministre et qui a la charge de l'administration quotidienne du ministère qui lui est confié. Gestionnaires permanents à la tête d'un ministère, les sous-ministres sont nommés par décret.

stagiaire parlementaire. Un des dix diplômés universitaires choisis chaque année pour remplir des fonctions de chercheur ou d'adjoint dans les bureaux de députés. Le programme de stagiaires parlementaires est parrainé par l'Association canadienne de science politique.

sub judice. Voir : **convention relative aux affaires en instance *sub judice*.**

subsides. Sommes d'argent qui étaient autrefois consenties à la Couronne pour faire face aux dépenses exceptionnelles. De nos jours, le terme n'est employé dans son sens original que dans l'expression *subsides et crédits parlementaires* pour désigner les fonds attribués au gouvernement par le Parlement.
Comparer : **crédits; travaux des subsides**.

substitut. Député désigné pour remplacer un membre permanent d'un comité à une ou à plusieurs séances de ce comité. À titre de remplaçant, le substitut jouit de tous les droits et privilèges des membres permanents du comité.

suppléant du Gouverneur général. Personne choisie pour représenter le Gouverneur général au cours de certaines cérémonies comme la sanction royale et la prorogation; habituellement un des juges de la Cour suprême.
Comparer : **Administrateur du gouvernement du Canada**.

suspendre un député. Mesure consistant à écarter pendant une ou plusieurs journées des activités de la Chambre et des comités, un député ayant eu une conduite inconvenante. Cette mesure peut être ordonnée par le Président ou par un ordre de la Chambre.
Comparer : **expulser un député; désigner un député par son nom.**

suspension d'une séance. Interruption au cours d'une séance de la Chambre des communes. Lorsqu'une séance est suspendue, le Président quitte le fauteuil mais la Masse reste sur le Bureau.
Distinguer : **ajournement de la Chambre**; **intersession**.

système uninominal majoritaire à un tour. Système électoral suivant lequel est déclaré élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de votes, même s'il n'a pas reçu une majorité absolue des voix exprimées. Ce système est utilisé pour faire élire les députés à la Chambre des communes.

- *T* -

taxes parlementaires. Voir : **droits parlementaires**.

témoignages. Transcription *in extenso* des délibérations d'une séance d'un comité.

témoin. Personne invitée à comparaître devant un comité de la Chambre afin de présenter son opinion sur une question à l'étude ou de donner des conseils d'ordre technique sur un projet de loi. Tout comme les députés, les témoins jouissent du privilège de la liberté de parole lorsqu'ils témoignent devant le comité.
Comparer : **assignation d'un témoin; invitation à comparaître**.

textes réglementaires. Règlement, ordre, nomination ou document juridique émis par le gouverneur en conseil ou en vertu d'une loi du Parlement. Les textes réglementaires peuvent être examinés par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

tiers parti. Généralement un parti politique ayant des représentants à la Chambre, mais en moins grand nombre que le parti de l'opposition officielle.

timbre. Voir : **sonnerie d'appel**.

tirage au sort. Méthode utilisée pour choisir les projets de loi et les motions émanant des députés qui seront ajoutés à la liste de priorité des affaires devant faire l'objet d'un débat à la Chambre. Tous les noms des députés ayant présenté une affaire sont placés dans une urne de scrutin en vue d'un tirage au sort.

titre abrégé. Titre d'un projet de loi utilisé aux fins de citation et qui ne comprend pas nécessairement toutes les dispositions du projet de loi.

titre intégral. Titre qui indique en termes généraux l'objet d'un projet de loi. Celui-ci doit comprendre tous les aspects du projet de loi et peut être modifié si des amendements sont apportés au projet de loi.

travaux de crédits. Voir : **travaux des subsides**.

travaux de la Chambre. Toute affaire dont la Chambre est saisie (projet de loi, motion ou question) et qui peut être présentée par un ministre ou par un simple député.

travaux des subsides. Processus par lequel le gouvernement soumet ses prévisions annuelles de dépenses à l'approbation du Parlement. Il comprend l'examen des budgets principal et

supplémentaire, des crédits provisoires, des motions portant rétablissement de postes budgétaires, des projets de loi de crédits et des motions proposées aux jours désignés.

travaux des voies et moyens. Processus par lequel le gouvernement obtient les fonds nécessaires en prévision de ses dépenses. Il comprend deux éléments essentiels : la présentation du budget et les motions qui tendent au dépôt des projets de loi d'impôts.

Trésor. Compte du gouvernement dans lequel on puise lorsqu'un crédit est approuvé par le Parlement, et qui est regarni par la perception d'impôts et de droits, indirects notamment.

tribune des journalistes. (1) Membres accrédités des médias habilités à suivre les travaux du Parlement et ayant accès à une tribune qui leur est réservée. (2) Tribune de la Chambre des communes réservée aux membres accrédités des médias.

tribunes. Emplacements réservés au public, aux journalistes et aux visiteurs de marque qui assistent aux séances de la Chambre.

troisième lecture. Dernière étape de la prise en considération d'un projet de loi au terme de laquelle le projet de loi au complet est adopté ou rejeté.

- *U* -

unicaméralisme. Système parlementaire dans lequel le pouvoir législatif est confié à une seule chambre.

- *V* -

Vérificateur général. Haut fonctionnaire du Parlement ayant la responsabilité de vérifier, avec pleine autonomie, les comptes du gouvernement. Des rapports des vérifications faites sous son autorité sont déposés à la Chambre chaque année.

Vice-président. 1) Titre donné au député qui est élu président des Comités pléniers au début de chaque législature. Le Vice-président remplace le Président de la Chambre lorsque celui-ci doit s'absenter. (2) Député élu pour seconder le président d'un comité permanent ou spécial.

Vice-président adjoint des Comités pléniers. Député choisi pour servir de remplaçant au président des Comités pléniers en l'absence de ce dernier. Il peut être appelé à agir comme Président suppléant de la Chambre lorsque requis.

Vice-président des Comités pléniers. Député choisi pour servir de remplaçant au président des Comités pléniers en l'absence de ce dernier. Il peut être appelé à agir comme Président suppléant de la Chambre lorsque requis.

violation de privilège. Voir : **atteinte aux privilèges**.

visiteurs. Personnalités invitées à la tribune du Président de la Chambre, et que le Président reconnaît officiellement, ou chefs d'État ou de gouvernement étrangers qui s'adressent aux parlementaires du parquet de la Chambre.
Comparer : **reconnaissance des visiteurs de marque.**

vote. Mise aux voix d'une proposition qui est résolue en votant en faveur ou contre la proposition, les députés votant en deux groupes (ceux votant «oui» et ceux votant «non»).

vote à main levée. En comité, suffrage à main levée où le nombre de députés ayant voté en faveur ou contre une motion est consigné au procès-verbal sans inscrire le nom de chaque député.

vote de blâme. Voir : **motion de blâme**.

vote de censure. Voir : **motion de censure**.

vote de défiance. Voir : **motion de censure**.

vote de parti. Voir : **mise aux voix avec la participation du whip.**

vote différé. Vote par appel nominal qui, suivant les dispositions du Règlement, n'a pas lieu à la fin d'un débat mais est reporté.

vote inscrit. Voir : **vote par appel nominal**.

vote libre. Terme non procédural désignant un vote qui n'est pas soumis à la discipline de parti. Les votes portant sur les affaires émanant des députés sont habituellement des votes libres.

vote nominal. Voir : **vote par appel nominal**.

vote oral. Voir : **vote par oui ou non**.

vote par appel nominal. Vote où les noms des députés ayant voté en faveur ou contre une motion sont consignés au procès-verbal de la Chambre ou de l'un de ses comités. À la Chambre, un vote par appel nominal a lieu si au moins cinq députés se lèvent pour en faire la demande. Les députés votent en se levant de leur siège à l'appel de leur nom et en s'inclinant en direction du Président.
Synonyme : **vote inscrit.**

vote par assis et debout. Voir : **Vote par appel nominal**.
vote par oui ou non. Suffrage à vive voix, sans prendre note du vote de chaque député ni du nombre des députés ayant voté «oui» et des députés ayant voté «non».

vote par rangée. Vote par appel nominal où les députés se lèvent rangée par rangée, et non par parti, les députés à la droite du Président se levant les premiers. Ce genre de mise aux voix est employé au cours des votes libres, des votes portant sur les affaires émanant des députés (où le parrain, par courtoisie, vote le premier) et dans les Comités pléniers où le vote par appel nominal n'est pas utilisé.

vote prépondérant. Vote émis par le Président à la Chambre (ou par un président de comité à une réunion de comité) lorsqu'il y a égalité des voix. Le Président ne vote que pour éviter une impasse; traditionnellement, il fait en sorte de maintenir le *statu quo*.

vote remis. Voir : **vote différé**.

vote renvoyé. Voir : **vote différé**.

vote reporté. Voir : **vote différé**.

▲

- *W* -

whip. Député chargé de tenir les membres de son parti au courant des travaux de la Chambre et de veiller à leur présence, particulièrement lorsqu'une mise aux voix est prévue. Normalement, chaque parti a un whip en chef et plusieurs whips adjoints.

▶ Prochaine

LEXIQUE FRANÇAIS-ANGLAIS

Ce lexique contient une liste complète des entrées principales et des synonymes du vocabulaire de procédure qui précède; il en donne aussi l'équivalent des termes en anglais.

abroger une résolution	rescind a resolution
abstention	abstention
acclamation	acclamation
activités quotidiennes de la Chambre	Daily Proceedings of the House
Administrateur du gouvernement du Canada	Administrator of the Government of Canada
admonestation	admonition
adoption d'un projet de loi	passage of a bill
adoption d'un rapport	concurrence in a report
adresse	address
adresse conjointe	joint address
Adresse en réponse au discours du Trône	Address in Reply to the Speech from the Throne
Adresse grossoyée	engrossed Address
affaires courantes ordinaires	routine proceedings
affaires émanant des députés	private Members' business
affaires émanant du gouvernement	government business
affaires qui font l'objet d'un vote	votable items
affichage des projets de loi privés	posting of private bills
affirmation solennelle	solemn affirmation
agent parlementaire	parliamentary agent
ajournement de la Chambre	adjournment of the House
ajournement du débat	adjournment of debate

ajournement faute de quorum	count out
amendement	amendment
amendement corrélatif	consequential amendment
amendement motivé	reasoned amendment
annexe	schedule
annuler un ordre du jour	discharge an order
antichambres	lobby
antiréglementaire	out of order
appuyeur	seconder
article	clause (of a bill); section (of an act)
article d'interprétation	interpretation clause
article habilitant	enabling clause
article provisoire du Règlement	provisional Standing Order
assignation d'un témoin	summoning a witness
association parlementaire	parliamentary association
atteinte au privilège	breach of privilege
attribution de temps	time allocation
audience de comité	committee hearing
autorité en matière de procédure	procedural authority
avis d'opposition	notice of opposition
avis de motion	notice of motion
avis de motion (documents)	Notice of Motion (Papers)
avis de motion de voies et moyens	notice of ways and means motion
avis de motion portant production de documents	notice of motion for the production of papers
avis de rappel	notice of recall
bâillon	guillotine
banquettes ministérielles	front benches
baptême d'orateur	maiden speech
barre (de la Chambre)	bar (of the House)
Bibliothèque du Parlement	Library of Parliament
bicaméralisme	bicameralism
«bleus»	"blues"

bref d'élection	writ of election
budget Budget des dépenses	budget Estimates
Budget principal des dépenses	Main Estimates
Budget supplémentaire des dépenses	Supplementary Estimates
bulletin de vote	ballot
Bulletin parlementaire	householder
Bureau	Table
Bureau de régie interne	Board of Internal Economy
Bureau des affaires émanant des députés	Private Members' Business Office
Cabinet	Cabinet
cabinet fantôme	shadow cabinet
calendrier parlementaire	parliamentary calendar
caucus	caucus
certificat proposant une nomination	certificate of nomination
Chambre	Chamber
Chambre des communes	House of Commons
changer de parti	cross the floor
Charte canadienne des droits et libertés	*Canadian Charter of Rights and Freedoms*
chef d'un parti	leader of a party
circonscription électorale	electoral district
cité parlementaire	precincts of Parliament
clause de droits acquis	grandfather clause
clôture	closure
comité	committee
Comité de la procédure et des affaires de la Chambre	Procedure and House Affairs Committee
comité de liaison	liaison committee
comité de sélection	striking committee
Comité des présidents	Panel of Chairmen
comité des subsides	Committee of Supply
comité directeur	steering committee
comité législatif	legislative committee

comité mixte	joint committee
comité permanent	standing committee
Comité plénier	Committee of the Whole (House)
comité spécial	special committee
commentaire	citation
commissaire	commissioner
Commissaire aux langues officielles	Commissioner of Official Languages
Commission de délimitation des circonscriptions électorales	Electoral Boundaries Commission
Comptes publics	*Public Accounts*
comté	riding
conférence libre	free conference
conflit d'intérêts	conflict of interest
Conseil privé	Privy Council
consentement royal	Royal Consent
consentement unanime	unanimous consent
consultations pré-budgétaires	pre-budgetary consultations
convention relative aux affaires en instance *sub judice* (ou judiciaire)	*sub judice* convention
convocation du Parlement	summons of Parliament
coopération parlementaire	parliamentary cooperation
copie de la Chambre (d'un projet de loi)	House copy (of a bill)
corrigendum	*corringendum*
Cortège du Président	Speaker's Parade
Couronne	Crown
crédit	appropriation
crédit d'un dollar	dollar item
crédits provisoires	interim supply
débat d'urgence	emergency debate
débat exploratoire	take note debate
débat prescrit	statutory debate
débat sur la motion d'ajournement	adjournment debate; adjournment proceedings
débat sur le budget	budget debate

Débats de la Chambre des communes	*Debates of the House of Commons*
décision	decision
déclaration hebdomadaire	weekly statement
Déclarations de députés	Statements by Members
Déclarations de ministres	Statements by Ministers
déclarer nul et non avenu	declare null and void
décret	Order in Council
décrets-lois	delegated legislation
délégation interparlementaire	interparliamentary delegation
délégué (d'une conférence libre)	manager (of a free conference)
délibérations	proceedings
délibérations sur la motion d'ajournement	adjournment debate
dépenses statutaires	statutory expenditures
déposer	table
déposer à la Chambre	table by the front door
déposer auprès du Greffier	table by the back door
Dépôt de documents	Tabling of Documents
député	Member of Parliament
député de l'arrière-ban; député de l'arrière-plan	backbencher
député du parti ministériel	Government member
député indépendant	independent Member
désigner un député par son nom	naming a Member
deuxième lecture	second reading
Directeur général des élections	Chief Electoral Officer
discipline de parti	party discipline
discours du Trône	Speech from the Throne
disposition de mise en vigueur	coming-into-force clause
dissidence (avec)	division (on)
dissolution	dissolution
document de travail	discussion paper
document parlementaire	sessional paper
droit de réplique	right of reply

droits parlementaires	parliamentary fees
échanges parlementaires	parliamentary exchanges
édifices du Parlement	parliamentary precincts
élection	election
élection complémentaire; élection partielle	by-election
élection *in abstentia*	*in abstentia* election
élections générales	general elections
embargo	embargo
en appeler d'une décision	appeal a decision
enfreindre le Règlement	out of order
enquête d'un comité	inquiry of a committee
erratum	*erratum*
Erskine May's Parliamentary Practice	*Erskine May's Parliamentary Practice*
étape de l'étude en comité (d'un projet de loi)	committee stage (of a bill)
étape du rapport	report stage
État des travaux de la Chambre	*Status of House Business*
état parlementaire	parliamentary return
étouffer un projet de loi	talk out a bill
étranger	stranger
étude article par article	clause-by-clause study
étude préalable (d'un projet de loi)	pre-study (of a bill)
étude préliminaire (d'un projet de loi)	preliminary study (of a bill)
examinateur des pétitions	Examiner of Petitions
examinateur des projets de loi privés	Examiner of Private Bills
exercice	fiscal year
expirer au *Feuilleton*	die on the *Order Paper*
exposé budgétaire	budget speech
expressions non parlementaires	unparliamentary language
expulser un député	expel a Member
faire rapport de l'état de la question	report progress
fascicule de comité	committee issue
fauteuil présidentiel	Chair

Feuilleton	*Order Paper*
Feuilleton des Avis	*Notice Paper*
formule d'édiction	enacting clause
Gazette du Canada	*Canada Gazette*
gouvernement majoritaire	majority government
gouvernement minoritaire	minority government
gouverneur en conseil	Governor in Council
Gouverneur général	Governor General
grand sceau du Canada	Great seal of Canada
greffier à la procédure	procedural clerk
greffier de comité	committee clerk
Greffier de la Chambre	Clerk of the House
Greffier des Parlements	Clerk of the Parliaments
greffier des pétitions	Clerk of Petitions
Greffier du Sénat	Clerk of the Senate
greffiers au Bureau	Table Officers
grief	grievance
groupe d'amitié	friendship group
groupe parlementaire	caucus
guillotine	guillotine
hansard	*Hansard*
haut fonctionnaire de la Chambre	official of the House
haut fonctionnaire du Parlement	officer of Parliament
high crime and misdemeanor	high crime and misdemeanor
Huissier du bâton noir	Usher of the Black Rod
Hymne national	National Anthem
immunité parlementaire	privilege
indemnité de session	sessional allowance
instruction à un comité	instruction
instruction facultative	permissive instruction
instruction impérative	mandatory instruction
intersession	recess
introduction d'un projet de loi	introduction of a bill

invitation à comparaître	invitation to appear
irrecevable; irrégulier	out of order
jour désigné; jour des subsides; journée de l'opposition	allotted day; supply day; opposition day
Journaux	*Journals*
journée des chefs	Leaders' day
Jurisprudence parlementaire de Beauchesne	*Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*
leader à la Chambre; leader parlementaire	House Leader
leader du gouvernement à la Chambre	Government House Leader
lecture d'un projet de loi	reading of a bill
législation	legislation
législature	Parliament
Légiste et conseiller parlementaire	Law Clerk and Parliamentary Counsel
lettres patentes	letters patent
liste d'assiduité; liste de présence	duty roster
liste de 100 députés	list of 100 Members
liste de scrutin	division list
livre blanc	white paper
Livre bleu	Blue Book
livre vert	green paper
lobby	lobby
lobbyiste	lobbyist
Loi constitutionnelle	*Constitution Act*
loi du Parlement	Act of Parliament
loi modificative	amending Act
Loi sur le Parlement du Canada	*Parliament of Canada Act*
loi visée	parent act
mandat spécial du Gouverneur général	Governor General's special warrant
Masse	Mace
Membre associé	Associate Member
membre d'office	*ex officio* member
membre du parti ministériel	Government Member
membre substitut (d'un comité)	substitute member (of a committee)

message	message
mesure financière	money bill
mesure habilitante	enabling legislation
mesures d'initiative parlementaire	private Members' business
mettre la question aux voix	put the question
ministre	Cabinet minister
mise aux voix avec la participation du whip	whipped vote
motif d'un projet de loi	principle of a bill
motion	motion
motion abstraite	abstract motion
motion auxiliaire	ancillary motion
motion d'ajournement *sine die*	*sine die* adjournment motion
motion d'ordre administratif	housekeeping motion
motion de blâme	censure motion
motion de censure	non-confidence motion
motion de crédits	supply motion
motion de fond	substantive motion
motion de forme	procedural motion
motion de remplacement	superseding motion
motion de subsides	supply motion
motion de voies et moyens	ways and means motion
motion dilatoire motion pour affaire courante	dilatory motion routine motion
motion pouvant faire l'objet d'un débat	debatable motion
motion principale	main motion
motion privilégiée	privileged motion
motion subsidiaire	subsidiary motion
motionnaire	mover
motiver (un projet de loi)	prove (the preamble of a private bill)
mourir au *Feuilleton*	die on the *Order Paper*
nomination par décret	Order in Council appointment
note marginale	marginal note
nouveau renvoi	recommittal of a bill

obstruction systématique	filibuster
opinion dissidente	dissenting opinion
Opposition officielle	Official Opposition
ordre	order
ordre de dépôt de documents	order for return
ordre de priorité	order of precedence
ordre de rappel	recall order
ordre de renvoi	order of reference
ordre des travaux	Order of Business
Ordre du jour	Orders of the Day
ordre du jour	agenda
ordre permanent	standing order
Ordre projeté des travaux	*Projected Order of Business*
ordre sessionnel	sessional order
ordre spécial	special order
ordres émanant du gouvernement	Government Orders
outrage au Parlement	contempt of Parliament
ouverture d'une législature	opening of Parliament
page	page
pairage	pairing
Parlement	Parliament
Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada	*Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada*
parquet de la Chambre	floor of the House
parrain	sponsor of a bill
parti	party
parti de l'opposition	opposition party
parti politique	political party
période de questions et d'observations	questions and comments period
période des questions orales	oral question period
période des subsides	supply period
permission de la Chambre	leave of the House
pétition	petition

pétition introductive d'un projet de loi privé	petition for a private bill
plébiscite	plebiscite
plumitif	scroll
porte-parole de l'opposition	opposition critic
portée d'un projet de loi	scope of a bill
portefeuille	portfolio
poste	item
poste faisant l'objet d'une opposition	opposed item
poste législatif	statutory item
pouvoir d'emprunt	borrowing authority
préambule	preamble
précédent	precedent
premier discours	maiden speech
Premier ministre	Prime minister
premier parmi ses égaux (*primus inter pare*)	first among equals
première lecture	first reading
Prérogative royale	Royal Prerogative
présentation d'un projet de loi	introduction of a bill
présidence	Chair
Président	Speaker
président	Chairman
président des Comités pléniers	Chairman of Committees of the Whole
Président suppléant	Acting Speaker
prêter des intentions	impute motives
Prévisions budgétaires	Estimates
prière	prayers
principe d'un projet de loi	principle of a bill
privilège parlementaire	personal privilege
procédure et les usages de la Chambre des communes (La)	*House of Commons Procedure and Practice*
procédure parlementaire	parliamentary procedure
Procès-verbaux	*Minutes of Proceedings*
proclamation	proclamation

programme législatif	legislative agenda
projet de loi	bill
projet de loi d'imposition et de taxation	taxation bill
projet de loi d'intérêt privé	private bill
projet de loi d'intérêt public	public bill
projet de loi de crédits	appropriation bill
projet de loi du Sénat	Senate bill
projet de loi émanant d'un député	private Member's bill
projet de loi émanant du gouvernement	government bill
projet de loi fictif	*pro forma* bill
projet de loi hybride	hybrid bill
projet de loi omnibus	omnibus bill
projet de loi *pro forma*	*pro forma* bill
projet de loi-type	model bill
promoteur d'un projet de loi d'intérêt privé	promoter of a private bill
promulgation	promulgation
propos non parlementaires	unparliamentary language
proposer la question	propose the question
prorogation	prorogation
question	question
question complexe	complicated question
question marquée d'un astérisque	starred question
question préalable	previous question
question supplémentaire	supplementary question
question supprimée	dropped orders
Questions inscrites au *Feuilleton*	Questions on the *Order Paper*
quorum	quorum
quorum réduit	reduced quorum
quotient électoral	electoral quota
rappel au Règlement	point of order
rappel de la Chambre	recall of the House
rapport à la Chambre	report to the House
rapport minoritaire	minority report

recommandation royale	Royal Recommendation
reconnaissance des visiteurs de marque	recognizing visitors
référendum	referendum
registre d'assermentation	test roll
registre des députés «pairés»	Register of Paired Members
Règlement	Standing Orders
réimpression (d'un projet de loi)	reprint (of a Bill)
rejet amplifié	expanded negative
rentrée parlementaire	opening of Parliament
renvoi	referral
renvoi à six mois	six months' hoist
report de l'étude d'un article	postponement of a clause
réprimande	reprimand
requête (d'une pétition)	prayer of a petition
réserver un article	stand a clause
résolution	resolution
résolution de ratification	affirmative resolution
résolution de rejet	negative resolution
responsabilité ministérielle collective	responsible government
responsabilité ministérielle individuelle	ministerial responsibility
rétablir un projet de loi	reinstate a bill
réunion à huis clos	*in camera* meeting
réunion d'organisation	organization meeting
révoquer une résolution	revoke a resolution
sanction royale	Royal Assent
scinder un projet de loi	divide a bill
scrutin secret	secret vote
séance	sitting
séance à huis clos	secret session
séance d'information à huis clos	lock-up
secrétaire d'État	secretary of State
secrétaire parlementaire	Parliamentary Secretary
Sénat	Senate

Sergent d'armes	Sergeant-at-Arms
serment d'allégeance	oath of allegiance
serment d'office	oath of office
session	session
session spéciale	special session
siège	seat
signaler l'absence de quorum	quorum call
simple député	private Member
solidarité ministérielle	Cabinet solidarity
sonnerie d'appel	bell
sous-amendement	subamendment
sous-comité	subcommittee
sous-comité du programme et de la procédure	subcommittee on agenda and procedure
Sous-greffier	Deputy Clerk
sous-ministre	deputy minister
stagiaire parlementaire	parliamentary intern
subsides	aids
substitut	substitute member
suppléant du Gouverneur général	Deputy of the Governor General
suspendre un député	suspend a Member
suspension d'une séance	suspension of a sitting
système uninominal majoritaire à un tour	first-past-the-post system
taxes parlementaires	parliamentary fees
témoignages	evidence
témoin	witness
textes réglementaires	statutory instruments
tiers parti	third party
tirage au sort	random draw
titre abrégé (d'un projet de loi)	short title (of a bill)
titre intégral (d'un projet de loi)	long title (of a bill)
travaux de la Chambre	business of the House
travaux des subsides	business of supply

travaux des voies et moyens	business of ways and means
Trésor	Consolidated Revenue Fund
tribune des journalistes	press gallery
tribunes	galleries
troisième lecture	third reading
unicaméralisme	unicameralism
Vérificateur général	Auditor General
Vice-président (de la Chambre)	Deputy Speaker
vice-président (d'un comité)	Vice-Chairman
Vice-président adjoint des Comités pléniers	Assistant Deputy Chairman of Committees of the Whole
Vice-président des Comités pléniers	Deputy Chairman of Committees of the Whole
visiteurs	visitors
vote	vote
vote à main levée	vote by show of hands
vote de parti	party vote; whipped vote
vote différé	deferred division
vote inscrit	recorded vote
vote libre	free vote; unwhipped vote
vote par appel nominal	recorded division
vote par assis et debout	standing vote
vote par oui ou non	voice vote
vote par rangée	row-by-row voting
vote prépondérant	casting vote
whip	whip